



PRÉFET DU RHÔNE

Diagnostic économique du territoire de l'Ouest Lyonnais

juillet 2012

Responsable de l'étude : Armelle Lang

Ont participé à l'étude:

DDT du Rhône: Florence Pellet, Nicolas Dieux, François Guillot, Sylviane Gurcel, Tiphaine Tiengou, Marie-Jeanne Dourousset, Martine Simonin

ACCOLADE: Sylvain Dumas, Etienne Costes

SOL: Catherine Guillaud-Lauzanne

Communautés de communes: Gaëlle Maugier (CCPA), Aurore Patyn (CCVL), Amélie Martin (COPAMO), Frédéric Vincent (CCVG)

NOTICE ANALYTIQUE

Rédacteur : Armelle Lang

Recueil et traitement des données : Armelle Lang, Florence Pellet, Nicolas Dieux

Cartographe : François Guillot, Sylviane Gurcel

Relecture; Tiphaine Tiengou, Marie-Jeanne Durousset

Mots clés : emplois, population active ayant un emploi, indice de concentration des emplois, pôles d'emplois, analyse sectorielle des emplois, analyse fonctionnelle des emplois, migrations domicile-travail, zones d'activités économiques, typologie des établissements, filières d'activités, densité des zones d'activité économique

RESUME

Le contexte de l'étude et la commande

En mars 2011, ACCOLADE, syndicat mixte gérant les actions liées au Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) sur les 4 communautés de communes de l'Ouest Lyonnais, prépare le nouveau CDDRA avec la Région Rhône-Alpes. Dans ce cadre, ACCOLADE et la DDT 69 identifient l'intérêt d'un travail commun sur l'économie, en s'appuyant sur l'observatoire partenarial des zones d'activités économiques du département du Rhône, géré par la DDT 69.

Les enjeux identifiés sont les suivants: d'une part construire une vision partagée de l'économie sur l'ensemble du territoire de l'Ouest Lyonnais entre les élus, les techniciens et l'Etat, d'autre part réfléchir à la mise en place d'un observatoire économique pour veiller à l'articulation permanente entre tous les projets et à définir les indicateurs adéquats.

Le diagnostic s'est appuyé sur les données disponibles (INSEE, observatoire partenarial des zones d'activités économiques) et des entretiens auprès des membres du comité de suivi de l'étude (représentants d'ACCOLADE et du SOL, CCI, CCMA, chargés de mission économie des communautés de communes, représentants de la DDT).

L'étude a été organisée à partir des enjeux économiques identifiés par le SCOT, le CDDRA et le Schéma de Développement Economique. Une série de questions a précisé chacun de ces enjeux. La réponse à la plupart d'entre elles a permis d'identifier des indicateurs potentiels, utilisables par un observatoire économique du territoire.

Le diagnostic

Les élus et acteurs de l'Ouest Lyonnais travaillent depuis plus de 10 ans à bâtir un projet de planification et de développement cohérent, afin de maintenir une qualité de vie et répondre aux grands enjeux de l'avenir. Les documents de planification, DTA et SCOT énoncent des principes forts qui visent à rompre avec les principes d'aménagement passés et à encadrer la croissance. Le SCOT de l'Ouest Lyonnais repense le développement de son territoire, souhaitant:

- un développement démographique et urbain raisonné
- une activité économique équilibrée créatrice d'emplois sur place, permettant ainsi de limiter les déplacements domicile-travail avec l'agglomération.

Ce développement s'accompagne d'une volonté forte de préservation des espaces agricoles et naturels, constituant la marque identitaire du territoire et un argument de promotion économique du territoire.

Des documents de stratégie et des outils de contractualisation ont été élaborés qui visent à articuler planification et développement comme le Schéma de Développement Economique, la charte de développement durable, le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes, les Schémas de Développement Commercial, le Document d'Aménagement Commercial, etc...

La dynamique de l'emploi dans l'Ouest Lyonnais permettra au territoire d'atteindre son objectif de créer 12 000 emplois d'ici 2020, si les tendances se poursuivent. Il est difficile de déterminer si cette croissance est la conséquence du desserrement naturel de l'agglomération lyonnaise ou au contraire des politiques locales de développement économique. Fort de ses 35 000 emplois en 2007, l'Ouest Lyonnais connaît une forte dynamique de croissance de l'emploi qui lui a permis de gagner 6000 emplois entre 1999 et 2007. Cette dynamique s'appuie sur la résistance des secteurs traditionnels comme l'industrie et l'agriculture, mais surtout sur la progression des emplois dans les fonctions métropolitaines et résidentielles. Ainsi, les fonctions de services de proximité, de gestion, de

santé et d'action sociale ont le plus contribué à la création d'emplois entre 1990 et 2007. Si les indicateurs n'existent pas qui permettent d'apprécier la part de ces emplois créés dans le tissu urbain mixte, ces emplois sont de nature à pouvoir être créés dans ce dernier, même si des pôles commerciaux ou tertiaires peuvent être créés dans des Zones d'Activités Economiques spécifiques.

Pour autant le nombre d'emplois proposés sur le territoire reste inférieur à la population active résidente (35 000 emplois pour 53 000 actifs ayant un emploi); Ce déséquilibre touche surtout les cadres et professions intermédiaires et tous les secteurs d'activités à l'exception de l'agriculture et de la construction. A l'inverse, on constate également une offre excédentaire d'emplois pour les ouvriers. Ce déséquilibre n'explique pas à lui seul des mouvements pendulaires importants. Près des deux tiers des actifs résidant sur le territoire de l'Ouest Lyonnais travaillent en dehors du territoire dont plus de la moitié dans la Grand Lyon. A l'inverse, presque la moitié des emplois de l'Ouest Lyonnais sont occupés par des actifs résidant à l'extérieur dont un quart par des actifs résidant dans le Grand Lyon. Certains de ces mouvements pendulaires relèvent du choix de résider dans un secteur déterminé bien distinct du lieu de travail, et le fait d'augmenter les emplois sur le territoire n'aura guère d'influence sur ces migrations alternantes. Et cela d'autant plus qu'on constate en général une tendance à l'augmentation des distances domicile-travail liée à la dissociation des lieux d'emplois et d'habitat même si ceux-ci demeurent liés. En revanche, offrir un logement abordable et rendre possible le parcours résidentiel pour les actifs aux revenus plus modestes qui sont ou seront employés sur le territoire de l'Ouest Lyonnais peut contribuer, sinon à diminuer les flux domicile-travail, du moins à ne pas les aggraver.

Les activités économiques sont présentes de manière importante dans les centres-bourgs ou dans le diffus hors zone d'activités économiques avec près de 8 500 établissements soit 87% du nombre total d'établissements. Mais des Zones d'Activités Economiques importantes en nombre (79 zones) et en superficie (906 ha) accueillent également près de 1 300 établissements. La typologie des établissements est différente selon qu'ils sont implantés en ou hors zones d'activités économiques. Les établissements les moins employeurs se retrouvent d'avantage dans le tissu urbain tandis que les zones d'activités accueillent de plus gros établissements. Les établissements dans les zones d'activités appartiennent pour les deux tiers aux filières de l'industrie manufacturière, de la construction contre un tiers hors zones d'activités. L'importance de la filière de la construction est une spécificité des Zones d'Activités Economiques, celle des activités spécialisée scientifiques et techniques une spécificité du tissu urbain mixte. La filière santé est bien représentée aussi bien dans que hors Zones d'Activités Economiques.

Les zones d'activités économiques existantes sur le territoire de l'Ouest, nombreuses et de petite taille, sont caractérisées par un émiettement qui interroge quant aux nouvelles attentes des entreprises. La majorité d'entre elles ne disposent pas d'une desserte satisfaisante par les transports en commun ni d'aménagements permettant de faciliter l'utilisation des modes doux à l'intérieur de ces zones. Enfin, une part importante de Zones d'Activités Economiques sont de qualité moyenne et peuvent montrer en vieillissant des signes de dégradation et provoquer le départ de certains établissements vers d'autres zones d'activités susceptibles de mieux valoriser leur image, d'où le risque d'apparitions de friches industrielles. L'insuffisance de stationnement et les conflits d'usage entre habitats et activités constituent des facteurs de dysfonctionnement des Zones d'Activités Economiques.

Optimiser l'espace utilisé pour l'activité économique participe à l'un des axes du CDDRA qui est de garantir un développement équilibré du territoire. Or, mesurer la densité des zones dépend des indicateurs retenus. Si l'on privilégie l'approche occupation du sol (densité du bâti), les zones d'activités de l'Ouest Lyonnais présentent encore un certain potentiel de densification. Mais gérer la densité est difficile, car plusieurs freins s'y opposent. Une implication volontariste des collectivités locales est nécessaire, de même que pour rendre réversible le processus d'inadaptation de locaux ne répondant plus à la demande.

L'analyse des entretiens montre une évolution des approches de l'économie par les acteurs qui passent progressivement d'une approche traditionnelle du développement économique basée sur l'aménagement de foncier d'activité à une vision plus large. Celle-ci commence à intégrer l'approche qui consiste à aborder la question de l'économie en interrelation avec les autres composantes du territoire.

Par ailleurs 3 besoins émergent comme :

- la nécessité d'affiner la stratégie de développement et de positionnement économique
- la mise en place d'un système d'observation des locaux vacants et du foncier d'activités disponible en relation avec les phénomènes de cessation/création ou reprise d'activités,
- assurer une bonne lisibilité des dispositifs d'accompagnement de la création d'entreprises. le maintien, voire le développement des synergies avec les réseaux d'entreprises présentent un intérêt indéniable pour les collectivités.

En conclusion, des axes de réflexion susceptibles d'être approfondis émergent de ce diagnostic comme l'élargissement de l'approche économique du territoire (économie résidentielle, économie sociale et solidaire, approche économique de l'agriculture, caractérisation des déplacements domicile-travail, étude des potentialités de développement de nouvelles filières), le renforcement des structures locales par le développement de la coopération, de la complémentarité inter-communautaire et du dialogue territorial, la clarification des champ de compétence et la mise en place des bons outils d'observation en commun, ou encore la valorisation des moteurs du développement local (en particulier en permettant le développement des entreprises locales et en rendant plus lisibles les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises).

Table des matières

INTRODUCTION.....	13
1. CONTEXTE ET ENJEUX.....	13
2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE.....	14
3. PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE.....	14
1.1 MÉTHODE UTILISÉE.....	17
1 UN PROJET, DES OUTILS ET PARTENARIATS POUR ORGANISER UN DÉVELOPPEMENT SPÉCIFIQUE À L'OUEST LYONNAIS.....	19
1.1 DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION AMBITIEUX QUI ÉNONCENT DES PRINCIPES FORTS.....	19
1.1.1 <i>Un territoire entièrement compris dans le périmètre de la DTA de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise</i>	19
1.1.1.1 Une priorité pour l'Ouest Lyonnais : préserver des espaces naturels et agricoles majeurs	19
1.1.1.2 Organiser une offre foncière hiérarchisée pour l'accueil des entreprises.....	19
1.1.1.3 Encadrer spécifiquement le développement autour de l'Arbresle et Mornant.....	20
1.1.2 <i>Le SCOT de l'Ouest Lyonnais: une rupture avec le développement des années passées</i>	20
1.1.2.1 L'accueil d'un volume de population mesuré.....	20
1.1.2.2 Une stratégie de développement économique équilibrée, créatrice d'emplois pour élever le ratio emplois/actifs et limiter les mouvements pendulaires	21
1.1.2.3 Une priorité accordée aux transports en commun et aux solutions innovantes pour optimiser ces derniers.....	21
1.1.2.4 Pérenniser les espaces agricoles, valoriser les espaces naturels et paysager	21
1.2 DES DOCUMENTS DE STRATÉGIE ET DES OUTILS DE CONTRACTUALISATION QUI VISENT À ARTICULER PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT	22
1.2.1 <i>Le Schéma de développement économique de janvier 2005 : la mise en place d'une politique commune en anticipation aux orientations du SCOT</i>	23
1.2.2 <i>La Charte de Développement Durable validée en février 2011: le lien entre le SCOT et le CDDRA</i>	25
1.2.3 <i>Une articulation entre démarche de planification et procédures d'accompagnement financier du projet de territoire</i>	26
1.2.3.1 Le Contrat de Développement Durable	26
1.2.3.2 Le Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER).....	26
1.2.3.3 Schémas de Développement commerciaux, Document d'Aménagement Commercial et Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce:	27
1.3 SYNTHÈSE.....	28
2 UNE ÉVOLUTION DYNAMIQUE DE L'EMPLOI.....	29
2.1 UNE FORTE CROISSANCE DE L'EMPLOI.....	30
2.2 DEUX PÔLES D'EMPLOIS PRINCIPAUX, QUATRE SECONDAIRES QUI CORRESPONDENT À LA FOIS AUX GRANDES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET À UNE POPULATION IMPORTANTE	32
2.3 ANALYSE SECTORIELLE: LE DYNAMISME PARTICULIER DES SECTEURS DE LA CONSTRUCTION ET DU COMMERCE, DES TRANSPORTS ET DES SERVICES DIVERS.....	33
2.3.1 <i>Ouest Lyonnais: Un territoire qui n'est pas plus industriel que la moyenne constatée sur le département hors Grand Lyon</i>	33
2.3.2 <i>Un secteur industriel qui résiste et un secteur agricole qui limite sa perte d'emplois</i>	34
2.3.3 <i>Les spécificités selon les communautés de communes</i>	35
2.4 ANALYSE FONCTIONNELLE: L'IMPORTANCE CROISSANTE DES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES ET DE L'ÉCONOMIE RÉSIDENIELLE, LA RÉSISTANCE DES EMPLOIS DE FABRICATION	35
2.4.1 <i>Emplois de fabrication et du BTP: une spécificité de l'Ouest Lyonnais par rapport au département</i>	36
2.4.2 <i>Une augmentation importante de la part des emplois des fonctions métropolitaines</i>	37
2.4.3 <i>Une certaine résistance des emplois de fabrication</i>	38
2.4.4 <i>Les fonctions de services de proximité, de gestion de santé et action sociale ont le plus contribué à la création d'emplois</i>	39
2.5 ZOOM SUR L'AGRICULTURE : UNE PLACE INDÉNIABLE EN TANT QU'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE MAIS CONFRONTÉE À DE MULTIPLES MENACES.....	39
2.6 L'OBJECTIF DU SCOT DE CRÉER 12 000 EMPLOIS DONT 7 000 HORS ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES N'EST PAS IMPOSSIBLE À ATTEINDRE.....	41

2.7 SYNTHÈSE.....	42
3 UN DÉSÉQUILIBRE ENTRE EMPLOIS PROPOSÉS SUR LE TERRITOIRE ET POPULATION ACTIVE RÉSIDENTE QUI NE SUFFIT PAS À EXPLIQUER LES MOUVEMENTS PENDULAIRES IMPORTANTS.....	43
3.1 UN TERRITOIRE À DOMINANTE RÉSIDENTIELLE: MOINS DE 7 EMPLOIS OFFERTS POUR 10 ACTIFS AYANT UN EMPLOI	44
3.2 D'IMPORTANTES MIGRATIONS DOMICILE TRAVAIL	46
3.2.1 <i>Des chassés-croisés importants et complexes d'actifs.....</i>	46
3.2.2 <i>Une faible part des actifs travaillant sur leur commune de résidence.....</i>	47
3.2.3 <i>Plus de la moitié des actifs ayant un emploi travaillent dans l'agglomération lyonnaise.....</i>	47
3.2.4 <i>La moitié des communes du territoire de l'Ouest Lyonnais voient leurs emplois occupés à plus de 60% par des actifs résidant à l'extérieur.....</i>	50
3.3 CERTAINES CATÉGORIES DE LA POPULATION ACTIVE PARTICIPENT D'AVANTAGE AUX MIGRATIONS DOMICILE-TRAVAIL.....	53
3.3.1 <i>Les cadres, professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires et employés résident dans l'Ouest Lyonnais sans y travailler.....</i>	53
3.3.2 <i>Les migrations domicile-travail touchent les actifs de tous les secteurs d'activités à l'exception de l'agriculture et de la construction.....</i>	54
3.4 DES TENDANCES À LA DISSOCIATION DES LIEUX DE RÉSIDENCE ET D'EMPLOI QUI RISQUENT DE S'ACCENTUER	58
3.5 SYNTHÈSE.....	59
4 L'OFFRE D'ACCUEIL POUR LES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE EN ET HORS ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES.....	61
4.1 DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES IMPORTANTES EN NOMBRE ET EN SUPERFICIE.....	62
4.2 L'IMPORTANCE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PRÉSENTES DANS LES CENTRES-BOURGS OU LE DIFFUS HORS ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES.....	62
4.3 UNE TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DIFFÉRENTE EN ET HORS ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES.....	65
4.3.1 <i>Les établissements les moins employeurs dans le tissu urbain, les plus gros établissements dans les zones d'activités économiques.....</i>	65
4.3.2 <i>L'importance de la filière de la construction est une spécificité des zones d'activités du territoire de l'Ouest Lyonnais, celle des activités spécialisées scientifiques et techniques une spécificité du tissu urbain mixte.....</i>	66
4.3.3 <i>Une filière santé bien représentée</i>	69
4.3.4 <i>Une typologie à cibler différemment pour l'accueil des nouveaux établissements?.....</i>	70
4.4 L'OFFRE D'ACCUEIL DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES.....	71
4.4.1 <i>1,8% du territoire de l'Ouest Lyonnais sont consacrés aux 79 zones d'activités économiques réparties sur 906 ha et accueillent 1 277 établissements.....</i>	71
4.4.2 <i>Une majorité de zones d'activités économiques de petite taille.....</i>	72
4.4.3 <i>Une grande part des zones d'activités économiques ne permettent pas une alternative aux déplacements en voiture.....</i>	73
4.4.4 <i>De nombreuses zones d'activités de qualité médiocre au regard de la signalétique, de la voirie, de l'aménagement paysager</i>	75
4.4.5 <i>Peu de services à disposition des entreprises et de leurs salariés.....</i>	76
4.4.6 <i>Des interrogations quant au bon fonctionnement des zones.....</i>	77
4.5 UNE UTILISATION DE L'ESPACE POUR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À OPTIMISER POUR GARANTIR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE:.....	77
4.5.1 <i>La densité dans les zones d'activités économiques de l'Ouest Lyonnais.....</i>	78
4.5.2 <i>Face aux nombreux freins à la densification, la nécessité d'une implication volontariste des collectivités.....</i>	79
4.6 SYNTHÈSE.....	82
5 DES ACTEURS QUI S'ORGANISENT ET DES BESOINS QUI ÉMERGENT POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE.....	85
5.1 DES RÉSEAUX D'ENTREPRISES QUI SE SONT DÉVELOPPÉS, DES CHARGÉS DE MISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE QUI ÉVOLUENT VERS UNE APPRÉHENSION PLUS LARGE DE L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE.....	85
5.2 DES BESOINS COMMUNS QUI ÉMERGENT, DES PISTES D'ACTION À MENER	86
5.2.1 <i>Disposer d'un système d'observation des locaux vacants et du foncier disponible, pour permettre le développement ou l'installation d'entreprises.....</i>	86
5.2.2 <i>Maintenir et développer des synergies avec les réseaux d'entreprises</i>	87
5.2.3 <i>Assurer une bonne lisibilité des dispositifs d'accompagnement de la création d'entreprises.....</i>	88
PISTE D'ACTION : CRÉER UN CENTRE DE RESSOURCES SUR L'ÉCONOMIE TERRITORIALE	88
5.2.4 <i>Mieux valoriser le développement endogène de l'économie sur le territoire.....</i>	89

5.3 DES APPROFONDISSEMENTS À MENER POUR AFFINER LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ET DE POSITIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE	89
<i>Caractériser les déplacements domicile-travail</i>	89
<i>Évaluer les potentialités de développement des nouvelles filières</i>	90
<i>Mieux connaître l'état et les potentialités de l'économie résidentielle dans l'Ouest Lyonnais</i>	90
<i>Mieux connaître l'état et les potentialités de l'économie sociale et solidaire</i>	90
<i>Approcher l'agriculture sous ses aspects économiques</i>	91
5.4 POURSUIVRE L'APPROPRIATION COMMUNE DES ENJEUX ET DÉVELOPPER UNE DYNAMIQUE DE COOPÉRATION ET DE COMPLÉMENTARITÉ ENTRE COLLECTIVITÉS.....	91
5.5 SYNTHÈSE.....	93
CONCLUSION.....	95
ANNEXES.....	98
ANNEXE N° 1: LE RÉSEAU DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES MAJEURS DE LA DTA DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE LYONNAISE	99
ANNEXE N°2: LES ORIENTATIONS DU SCOT DE L'OUEST LYONNAIS EN MATIÈRE D'ACCUEIL DE LA POPULATION, D'ORGANISATION DES DÉPLACEMENTS ET DE PRÉSERVATION DE LA MARQUE IDENTITAIRE DU TERRITOIRE	100
5.5.1 <i>Un accueil de la population encadrée par la répartition de logements selon différentes polarités</i>	100
5.5.2 <i>Déplacements : une priorité accordée aux transports en commun et aux solutions innovantes pour optimiser ces derniers</i>	100
5.5.3 <i>Des espaces agricoles à pérenniser, des espaces naturels et paysager à valoriser</i>	101
ANNEXE N° 3: MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS DE L'ANALYSE SECTORIELLE PAR L'INSEE.....	102
ANNEXE N°4 : PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES FONCTIONS RETENUES DANS L'ANALYSE FONCTIONNELLE DE L'INSEE.....	103
ANNEXE N°5: PART DES DIFFÉRENTES FONCTIONS SUR LE NOMBRE TOTAL D'EMPLOIS CRÉÉS ENTRE 1990 ET 2007.....	104
ANNEXE N°6 : PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DU RHÔNE ET PRESSION FONCIÈRE.....	106
ANNEXE N° 7: LES DIFFÉRENTS SECTEURS DU GRAND LYON.....	107
ANNEXE N°8 : ORIGINE ET DESTINATION DES FLUX DOMICILE TRAVAIL EN PROVENANCE OU À DESTINATION DU GRAND LYON.....	108
ANNEXE N°9 : LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS RÉSIDANT DANS CHAQUE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OUEST LYONNAIS.....	109
ANNEXE N°10 : ORIGINE DES ACTIFS TRAVAILLANT DANS CHAQUE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OUEST LYONNAIS.....	111
ANNEXE N°11 : RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE.....	113
5.6 ANNEXE N°12: RÉPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE.....	114
5.7 ANNEXE N°13: RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS.....	115
5.8 ANNEXE N° 14: RÉPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉS.....	116
5.9 ANNEXE N°15: ÉTABLISSEMENTS PAR FILIÈRE D'ACTIVITÉS.....	117
5.10 ANNEXE N°16: LES CLUBS OU RÉSEAUX D'ENTREPRISES.....	119
5.10.1 <i>Le CEOL</i>	119
5.10.2 <i>Le CERCL</i>	120
5.10.3 <i>L'ABCIS</i>	120
5.10.4 <i>L'ADER ouest</i>	120
5.11 ANNEXE N°17: LA FÉDÉRATION SOLEN.....	122
ANNEXE N°18: RHÔNE DÉVELOPPEMENT INITIATIVE (RDI)- LA PLATEFORME D'INITIATIVES LOCALES.....	123
ANNEXE N°19 : LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DE SACUNY.....	124
ANNEXE N°20 : LE DISPOSITIF CRÉAFIL.....	125
ANNEXE N° 21 : L'ÉCONOMIE RÉSIDENTIELLE, DE QUOI PARLE-T-ON ?.....	126
ANNEXE N° 22 : LA FÉDÉRATION DES ARTISANS ET COMMERÇANTS DE L'OUEST LYONNAIS « CAP À L'OUEST ».....	129
5.11.1 <i>Les origines</i>	129
5.11.2 <i>Les missions</i>	129
5.11.3 <i>Les actions</i>	130

Index des cartes

Carte 1: Périmètre d'étude.....	14
Carte 2: Situation.....	15
Carte 3: Les bassins de vie sur le périmètre d'étude.....	16
Carte 4: Nombre d'emplois en 2007 et évolution entre 1999 et 2007.....	31
Carte 5: Les pôles d'emplois.....	32
Carte 6: Indice de concentration d'emploi en 2007 et évolution entre 1999 et 2007.....	45

Carte 7: Les flux domicile travail en provenance ou à destination de l'Ouest Lyonnais en 2007.....	46
Carte 8: Nombre et part des actifs travaillant sur la commune de résidence.....	48
Carte 9: Nombre et part des actifs travaillant sur l'agglomération lyonnaise.....	49
Carte 10: Nombre et part des emplois occupés par des actifs résidant sur la commune en 2007.....	51
Carte 11: Nombre et part des emplois occupés par des actifs résidant dans l'agglomération lyonnaise en 2007.....	52
Carte 12: Répartition des actifs par catégorie socio-professionnelle en 2007.....	56
Carte 13: Répartition des emplois par catégorie socio-professionnelle en 2007.....	57
Carte 14: Les zones d'activités économiques de l'Ouest Lyonnais.....	63

Index des graphiques

Graphique 1: Répartition des emplois par secteur d'activité en 2008 dans l'Ouest Lyonnais.....	33
Graphique 2: Répartition des emplois par secteur d'activités en 2008 dans le département du Rhône hors Grand Lyon.....	33
Graphique 3: Répartition des emplois par fonction en 2007 dans l'Ouest Lyonnais.....	36
Graphique 4: Répartition des emplois par fonction en 2007 dans le département du Rhône	36
Graphique 5: Part des emplois des différentes fonctions par rapport au nombre total d'emplois en 1990 dans l'Ouest Lyonnais – Source: INSEE RP 2007	37
Graphique 6: Part des emplois des différentes fonctions par rapport au nombre total d'emplois en 2007 dans l'Ouest Lyonnais – Source: INSEE RP 2007	37
Graphique 7: Evolution des emplois des différentes fonctions entre 1990 et 2007 dans l'Ouest Lyonnais.....	38
Graphique 8: Part des emplois créés dans les différentes fonctions par rapport au nombre total d'emplois créés entre 1990 et 2007 dans l'Ouest Lyonnais.....	39
Graphique 9: Lieu de travail des actifs résidant dans la CCVG.....	47
Graphique 10: Lieu de travail des actifs résidant dans la CCPA.....	47
Graphique 11: Lieu de travail des actifs résidant dans la COPAMO.....	47
Graphique 12: Lieu de travail des actifs résidant dans la CCVL.....	47
Graphique 13: Origine des actifs travaillant dans la CCPA.....	50
Graphique 14: Origine des actifs travaillant dans la CCVG.....	50
Graphique 15: Origine des actifs travaillant dans la CCVL.....	50
Graphique 16: Origine des actifs travaillant dans la COPAMO.....	50
Graphique 17: Répartition des établissements par filière d'activités hors agriculture dans les zones d'activités économiques de l'Ouest Lyonnais.....	67
Graphique 18: Répartition des établissements par filière d'activités dans les zones d'activités économiques du département hors Grand Lyon.....	67

Index des diagrammes

Diagramme 1: Evolution des emplois par secteur d'activités entre 1999 et 2008.....	34
Diagramme 2: Répartition des emplois par secteur d'activités en 2008 dans chaque communauté de communes de l'Ouest Lyonnais.....	35
Diagramme 3: Répartition des emplois par fonction en 2007 dans chaque communauté de communes de l'ouest Lyonnais.....	37
Diagramme 4: Adéquation entre emplois et population active selon les catégories socio-professionnelles en 2007 dans l'Ouest Lyonnais.....	53
Diagramme 5: Adéquation entre emplois et population active selon les secteurs d'activités en 2007. .	54
Diagramme 6: Répartition des établissements en et hors zones d'activités économiques.....	64
Diagramme 7: Répartition des établissements par tranche d'effectifs dans et hors Zones d'Activités Economiques sur le territoire de l'Ouest Lyonnais.....	65
Diagramme 8: Répartition des établissements implantés dans les ZAE par tranche d'effectifs.....	66
Diagramme 9: Répartition des établissements par filière d'activités hors agriculture en et hors zones d'activités économiques sur le territoire de l'Ouest Lyonnais.....	66
Diagramme 10: Répartition des établissements par filière d'activités dans les zones d'activités des communautés de communes de l'Ouest Lyonnais.....	68
Diagramme 11: Répartition des zones d'activités économiques de l'Ouest Lyonnais par superficie en hectares'.....	72

Index des tableaux

Tableau 1: Evolution des emplois entre 1999 et 2007.....	30
Tableau 2: Répartition des emplois par secteur d'activités en 2008.....	34
Tableau 3: Evolution du rapport emplois sur actifs ayant un emploi entre 1999 et 2007 dans chaque communauté de communes de l'ouest Lyonnais.....	44
Tableau 4: Caractéristiques générales des quatre plus gros établissements implantés dans les zones d'activités économiques de l'Ouest Lyonnais.....	70
Tableau 5: Caractéristiques générales des Zones d'Activités Economiques de l'Ouest Lyonnais.....	71
Tableau 6: Trois indices de densité des zones d'activités économiques de l'Ouest Lyonnais.....	79

Introduction

1. Contexte et enjeux

En mars 2011, ACCOLADE, syndicat mixte gérant les projets de développement sur quatre communautés de communes de l'Ouest Lyonnais, prépare le nouveau Contrat de Développement Durable avec la région Rhône-Alpes (CDDRA). Le projet de territoire approuvé, le syndicat travaille à son plan d'actions dans le cadre d'un comité de pilotage auquel participe la DDT 69, antenne de l'Ouest Lyonnais. Des pistes de partenariat sont évoquées entre la DDT 69 et ACCOLADE, notamment celle d'un travail commun sur l'économie, en s'appuyant sur l'observatoire partenarial des zones d'activités économiques du département du Rhône, géré par la DDT 69.

Une première réunion a permis de dégager les constats suivants:

- Le territoire de l'Ouest Lyonnais compte environ 116 000 habitants. Le tissu économique local y est diversifié bien que basé sur de petites et moyennes entreprises. Le nombre d'actifs ayant un emploi (environ 53 000) y est supérieur aux emplois offerts (environ 35 000), ce qui génère d'importants mouvements pendulaires.
- Le territoire est couvert par un SCOT approuvé en février 2011 dont l'une des orientations majeures est de développer une activité économique équilibrée, créatrice d'emplois, permettant de ne pas accentuer les migrations domicile-travail. Cette volonté est exprimée avec le double objectifs de créer environ 12 000 emplois supplémentaires d'ici 2020 dont 7 000 emplois en dehors des zones d'activités, c'est à dire dans le diffus: commerces, services, tertiaire, artisanat,...
- Approuvé en janvier 2005, un Schéma de Développement Economique, impulsé par ACCOLADE, élaboré parallèlement au SCOT et s'appuyant sur les orientations de celui-ci, vise à renforcer l'efficacité et la cohérence des actions entre les quatre communautés de communes du territoire. Son ambition est d'équilibrer le développement du territoire entre population accueillie et emplois créés. Cette volonté s'est traduite par un objectif concret: créer en dix ans au moins 6 000 emplois supplémentaires sur le territoire .
- D'autres projets à l'échelle du territoire comme le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA), le Document d'Aménagement Commercial (DAC) et le Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) font appel à la cohérence et à la coordination des actions des quatre communautés de communes en matière de développement économique.

Il existe donc un réel enjeu de coopération pour favoriser le développement du territoire et permettre une rationalisation des moyens. Cela suppose une appropriation des constats et des principes du SCOT et, plus largement, de construire une vision partagée de l'économie sur l'ensemble du territoire de l'Ouest Lyonnais.

Un autre enjeu consiste à veiller à l'articulation permanente de tous ces projets entre eux et à mettre en place un observatoire économique, qui permettent de mesurer l'évolution dans le temps de certains indicateurs définis au regard des orientations et des actions mises en oeuvre.

Enfin, il convient d'examiner comment le développement économique du territoire participe

ou impacte les autres orientations du projet de territoire de l'Ouest Lyonnais porté à travers le SCOT et le CDDRA (habitat, déplacements, agriculture...)

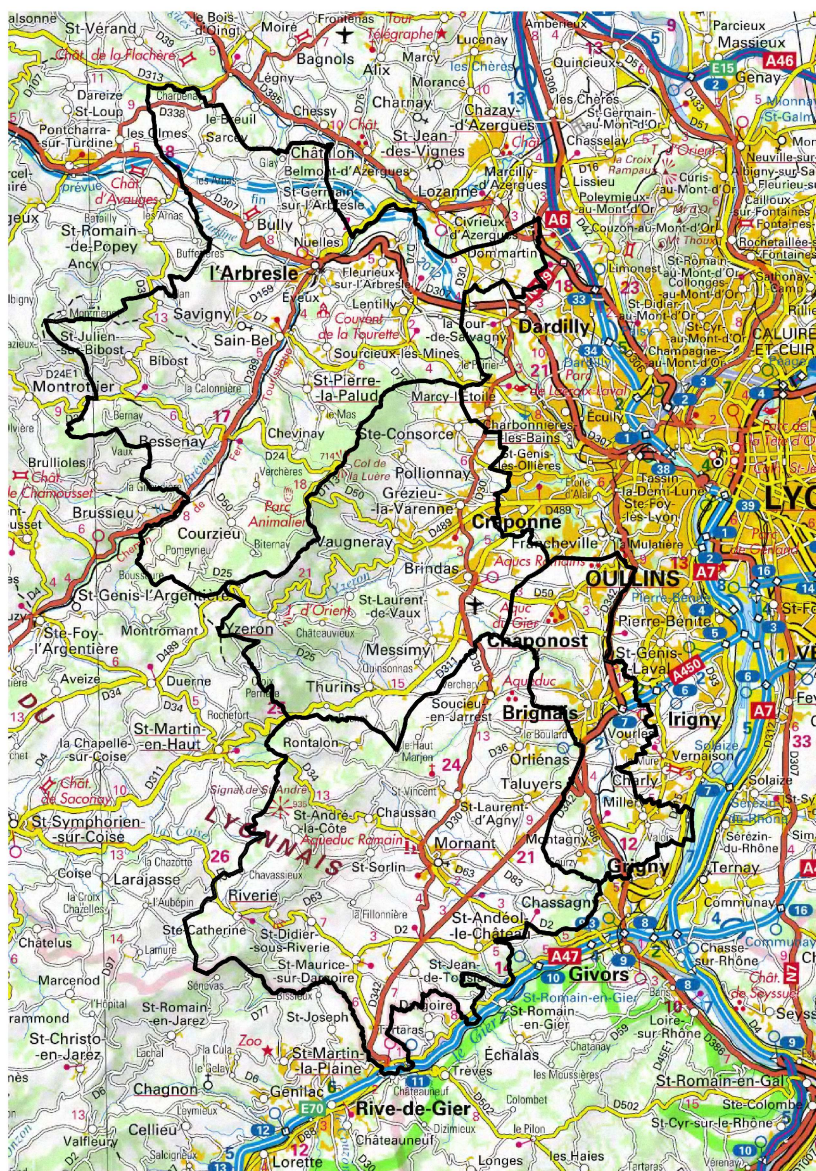
2. Objectifs de l'étude

La présente étude répond donc à un double objectif:

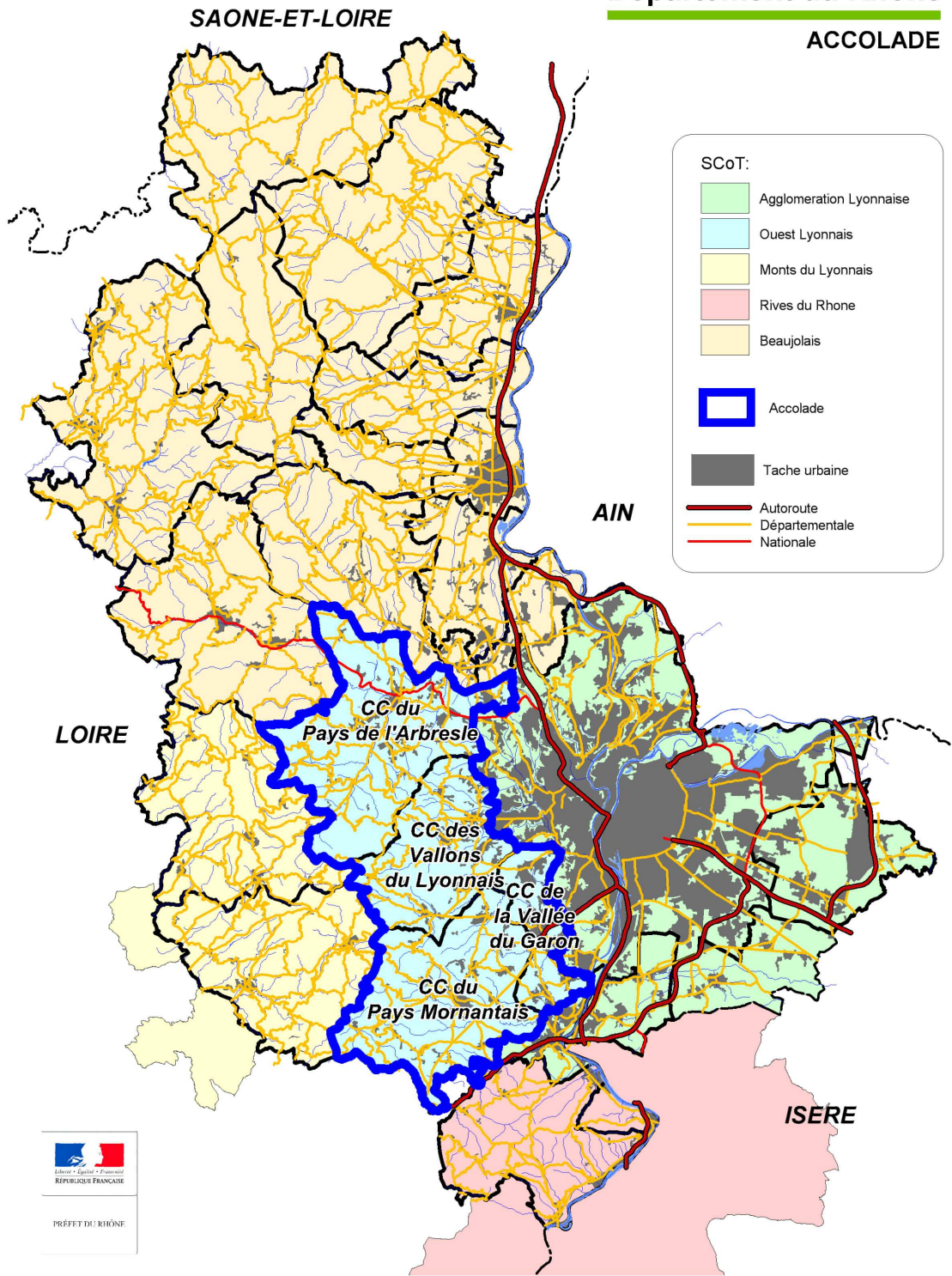
- construire une vision partagée de l'économie du territoire entre les techniciens et les élus des collectivités de l'Ouest lyonnais et l'Etat
- poser les bases d'un observatoire de l'activité économique en proposant des indicateurs permettant de suivre la mise en oeuvre des orientations et des actions des différents projets de développement du territoire

3. Périmètre de l'étude

Le territoire retenu pour l'étude est celui du lieu de décision du Syndicat de l'Ouest Lyonnais et d'ACCOLADE. Il est constitué des quatre communautés de communes du Pays de l'Arbresle, des Vallons du Lyonnais, de la Vallée du Garon et du Pays Mornantais.

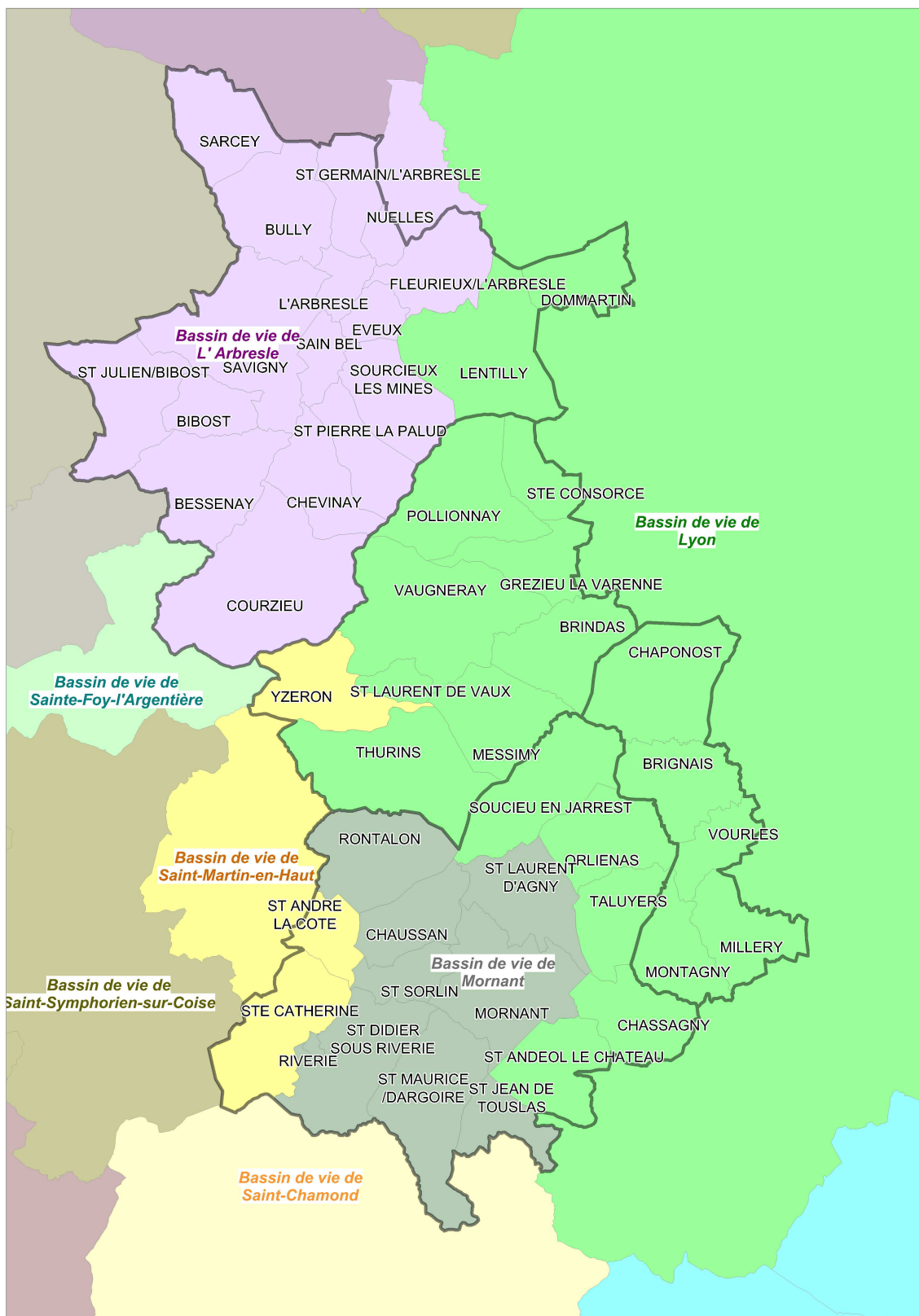


Carte 1: Périmètre d'étude



Février 2012 - Sources : BdCarto®, © IGN - Paris - 2010 - Protocole IGN/MEDAD-MAP, juillet 2007

Carte 2: Situation



Carte 3: Les bassins de vie sur le périmètre d'étude

1.1 Méthode utilisée

Afin de remplir ces objectifs, le comité technique de suivi de l'étude s'est réuni à plusieurs reprises pour préciser les besoins au fur et à mesure de l'avancement de l'étude. Ce comité technique était constitué de représentants d'ACCOLADE et du Syndicat de l'Ouest Lyonnais, des chargés de mission économie des communautés de communes, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, de la Chambre des Métiers et de l'artisanat de Lyon et de l'animateur commercial d'ACCOLADE.

Les données utilisées sont celles de l'INSEE, de l'observatoire des Zones d'activités économiques, de celles du diagnostic du SCOT lorsqu'elles étaient récupérables et de celles disponibles dans les communautés de communes, à la Chambre des Métiers et à la Chambre de Commerce et d'Industrie après rencontre avec chacun de ces organismes pour déterminer leur utilisation possible. Elles ont été éventuellement complétées lorsque des besoins ou des manques particuliers ont été mis en évidence lors de l'avancement de l'étude.

L'objectif n'était pas d'accumuler une multitude de données mais de les cibler, de les analyser et de les mettre en perspective. Le choix des indicateurs sera fonction de leur mobilisation facile et rapide afin de permettre un suivi dans le temps qui ne soit pas trop consommateur de moyens et de temps. Il s'est organisé dans un premier temps à partir des questions suivantes, elles mêmes posées en lien avec des enjeux identifiés par le SCOT, le CDDRA ou le Schéma de Développement Economique:

1. Enjeu du SCOT : créer 12 000 emplois supplémentaires d'ici 2020 dont 7000 hors Zones d'Activités Economiques pour augmenter le ratio emplois sur actifs ayant un emploi et limiter les déplacements domicile travail

Questions:

- Quelle est le nombre d'emplois sur le territoire (quelle est la part des emplois localisés dans et hors Zones d'Activités Economiques) et son évolution?
- Quelle est l'évolution du ratio emplois/actifs ayant un emploi?
- Quels sont les emplois par secteur d'activité et leur évolution?
- Quelles sont les emplois qui ont le plus progressé entre 1990 et 2006?
- Quelle est l'adéquation entre la population active résidente et les emplois proposés sur le territoire?
- Quelle est l'évolution des flux domicile-travail entre 1999 et 2006?
- Quelle est l'évolution de la part des actifs travaillant sur leur commune de résidence?

2. Enjeu du CDDRA : garantir un développement équilibré du territoire par une utilisation raisonnée et optimisée de l'espace

Questions

- Comment limiter la consommation d'espace par les activités économiques?
 - ✓ En densifiant les Zones d'Activités Economiques existantes avant d'en créer de nouvelles
 - Quelle est la densité des Zones d'Activités Economiques existantes?
 - Peut-on densifier les Zones d'Activités Economiques existantes?
 - ✓ En limitant la vacance des locaux d'activités
 - Quelle est la typologie des locaux recherchés par les industriels, les commerçants et les artisans par rapport aux locaux vacants disponibles
 - ✓ En limitant la consommation d'espaces par les nouvelles zones d'activités
 - En optimisant la densité des nouvelles Zones d'Activités Economiques
 - En identifiant les besoins avant de créer de nouvelles zones

3. Enjeu du CDDRA : faciliter la mobilité en structurant l'offre de déplacement dans une perspective de développement durable

Questions

- Quelle est le niveau de desserte des Zones d'Activités Economiques par les transports en commun?
- Y a-t-il des possibilités de déplacements par les modes doux

4. Enjeu du Schéma de Développement Economique: développer et adapter une offre d'accueil d'entreprises correspondant aux besoins du territoire et anticipant l'avenir, de bonne qualité, dans un environnement attractif en termes de services et prenant en compte l'accessibilité du territoire

Questions

- Quelle est la typologie des Zones d'Activités Economiques existantes?
- Quelle est la demande en terrains ou locaux des entreprises?
- Quelle est la qualité des Zones d'Activités Economiques existantes (aménagement paysager, signalétique, services à la zone, voiries)?
- Quelle a été la dynamique de création de Zones d'Activités Economiques dans le temps et dans l'espace?
- Quels sont les projets de Zones d'Activités Economiques du SCOT et comment s'inscrivent ils en termes d'accessibilité?
- Quid de l'offre d'accueil hors Zones d'Activités Economiques? (Comment faire en sorte que 7 000 emplois soient créés hors Zones d'Activités Economiques?)

Certaines des questions ne se sont pas vues apporter de réponses en raison de l'absence d'indicateurs existants dans les bases de données utilisées.

L'analyse de ces données a été complétée par une approche qualitative issue d'entretiens menés avec les différents membres du comité technique

1 Un projet, des outils et partenariats pour organiser un développement spécifique à l'Ouest Lyonnais

1.1 Des documents de planification ambitieux qui énoncent des principes forts

1.1.1 Un territoire entièrement compris dans le périmètre de la DTA de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise

1.1.1.1 Une priorité pour l'Ouest Lyonnais : préserver des espaces naturels et agricoles majeurs

La DTA a pour premier objectif de limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles : « il faut trouver des réponses en terme de logements, d'équipements et d'emplois en priorité à l'intérieur des secteurs déjà urbanisés et le plus souvent équipés en infrastructures de transport, en particulier à l'intérieur des centres-villes et des centres-bourgs. »

Dans ce cadre, parmi les prescriptions de la DTA relatives au réseau des espaces naturels et agricoles majeurs, la DTA identifie notamment sur l'Ouest Lyonnais ¹:

- les couronnes vertes d'agglomération à dominante agricole,
- les territoires péri-urbains à dominante rurale,
- les cœurs verts

Ces espaces font l'objet de prescriptions de protection spécifiques.

1.1.1.2 Organiser une offre foncière hiérarchisée pour l'accueil des entreprises

Le diagnostic réalisé dans le cadre de la DTA a mis en évidence les constats suivants:

- pour la compétitivité des entreprises appelées à s'adapter au contexte économique et au marché, le lieu d'implantation et la qualité des services offerts jouent un rôle majeur,
- la limitation de consommation d'espace, la rationalisation des transports de marchandises, la promotion des dessertes multimodales, l'articulation avec le renforcement des services dans les pôles urbains obligent aussi à une stratégie d'offre plus ciblée que dans le passé.

Aussi, dans le projet partagé qu'elle porte, la DTA préconise t-elle de construire une offre hiérarchisée comprenant:

- des zones d'envergure métropolitaine conçues dans un souci de complémentarité et d'exigence de qualité (aucune sur le territoire de l'Ouest Lyonnais),
- des zones intercommunales aménagées selon des critères durablement établis par les structures intercommunales présentes sur toute l'aire métropolitaine.

Cette offre hiérarchisée doit impérativement comprendre des zones existantes réhabilitées ainsi que des friches recyclées. Parmi les critères de choix des sites, la DTA prescrit que seront systématiquement pris en compte:

- la possibilité d'un accès direct depuis le réseau routier existant et structurant, permettant aux camions de ne pas traverser un secteur urbanisé par l'habitat,
- la facilité d'accès à un centre urbain existant, offrant des services aux salariés et aux entreprises,

¹ Voir annexe n°1: le réseau des espaces naturels et agricoles majeurs de la DTA de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise

- l'existence d'une desserte par un axe lourd de transport en commun pour les pôles tertiaires.

1.1.1.3 Encadrer spécifiquement le développement autour de L'Arbresle et Mornant

Un second objectif de la DTA est d'enrayer la perte d'attractivité de certains territoires tels que la vallée du Gier ou le centre de Saint-Etienne, « *en contribuant à l'organisation du développement global et en encadrant strictement le développement de certains secteurs géographiques potentiellement concurrents* », notamment autour des diffuseurs de l'A45 à Brignais / Vourles et sur le plateau de Mornant, et autour de L'Arbresle. Ces deux secteurs font l'objet de prescriptions spécifiques.



Sur le territoire autour de L'Arbresle, le développement urbain visera:

- à renforcer les deux pôles existants, L'Arbresle en priorité en tant que coeur du bassin géographique, puis Lozanne (hors territoire du SCOT Ouest Lyonnais),
- les communes desservies par des transports collectifs en site propre, en particulier par des transports ferrés régionaux.

Les documents d'urbanisme devront délimiter et protéger les coupures vertes identifiées par la DTA sur ce territoire et les prendre en compte pour définir les entités urbaines, conforter les zones agricoles et forestières et préserver le paysage caractéristique de l'Ouest lyonnais. Le risque d'accentuation de la pression urbaine conduit aussi à renforcer la maîtrise du risque d'inondation, avec un objectif de non-aggravation du ruissellement.



Sur le secteur de Mornant dont la richesse agricole, la qualité paysagère et un environnement naturel remarquable sont à protéger, l'État demande aux communes de:

- poursuivre le mode de développement mis en oeuvre sur le concept du village densifié,
- de ne pas réduire les zones naturelles ou agricoles délimitées par les POS ou les PLU, sauf exceptions encadrées par la DTA.

Des prescriptions sont également prévues concernant les projets d'infrastructures sur le secteur (A45 et Contournement Ouest de Lyon).

1.1.2 Le SCOT de l'Ouest Lyonnais: une rupture avec le développement des années passées

Le SCOT élaboré par le Syndicat Mixte de l'Ouest Lyonnais et approuvé le 2 février 2011 est conçu autour du concept de villages densifiés et présente principalement les orientations suivantes :

1.1.2.1 L'accueil d'un volume de population mesuré²

La mise en oeuvre du concept de village densifié permet de définir une organisation territoriale plus économe de l'espace, soucieuse de la protection des ressources naturelles, évitant le mitage urbain et privilégiant la restructuration des espaces déjà urbanisés tout en favorisant la mise en place de coupures d'urbanisation inconstructibles. Tout ceci doit permettre l'accueil optimisé, dans un souci de diversification de l'habitat, de recherche de

² Voir annexe n°2: les orientations du SCOT de l'Ouest Lyonnais en matière d'accueil de la population, d'organisation des déplacements et de préservation de la marque identitaire du territoire

formes urbaines plus économes (habitat intermédiaire, qualité environnementale, énergies renouvelables...), de mixité sociale (le tout autorisant le parcours résidentiel le plus complet) d'une population de 129 000 habitants au maximum en 2020 (soit + 15 000 habitants par rapport à 2006 : 114 000 habitants). L'accueil de ces habitants suppose la construction d'environ 12 500 logements supplémentaires répartis entre quatre niveaux de polarité.

1.1.2.2 Une stratégie de développement économique équilibrée, créatrice d'emplois pour élever le ratio emplois/actifs et limiter les mouvements pendulaires

- **Le SCOT vise à créer 12 000 emplois à l'horizon 2020** dont 7000 emplois dans le diffus, et 5000 dans les zones d'activités pour maintenir un équilibre et une diversité des activités. Les extensions de Zones d'Activités Economiques existantes et la création de nouvelles Zones d'Activités Economiques sont strictement encadrées: au maximum 180 hectares de zones d'activités économiques (Zones d'Activités Economiques) nouvelles sont autorisés d'ici 2020, après vérification des possibilités de densification des Zones d'Activités Economiques existantes),
- **les Zones d'Activités Economiques doivent être mieux intégrées dans leur environnement par des prescriptions**, en fonction du type de zone (zones à rayonnement intercommunal, de proximité...), visant à limiter les déplacements et l'impact de la zone en termes paysagers et sur les espaces naturels et agricoles,
- **les activités commerciales sont organisées** avec l'installation ou le maintien d'activités commerciales au cœur des villages (limiter le changement de destination des locaux commerciaux...), avec des prescriptions en fonction du niveau de polarité commerciale pour la taille des installations commerciales et leur localisation préférentielle. Un document d'aménagement commercial est annoncé.

1.1.2.3 Une priorité accordée aux transports en commun et aux solutions innovantes pour optimiser ces derniers³

Une des priorités du territoire est de développer fortement les transports collectifs pour réduire la dépendance quasi exclusive actuelle vis-à-vis de la voiture particulière. Le développement du territoire devra s'articuler autour des axes forts de transports collectifs qui seront développés en lien avec l'agglomération lyonnaise (lignes ferroviaires, lignes cadencées de bus autorisant un rabattement optimum vers les gares et les parcs relais) pour une meilleure efficacité et attractivité de ce mode de déplacement.

1.1.2.4 Pérenniser les espaces agricoles, valoriser⁴ les espaces naturels et paysager

Le patrimoine naturel et paysager de l'Ouest Lyonnais constitue une marque identitaire qu'il est nécessaire de préserver car elle véhicule l'image positive d'un territoire tout en participant à la valorisation globale de l'agglomération lyonnaise. Elle suscite également un sentiment d'appartenance pour ses habitants. Elle est donc, à ce titre mobilisatrice.

Enfin, elle est aussi un argument de promotion économique et devient donc une donnée essentielle du développement.

3 Voir annexe n°2: les orientations du SCOT de l'Ouest Lyonnais en matière d'accueil de la population, d'organisation des déplacements et de préservation de la marque identitaire du territoire

4 Voir annexe n°2

1.2 Des documents de stratégie et des outils de contractualisation qui visent à articuler planification et développement

Depuis 1999, le territoire de l'Ouest lyonnais, organisé autour de quatre communautés de communes, regroupé autour de l'association, puis du Syndicat Mixte ACCOLADE, impulse différentes procédures afin de définir une identité de territoire et valoriser un modèle de développement spécifique. Une stratégie commune s'est concrétisée avec un premier Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA) en partenariat avec la région Rhône-Alpes.

Sur cette base et sur un périmètre identique, les élus des quatre communautés de communes, sous la direction du Syndicat de l'Ouest Lyonnais, ont souhaité, dès 2003, mettre à profit ce travail en élaborant un projet de planification spatiale commune, traduisant les objectifs stratégiques du territoire.

Dans ce contexte favorable à la recherche d'une stratégie commune, les quatre communautés de communes se sont dotées d'un cadre commun d'actions, le schéma de développement économique, approuvé en janvier 2005, qui s'intègre dans le concept central du premier contrat de développement durable (celui de « réseau de villages densifiés ») et en cohérence avec le projet global de territoire développé par le SCOT de l'Ouest Lyonnais, alors en cours d'élaboration.

Au delà des enseignements tirés du premier CDRA, le travail sur la charte de développement durable s'appuie sur le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCOT. Validée en février 2011, cette stratégie de développement durable donne une cohérence globale au projet et fixe les orientations pour les 10 années à venir. Ces orientations s'intégreront dans le nouveau contrat de développement durable⁵ avec la région, ou dans d'autres procédures et appels à projets, initiés par le Département, la Région, l'Etat ou l'Europe.

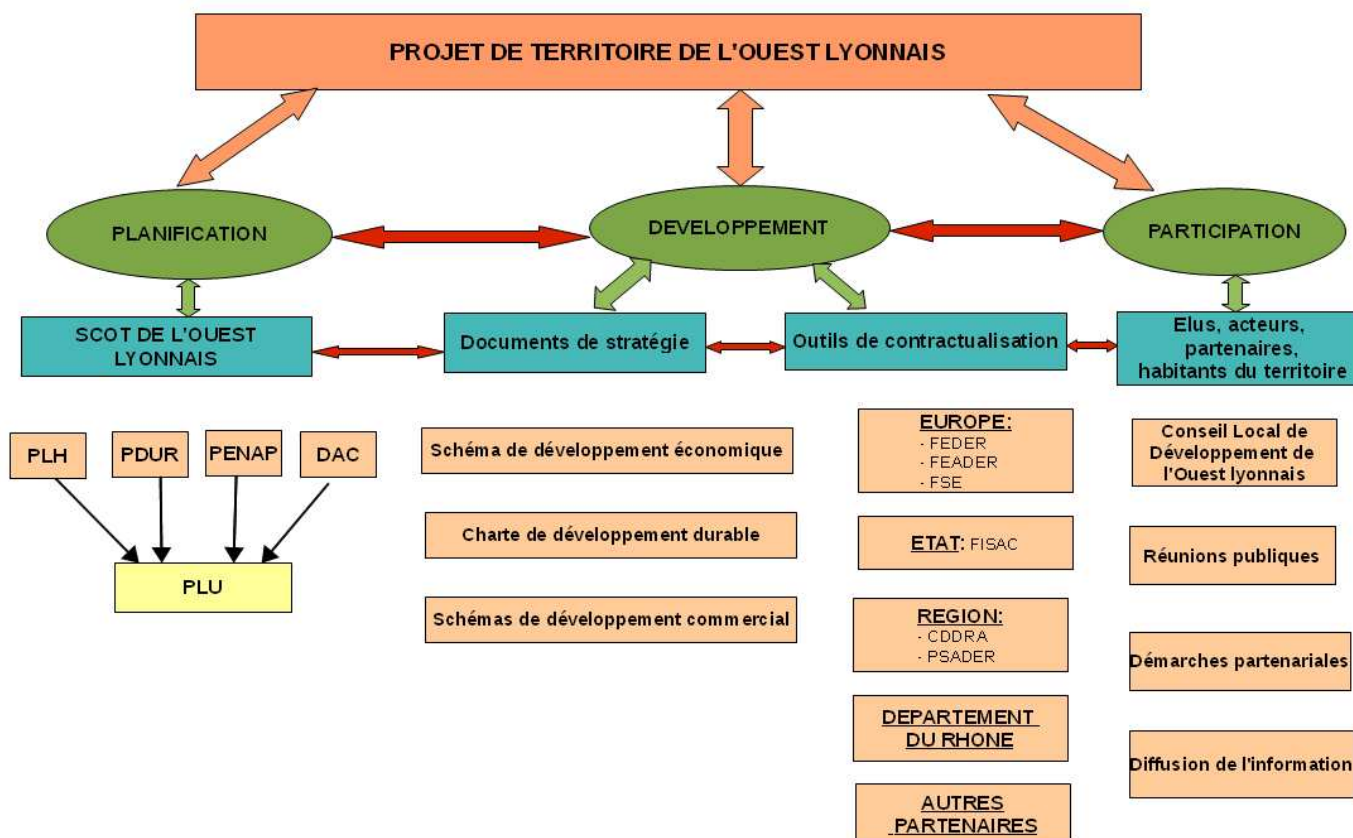
Un autre exemple d'articulation entre planification et développement consiste en la mise en relation entre le Document d'Aménagement Commercial (DAC) prescrit par le SCOT de l'Ouest Lyonnais, les Schémas de Développement Commercial (SDC) et les Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) pour atteindre les objectifs du territoire en matière de développement du commerce et de l'artisanat.

Enfin, les élus de l'Ouest Lyonnais ont donc fait le choix en 2010 de s'engager dans la définition d'une politique agricole et environnementale globale sur l'Ouest Lyonnais afin de permettre au territoire de se doter d'une vision stratégique partagée entre les élus et les différents acteurs. Cela passe en particulier par une cohérence et une articulation des outils en faveur d'un maintien de l'agriculture sur l'Ouest Lyonnais, à savoir notamment les politiques régionale (contractualisation avec la mise en place d'un contrat régional PSADER⁶) et départementale (définition de périmètre de PENAP⁷).

5 Le CDDRA permet aux collectivités et associations de l'Ouest Lyonnais de contractualiser sur une période de 6 ans, en apportant un soutien financier aux projets innovants s'inscrivant dans une démarche de développement durable. L'intérêt réside dans l'engagement des communes, des intercommunalités et des différents acteurs du territoire, et la prise en main par ceux-ci de leur avenir. Il s'agit d'une démarche participative s'articulant en 3 étapes: définition d'un périmètre, définition d'une charte de territoire axée sur quelques priorités et élaboration d'un programme d'actions sur 6 ans co-financé par la Région Rhône-Alpes

6 Le Département du Rhône, dans le cadre de sa compétence de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP), s'engage avec les territoires ; cette responsabilité, qui lui a été confiée par la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, a pour finalité de pérenniser les espaces et l'activité agricole ainsi que les ressources environnementales menacées par l'extension de la périurbanisation ;

7 La Région Rhône-Alpes, propose aux territoires volontaires pour soutenir l'agriculture et le développement rural de mettre en place un contrat régional PSADER (Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural) ; son élaboration pour l'Ouest lyonnais est placée sous la responsabilité du syndicat mixte ACCOLADE.



1.2.1 Le Schéma de développement économique de janvier 2005 : la mise en place d'une politique commune en anticipation aux orientations du SCOT

A partir des forces et des faiblesses identifiées sur le territoire, des caractéristiques de son tissu économique et des risques et des opportunités que recèle son environnement, des enjeux stratégiques pour le développement économique de l'Ouest Lyonnais ont été formulés.

L'un de ces enjeux est de construire une stratégie et une image communes aux quatre communautés de communes qui composent le territoire d'ACCOLADE pour lui permettre d'être plus visible et efficace au plan économique. Il s'agit en effet de dépasser la situation actuelle caractérisée par l'absence de positionnement du territoire dans son ensemble, pour bâtir collectivement un cadre d'actions clair permettant la mise en œuvre de projets communs sur l'ensemble du territoire et par des actions spécifiques au niveau de chacune des communautés de communes.

Pour la mise en œuvre du schéma de développement économique cinq enjeux territoriaux spécifiquement économiques ont été définis. Il s'agit:

- du maintien et du développement des entreprises locales par la valorisation des potentiels internes du tissu économique notamment dans certains domaines identifiés comme la mécanique, la métallurgie, le froid et la santé mais aussi dans l'artisanat, les services à la personne,
- de l'émergence d'activités économiques nouvelles sur les secteurs cohérents avec les caractéristiques du territoire tant en favorisant la création et la reprise d'entreprises que

la synergie entre certains acteurs (agriculture, commerce et agro-alimentaire par exemple),

- du développement et de l'adaptation d'une offre d'accueil d'entreprises correspondant aux besoins du territoire et anticipant l'avenir, de bonne qualité, dans un environnement attractif en termes des services et prenant en compte l'accessibilité actuelle et future du territoire,
- de l'animation du développement économique à l'échelle du territoire d'ACCOLADE en s'appuyant sur les structures intercommunales et en développant un travail en réseau,
- de la recherche d'une image territoriale basée sur les activités et savoir-faire du territoire permettant de se positionner différemment dans l'environnement lyonnais.

Mais il ne faut pas oublier des enjeux plus généraux concernant la qualité de vie et les services que proposent le territoire tant sur le plan des services collectifs que des services à la personne. Ces différents éléments constituent en effet l'environnement immédiat des entreprises et conditionnent fortement les décisions de localisation d'une entreprise et l'attractivité globale d'un territoire.

Le Schéma fixe 3 axes principaux à la stratégie de l'Ouest Lyonnais. Celle-ci vise à anticiper des évolutions sur les 10-15 ans à venir, soit à l'horizon 2015-2020, notamment:

1. Maintenir au moins le taux d'emploi du territoire, qui risque de se dégrader si l'on n'y prend garde au regard de la forte attractivité résidentielle du territoire. Cela conduit à viser la **création nette d'au moins 6 000 emplois dans les dix années** à venir (soit à l'horizon 2015).

Cet impact ne pourra être atteint sans un certain nombre d'actions volontaristes de la part des collectivités en particulier en matière d'accueil d'entreprises passant par le maintien d'une offre significative des surfaces des zones d'activités⁸ et la mise en œuvre d'une véritable politique d'accueil des entreprises coordonnée au niveau d'ACCOLADE.

2. Renforcer le **développement harmonieux du territoire au plan économique** inscrit dans le cadre d'une démarche de développement durable en relation avec ses qualités intrinsèques : compétences disponibles, environnement, dessertes routières existantes et futures, proximité de Lyon, diversité du tissu d'entreprises industrielles.

Le schéma de développement économique prévoit d'atteindre cet objectif notamment en organisant un schéma des zones d'activités équilibré, valorisant les sites à potentialités et s'intégrant dans les objectifs urbanistiques définis par le SCOT, par la recherche d'une meilleure adéquation des emplois et des compétences du territoire, par le respect de la qualité environnementale du territoire, par une écoute permanente des besoins des entreprises présentes.

3. **Diversifier le tissu économique** afin d'une part, de répondre aux besoins nouveaux de la population et d'autre part, d'anticiper sur les macro tendances économiques dans le cadre d'une économie globalisée.

En effet, par sa situation géographique et économique, le territoire doit chercher à adapter son tissu économique et ceci dans plusieurs directions. Il s'agira d'une part, de soutenir le développement d'activités qui permettent l'amélioration de la qualité de vie des personnes tant grâce aux services produits par les activités artisanales que par les services de proximité à la personne et d'autre part de permettre l'implantation d'établissements sanitaires et sociaux justifiée par la proximité de Lyon et la qualité du cadre environnemental du territoire qui génèrent eux-mêmes des retombées économiques directes.

8 Le schéma de développement économique a été approuvé avant le SCOT qui, s'il a prévu l'extension de Zones d'Activités Economiques existantes et la création de nouvelles Zones d'Activités Economiques, a strictement encadré celles-ci

1.2.2 La Charte de Développement Durable validée en février 2011: le lien entre le SCOT et le CDDRA

Les élus ont souhaité que l'articulation de la charte de développement durable avec les grands principes du schéma de cohérence territoriale, soit particulièrement travaillée. Au-delà de ce fil directeur, les réflexions ont été enrichies lors de séminaires et de comités thématiques ouverts aux élus et aux acteurs socio-économiques, dont le conseil local de développement⁹. La Charte de Développement Durable a ainsi permis de déterminer les principales orientations et pistes de travail du CDDRA.

Ainsi, la Charte de Développement Durable de l'Ouest Lyonnais présente 5 axes majeurs. Avec d'une part, trois « piliers » qui inscrivent le territoire dans une logique de développement durable :

- la préservation de l'identité du territoire par une gestion durable des espaces et des ressources,
- le renforcement des liens sociaux et intergénérationnels en s'appuyant sur le concept de « village densifié »,
- l'impulsion d'une dynamique économique pérenne tout en maintenant un équilibre entre les acteurs et les activités.

D'autre part, deux axes transversaux et fondamentaux que les élus et les acteurs du territoire veulent construire sur le long terme :

- l'amélioration de la mobilité sur l'Ouest Lyonnais en structurant l'offre dans le cadre d'un projet d'ensemble,
- l'affirmation d'une gouvernance lisible et efficace pour porter le projet l'Ouest Lyon.

En ce qui concerne l'économie, l'enjeu fort mis en évidence par la Charte de Développement Durable pour les prochaines années réside dans le développement endogène de l'économie de l'Ouest Lyonnais. Cela passe d'abord par le renforcement de l'existant afin que les circuits de la **création, de la reprise et de la transmission d'entreprises** soient plus lisibles.

Parallèlement au développement des entreprises, la charte insiste sur l'importance de soutenir **les synergies entre les acteurs économiques** du territoire. L'exemple le plus marquant est la fédération Cap à l'Ouest qui, depuis 2007, regroupe les commerçants et artisans de l'Ouest Lyonnais pour des actions collectives et on constate également que les interactions avec les collectivités sont de plus en plus nombreuses. La Charte de Développement Durable précise que ces mises en réseau doivent aussi s'envisager pour les clubs d'entreprises, les filières émergentes ou encore les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

La Charte met également en évidence que ce dynamisme passe par le **renforcement de l'attractivité** du territoire et une **promotion** des productions, des savoir-faire et des différentes activités touristiques ou de loisirs ainsi que des produits locaux... Il s'agit de poursuivre et d'amplifier le travail engagé par la Marque collective « Le Lyonnais, Monts et Coteaux ».

Plus spécifiquement le **maintien et le développement d'une activité agricole forte et diversifiée**, sont déterminants pour les années à venir notamment face aux opportunités que représentent la clientèle lyonnaise et la demande en produits locaux.

Enfin, le soutien à **la formation et l'accès à l'emploi** est indispensable pour assurer la consolidation de cette dynamique, pour préserver la vitalité économique, mais surtout pour

⁹ Le Conseil Local de Développement a pour mission d'accompagner la procédure CDDRA, de participer au travail d'élaboration et de suivi du contrat, de formaliser des avis sur les politiques territorialisées de la Région, de suivre les Contrats Territoriaux Emplois Formation (CTEF) et de s'autosaisir de certains thèmes.

maintenir un lien fort entre les entreprises et les actifs du territoire.

1.2.3 Une articulation entre démarche de planification et procédures d'accompagnement financier du projet de territoire

1.2.3.1 Le Contrat de Développement Durable

Elaboré tout au long de l'année 2011 sur la base de la charte de développement durable pour le territoire qui s'articule elle-même étroitement avec les grands principes du SCOT, le Contrat de Développement Durable se veut une démarche expérimentale pour accompagner les orientations en matière de planification par un programme d'actions financé par la Région.

Les actions sont ainsi définies pour répondre à quatre grands objectifs:

- maintenir une agriculture viable et en préserver les espaces naturels,
- affirmer l'identité de l'Ouest Lyonnais et encourager un « mieux vivre ensemble »,
- dynamiser l'économie de proximité et rechercher une adéquation entre emplois et qualification des actifs,
- organiser les déplacements sur l'Ouest Lyonnais en répondant aux différents besoins de mobilité.

Enfin une action transversale est prévue visant à affirmer une gouvernance pour porter le projet de l'Ouest Lyonnais et anticiper l'avenir.

1.2.3.2 Le Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER)

De même que le CDDRA décline dans son programme d'action les grandes orientations du SCOT, le PSADER est élaboré en parallèle des PENAP pour mieux définir une politique agricole et environnementale globale.

Cette démarche, initiée en septembre 2010 et pilotée par le territoire de l'Ouest Lyonnais a pour objectifs de :

- co-construire **un programme d'actions** pour l'Ouest lyonnais visant à maintenir les espaces et l'activité agricole et les ressources environnementales du territoire (eau, biodiversité et paysages),
- préserver à long terme les espaces agricoles et naturels de la périurbanisation, grâce à **la mise en place de périmètres de protection**.

A l'origine de cette démarche, la prise de conscience par les élus:

- des menaces qui pèsent sur l'Ouest Lyonnais, territoire de transition alliant des qualités environnementales et paysagères remarquables à un patrimoine historique et naturel très riche, porteurs d'une identité,
- de la nécessité de maintenir de l'activité agricole, celle-ci s'avérant primordiale pour assurer la sauvegarde de l'identité du territoire

Or, les contraintes liées à un mode de développement périurbain (pression foncière, mitage de l'espace, altération des paysages, fermeture des corridors écologiques, émissions de gaz à effet de serre, développement d'infrastructures, sur-fréquentation de certains sites naturels) risquent cependant de banaliser ce territoire.

Un diagnostic réalisé sur l'Ouest Lyonnais au premier semestre 2011 met en relief de nombreux enjeux dont le territoire doit se saisir dans la définition de sa politique agricole et environnementale. Le partage de ce diagnostic avec l'ensemble des élus, des acteurs

agricoles et environnementaux du territoire a ainsi permis de faire émerger des enjeux partagés par tous :

- ➔ agir pour la biodiversité et sauvegarder la qualité environnementale et paysagère de l'Ouest Lyonnais,
- ➔ préserver et mettre en valeur les ressources naturelles du territoire,
- ➔ protéger et optimiser le foncier agricole et environnemental et favoriser l'installation d'agriculteurs sur le territoire,
- ➔ permettre le maintien et le développement d'une agriculture dynamique et durable.

1.2.3.3 Schémas de Développement commerciaux, Document d'Aménagement Commercial et Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce:

DAC, SDC et FISAC sont définis de manière réfléchie et concertée pour mettre en oeuvre la stratégie de préservation et de développement du commerce et de l'artisanat de proximité.

Les objectifs de l'Ouest Lyonnais pour le développement du commerce et de l'artisanat sont:

- impulser une véritable politique du commerce et de l'artisanat,
- trouver une cohérence entre l'urbanisme commercial et développement commerciale,
- conforter les synergies entre les acteurs du commerce et de l'artisanat,
- accompagner les activités à fort potentiel (éco-construction, éco-rénovation, valorisation des productions...),
- initier des actions collectives et/ou individuelles ayant un impact sur le territoire,
- progresser en s'appuyant sur des partenariats avec l'Etat et la Région.

Pour parvenir à ces objectifs, l'Ouest Lyonnais utilise trois types d'outils: le Document d'Aménagement Commercial ou DAC, prescrit par le SCOT de l'Ouest Lyonnais, le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce ou le FISAC, ainsi que le CDDRA (qui assure le financement d'un certain nombre d'actions collectives, notamment les actions CAP à l'Ouest).

Le DAC est en cours d'élaboration. Il vise à préciser et compléter l'ensemble des dispositifs prévus dans le SCOT de l'Ouest Lyonnais. Il s'appuie lui même sur des schémas de développement commercial préalablement définis au niveau des communautés de communes qui ont ainsi définis leurs propres orientations stratégiques, à prendre en compte et à articuler dans le DAC.

Quand aux FISAC, la commune de l'Arbresle et la COPAMO se sont lancés dans cette démarche. De son côté, ACCOLADE réfléchissait à la mise en place d'un FISAC transversal. L'Etat, qui soutient prioritairement les actions transversales, a fait comprendre qu'un FISAC ne serait financé que s'il était porté à l'échelle de l'Ouest Lyonnais. Les initiatives de l'Arbresle et de la COPAMO ne sont pas bloquées pour autant mais leurs démarches doivent s'intégrer à celle d'ACCOLADE. Le FISAC de l'Ouest Lyonnais est en cours d'instruction par les services de l'Etat.

1.3 Synthèse

Les documents de planification, DTA et SCOT énoncent des principes forts qui visent à rompre avec les principes d'aménagement passés et à encadrer une croissance. Le SCOT de l'Ouest Lyonnais repense le développement de son territoire, souhaitant:

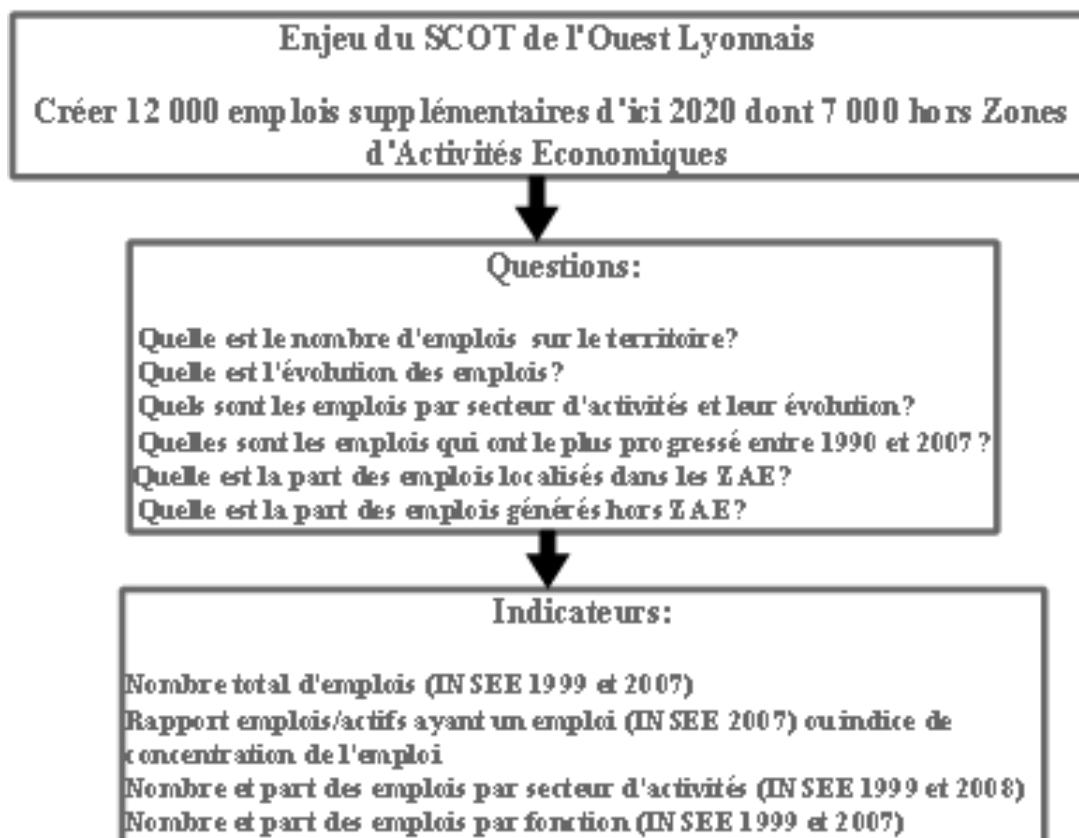
- *un développement démographique et urbain raisonné,*
- *une activité économique équilibrée créatrice d'emplois sur place, permettant ainsi de limiter les déplacements domicile-travail avec l'agglomération.*

Ce développement s'accompagne d'une volonté forte de préservation des espaces agricoles et naturels, constituant la marque identitaire du territoire. Celle-ci constitue un argument de promotion économique du territoire et devient donc à ce titre une donnée essentielle du développement.

- *Les élus et acteurs de l'Ouest Lyonnais travaillent depuis plus de 10 ans à bâtir un projet de planification et de développement cohérent afin de maintenir une qualité de vie et répondre aux grands enjeux de l'avenir. Pour cela, ils ont mené en parallèle au SCOT l'élaboration de documents de stratégie et des outils de contractualisation qui visent à articuler planification et développement, valorisant ainsi le territoire de l'Ouest Lyonnais.*
- *Le Schéma de développement économique 2005-2015 définit, outre des enjeux spécifiquement économiques, des enjeux plus généraux concernant la qualité de vie et les services que proposent le territoire. Sa stratégie vise à maintenir à minima le taux d'emplois du territoire, renforcer le développement harmonieux du territoire au plan économique en relation avec ses qualités intrinsèques et à diversifier le tissu économique, notamment pour répondre aux besoins nouveaux de la population.*
- *La Charte de Développement Durable, validée début 2011, fait le lien entre le SCOT et le CDDRA. Elle s'articule autour de cinq axes majeurs, dont l'impulsion d'une dynamique économique pérenne et la préservation de l'identité du territoire.*
- *Le CDDRA, se basant sur les orientations de la Charte précitée, définit un programme d'actions 2012-2018 répondant à plusieurs objectifs, dont celui qui consiste, sur le plan économique à dynamiser l'économie de proximité et à rechercher une adéquation entre emplois et qualification des actifs.*
- *Les Schémas de Développement Commercial, Le Document d'Aménagement Commercial et les FISAC s'articulent pour définir de manière réfléchie et concertée la stratégie pour la préservation et le développement du commerce et de l'artisanat de proximité.*

2 Une évolution dynamique de l'emploi

Face à l'enjeu porté par le SCOT de créer 12 000 emplois supplémentaires d'ici 2020, le présent chapitre a pour objectif de mettre en évidence les dynamiques d'évolution de l'emploi dans les différents secteurs d'activités ou fonction et de déterminer lesquels ont le plus contribué à la croissance de l'emploi.



2.1 Une forte croissance de l'emploi

Avec 35 052 emplois, le territoire de l'Ouest Lyonnais représente 23% du nombre total d'emplois sur le département hors Grand Lyon et 4,4% du nombre d'emplois sur le département. Entre 1999 et 2007, le territoire gagne près de 6 000 emplois. Le taux de croissance s'élève à 2,3% par en moyenne durant cette période, ce qui est largement supérieur à la moyenne départementale, pourtant élevée par la dynamique de l'emploi sur l'agglomération Lyonnaise.

	Nombre d'emplois en 1999	Nombre d'emplois en 2007	Nbre d'emplois supplémentaires entre 1999 et 2007	Taux de croissance annuelle moyenne des emplois 1999-2007
CC de la Vallée du Garon	9 992	12 268	2 275	2,60%
CC des Vallons du Lyonnais	5 018	6 161	1 143	2,60%
CC du Pays de l'Arbresle	9 172	10 568	1 396	1,79%
CC du Pays Mornantais	4 941	6 055	1 114	2,57%
Ouest Lyonnais	29 123	35 052	5 929	2,34%
Total département	707 110	803 501	96 391	1,61%
Département hors COURLY	139 662	155 780	16 118	1,37%

Tableau 1: Evolution des emplois entre 1999 et 2007

Source: INSEE- Recensement de la population 1999 et 2007

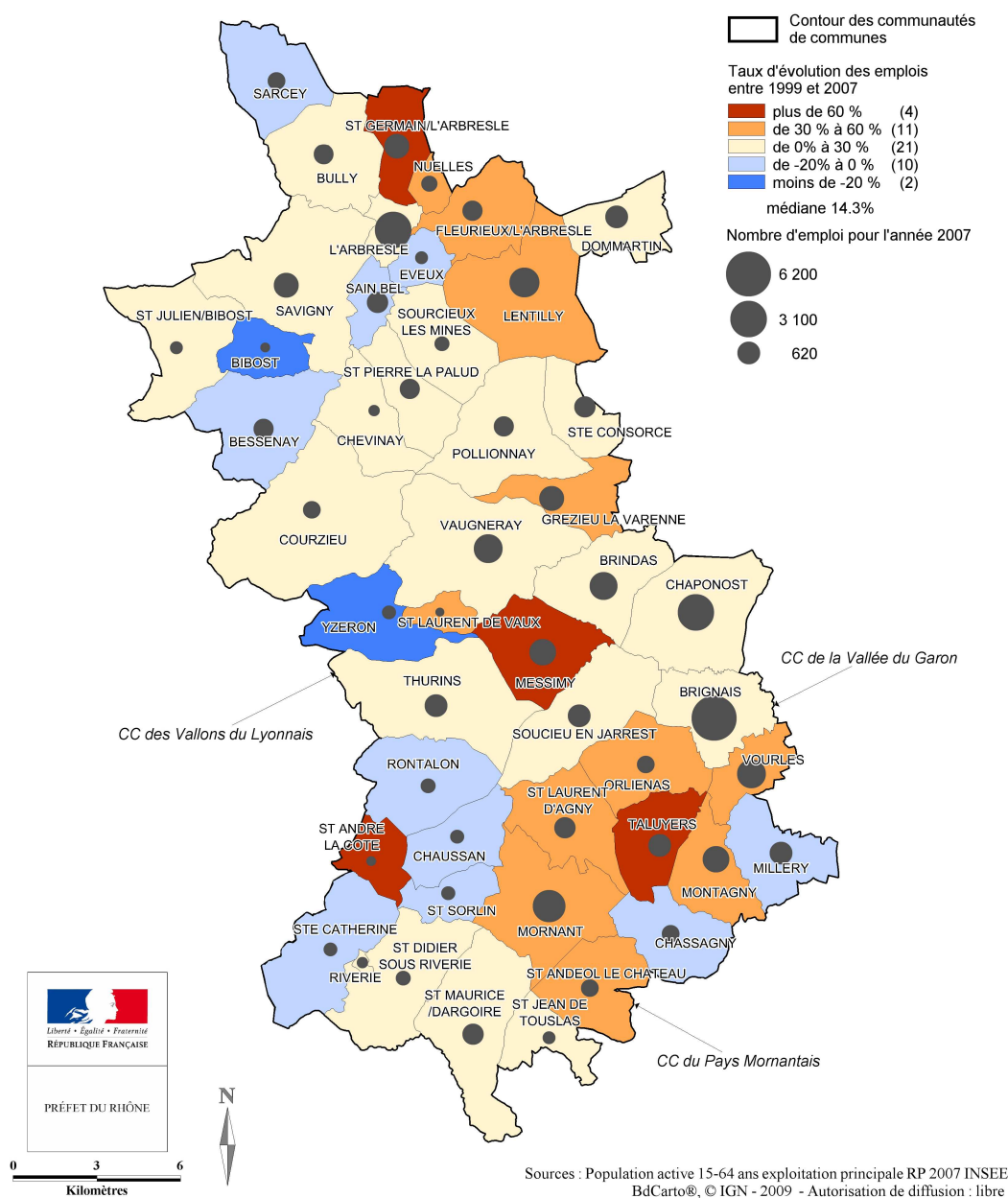
Les trois communautés de communes du Sud (Pays Mornantais, Vallée du Garon, Vallons du Lyonnais) connaissent la même croissance moyenne annuelle assez forte de l'emploi. (de 2,5 à 2,6%). Celle-ci est moins importante dans la communauté de communes du Pays de l'Arbresle, mais le taux de croissance (1,8%) reste toutefois supérieur au taux départemental.

L'analyse du nombre d'emplois et de son évolution entre 1999 et 2007 par commune montre que:

- les communes situées dans la partie Est du territoire de l'Ouest Lyonnais sont celles qui offrent le plus grand nombre d'emplois;
- les six premières communes offrant le plus grand nombre d'emplois sont par ordre décroissant: Brignais, l'Arbresle, Chaponost, Mornant, Lentilly, Vaugneray;
- les communes qui ont connu les plus fortes croissances en volume d'emplois (plus de 250 emplois supplémentaires) sont: Chaponost, Brignay, Vourles et Montagny pour la CCVG, Mornant pour la COPAMO, Lentilly et Saint-Germain sur l'Arbresle pour la CCPA et Messimy pour la CCVL;
- c'est la COPAMO qui compte le plus grand nombre de communes dont le taux de croissance de l'emploi figure parmi les plus élevés (supérieur à 30%);
- c'est aussi dans la COPAMO, comme dans la CCPA que le nombre de communes perdant des emplois est le plus important (jusqu'à – 171 emplois pour la commune de Bibost).

Nombre d'emplois et évolution - 1999 - 2007

Ouest Lyonnais



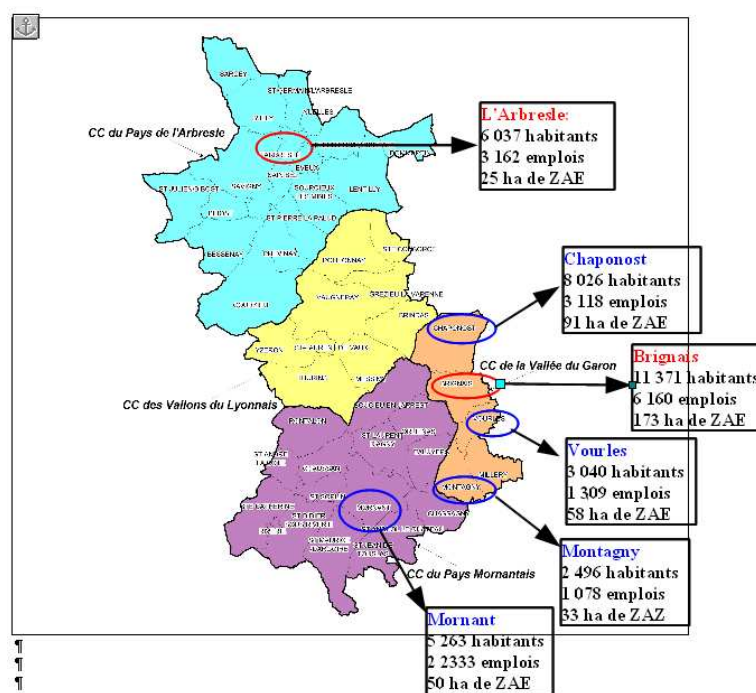
Carte 4: Nombre d'emplois en 2007 et évolution entre 1999 et 2007

2.2 Deux pôles d'emplois principaux, quatre secondaires qui correspondent à la fois aux grandes Zones d'Activités Economiques et à une population importante

Sur le territoire de l'Ouest Lyonnais:

- il n'y a que deux communes offrant plus de 1000 emplois et dont le taux d'attractivité¹⁰ de l'emploi en 2007 est supérieur ou égal à 100%: Brignais (6 160 emplois) et l'Arbresle (3 162 emplois)
- quatre autres communes peuvent être également qualifiées de pôles d'emplois, car elles offrent chacune plus de 1 000 emplois et disposent d'un taux d'attractivité de l'emploi supérieur à 90%: Chaponost (3 118 emplois), Mornant (2 234 emplois), Montagny (1078 emplois) et Vourles (1 308 emplois).
- Lentilly, Vaugneray, Brindas et Messimy, bien qu'offrant plus de 1 000 emplois, ont un taux d'attractivité trop éloigné de 100% (de 48% pour Brindas à 71% pour Lentilly)..
- par contre, la commune de Saint-Germain sur l'Arbresle, avec ses 850 emplois, dispose d'un taux d'attractivité de l'emploi de près de 138%.

Ces pôles d'emplois, principaux ou secondaires peuvent être mis en corrélation avec l'existence de Zones d'Activités Economiques (Zones d'Activités Economiques) importantes mais aussi avec une population résidente importante qui génère de l'économie résidentielle se traduisant par l'implantation d'établissements divers dans le tissu urbain mixte. Ces deux conditions (importance des Zones d'Activités Economiques et de la population) ne sont cependant pas suffisantes pour définir un pôle d'emplois. Lentilly, par exemple, avec plus de 5 000 habitants et 51 ha de Zones d'Activités Economiques, ne compte qu'environ 1700 emplois et un taux d'attractivité de l'emploi de 0,71.



Carte 5: Les pôles d'emplois

Source: Insee - Recensement de la population 2007 - Observatoire Partenarial des Zones d'Activités Economiques 2008-2010

¹⁰ L'un des indicateurs retenus pour définir les pôles d'emplois est le taux d'attractivité de l'emploi ou indice de concentration de l'emploi. Cet indicateur désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune ou un Etablissement Public de Coopération intercommunale (EPCI) et les actifs ayant un emploi qui y résident. On mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'une commune ou un EPCI exerce sur les autres.

2.3 Analyse sectorielle: le dynamisme particulier des secteurs de la construction et du commerce, des transports et des services divers

Des définitions et une méthode qui ont changé¹¹

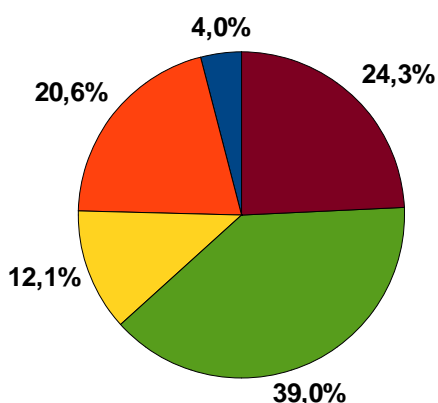
Jusqu'en 2006, l'INSEE distinguait dans le tertiaire le commerce, les services aux entreprises et les services aux particuliers. Depuis, le passage à une nouvelle nomenclature a modifié cette décomposition en sous-secteurs.

Désormais, l'INSEE décompose le tertiaire en Commerce, transport et services divers d'une part et administration publique, enseignement, santé action sociale d'autre part. L'analyse qui suit découle de cette nouvelle nomenclature.

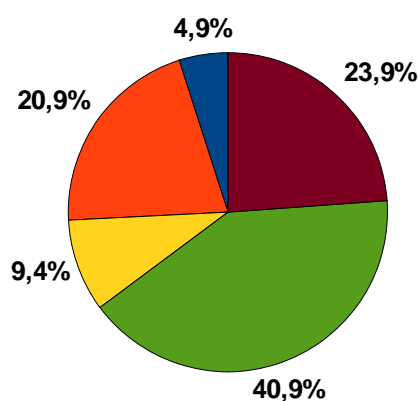
2.3.1 Ouest Lyonnais: Un territoire qui n'est pas plus industriel que la moyenne constatée sur le département hors Grand Lyon

En 2008, le territoire de l'Ouest Lyonnais compte environ 35 000 emplois répartis dans les secteurs d'activités comme suit:

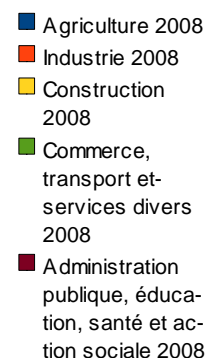
- Agriculture: 1 444 emplois
- Industrie: 7 386 emplois
- Construction: 4 340 emplois
- Commerce, transports, services divers: 14 000 emplois
- Administration publique, enseignement, santé, action sociale: 8 705 emplois



Graphique 1: Répartition des emplois par secteur d'activité en 2008 dans l'Ouest Lyonnais



Graphique 2: Répartition des emplois par secteur d'activités en 2008 dans le département du Rhône hors Grand Lyon



Source: INSEE – Recensement de la population 2008

11 Voir annexe n°3: méthodologie et définitions de l'analyse sectorielle par l'INSEE

Avec 21% des emplois, le secteur industriel conserve un poids important sur le territoire de l'Ouest Lyonnais, qui reste dans la moyenne départementale (hors Grand Lyon) mais apparaît comme bien supérieur aux moyennes régionale (18% des emplois) et française (14% des emplois). Le secteur de la construction s'avère être une spécificité de l'Ouest Lyonnais avec 12% des emplois, ce qui est sensiblement supérieur à la moyenne départementale (9,4 %) et très largement supérieur aux moyennes départementale et régionale (aux alentours de 7%).

Part des emplois du secteur sur le nombre total d'emplois	Agriculture 2008	Industrie 2008	Construction 2008	Commerce, transport et services divers 2008	Administration publique, éducation, santé et action sociale 2008
Ouest Lyonnais	4,0%	20,6%	12,1%	39,0%	24,3%
Département	1,1%	14,8%	6,3%	49,9%	27,9%
Département hors Grand Lyon	4,9%	20,9%	9,4%	40,9%	23,9%
Région Rhône-Alpes	2,0%	17,8%	7,3%	44,4%	28,5%
France	3,0%	14,3%	6,9%	45,3%	30,5%

Tableau 2: Répartition des emplois par secteur d'activités en 2008

Source: INSEE – Recensement de la population 2008

2.3.2 Un secteur industriel qui résiste et un secteur agricole qui limite sa perte d'emplois

Au regard des données INSEE, l'Ouest Lyonnais semble bénéficier d'une dynamique plus favorable en termes d'emplois que celle constatée au niveau du département hors Grand Lyon avec:

- un nombre d'emplois qui diminue moins dans le secteur de l'agriculture et qui se maintient dans le secteur industriel (alors qu'il est en net recul sur le département)
- Une croissance des emplois dans les autres secteurs plus prononcée, à l'exception du secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale.

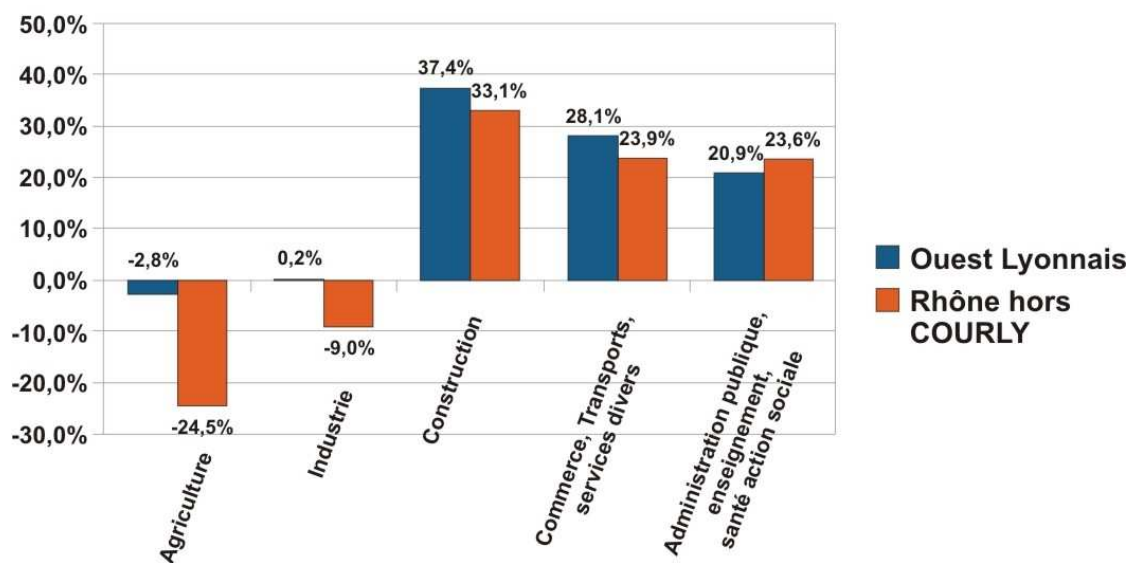


Diagramme 1: Evolution des emplois par secteur d'activités entre 1999 et 2008

Source: INSEE – Recensement de la population 2008

2.3.3 Les spécificités selon les communautés de communes

La communauté de communes de la Vallée du Garon se caractérise par le poids important des emplois dans le secteur industriel et celui du commerce, des transports et des services divers.

La COPAMO et la CCVL se distinguent par la proportion plus élevée dans les secteurs de l'agriculture, de l'administration publique, de l'enseignement de la santé et de l'action sociale. Une autre spécificité de la COPAMO est la part plus importante des emplois dans le secteur de l'agriculture.

La communautés du Pays de l'Arbresle présente un profil intermédiaire qui se rapproche des moyennes constatées sur le territoire de l'Ouest Lyonnais.

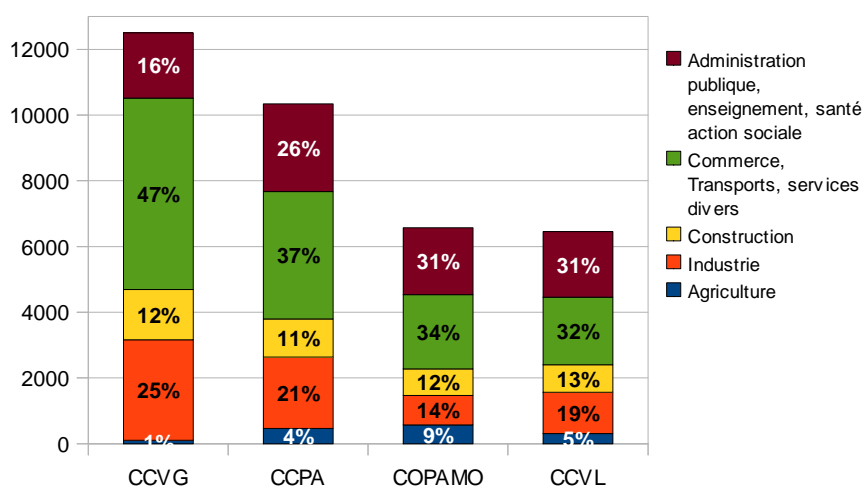


Diagramme 2: Répartition des emplois par secteur d'activités en 2008 dans chaque communauté de communes de l'Ouest Lyonnais

Source: INSEE – Recensement de la population 2008

2.4 Analyse fonctionnelle: L'importance croissante des fonctions métropolitaines et de l'économie résidentielle, la résistance des emplois de fabrication

Définitions¹²

L'analyse des fonctions remplies par les actifs résulte de la profession qu'ils occupent. Les professions sont réparties en quinze fonctions, certaines d'entre elles interviennent dans les différentes étapes de la production, d'autres sont plutôt tournées vers les services à la population.

Les fonctions exercées sont transversales par rapport aux secteurs d'activité. Elles sont également transversales par rapport au statut (indépendant ou salarié, public ou privé) et peuvent associer plusieurs niveaux de qualification (un ingénieur de fabrication et un ouvrier, par exemple). Ces fonctions permettent de caractériser le territoire.

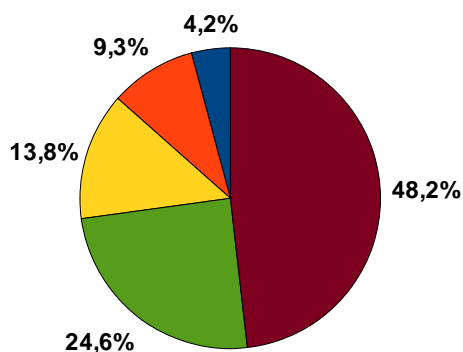
En effet, la répartition spatiale des fonctions n'est pas homogène sur les différents territoires. Cinq fonctions sont plus spécifiquement localisées dans les grandes aires urbaines, ce sont les fonctions métropolitaines: conception-recherche, prestations, intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs. 7 fonctions relèvent de l'économie résidentielle: Santé et action sociale, services de proximité, administration publique, distribution, éducation-formation, entretien-réparation et transports-logistique. Enfin trois fonctions sont considérées à part: la fabrication, l'agriculture et le bâtiment et travaux publics.

12 Voir annexe n°4: présentation des différentes fonctions retenues dans l'analyse fonctionnelle de l'INSEE

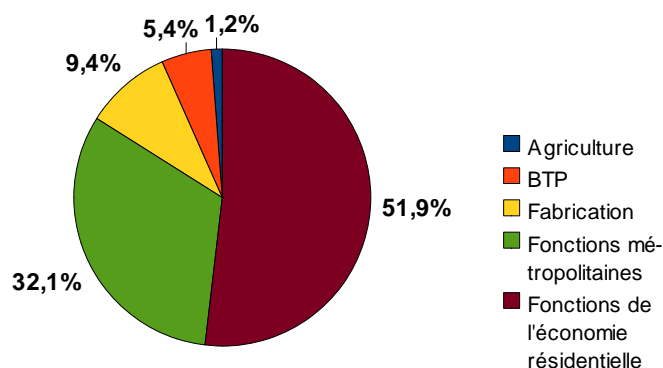
2.4.1 Emplois de fabrication et du BTP: une spécificité de l'Ouest Lyonnais par rapport au département

En 2007, le territoire de l'Ouest Lyonnais compte 35 000 emplois répartis dans les secteurs d'activités comme suit:

- Agriculture: 1 468 emplois
- Bâtiment et Travaux Publics : 3 286 emplois
- Fabrication: 4 864 emplois
- Fonctions métropolitaines: 8 706 emplois
- Fonctions de l'économie résidentielle: 17 039 emplois



Graphique 3: Répartition des emplois par fonction en 2007 dans l'Ouest Lyonnais



Graphique 4: Répartition des emplois par fonction en 2007 dans le département du Rhône

Source: INSEE – Recensement de la population 2007

L'analyse fonctionnelle confirme l'analyse sectorielle:

- on note sur le territoire de l'Ouest Lyonnais le poids important des emplois de fabrication que l'on peut trouver dans tous les secteurs d'activités mais plus spécifiquement dans le secteur industriel.
- de même la part des emplois de la fonction du BTP, que l'on peut mettre en parallèle avec les emplois du secteur de la construction, est sensiblement plus importante dans l'Ouest Lyonnais que dans le département du Rhône.

Des spécificités apparaissent selon les communautés de communes:

- la COPAMO et la CCVL se caractérisent par une part plus importante des emplois des fonctions de l'économie résidentielle. De plus la COPAMO est la communauté de communes qui compte le plus d'emplois de la fonction de l'agriculture, que ce soit en volume ou en taux. En revanche c'est également celle qui compte le moins d'emploi des fonctions métropolitaines.
- la CCPA et la CCVG se distinguent quant à elles par un poids nettement plus marqué des emplois de fabrication. De plus la CCVG présente une part importante des emplois des fonctions métropolitaines (ces derniers représentent 31% du nombre total d'emplois), au détriment de la part des emplois des fonctions de l'économie résidentielle et de celle des emplois agricoles qui ne représentent que 1% du nombre total d'emplois.

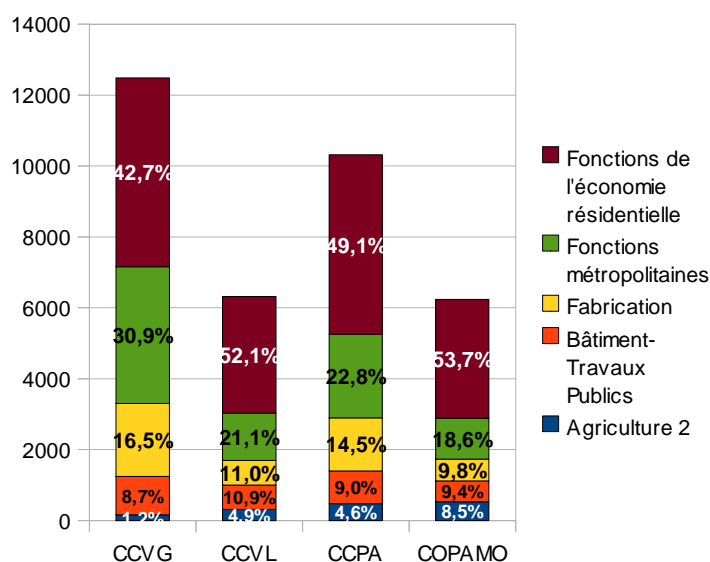


Diagramme 3: Répartition des emplois par fonction en 2007 dans chaque communauté de communes de l'ouest Lyonnais

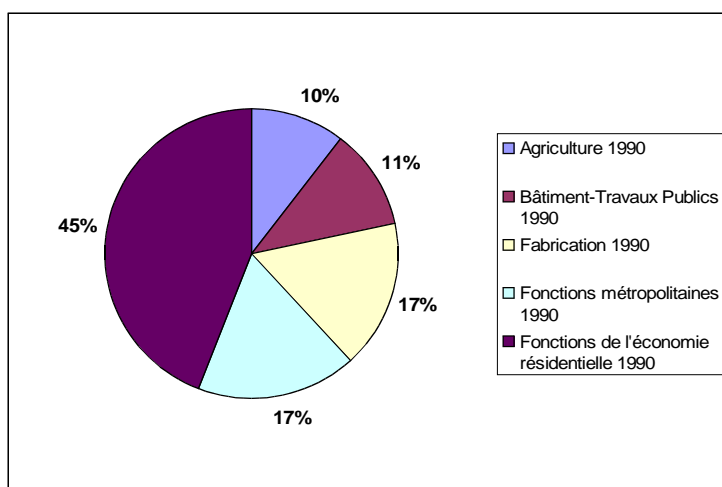
Source: INSEE – Recensement de la population 2007

2.4.2 Une augmentation importante de la part des emplois des fonctions métropolitaines

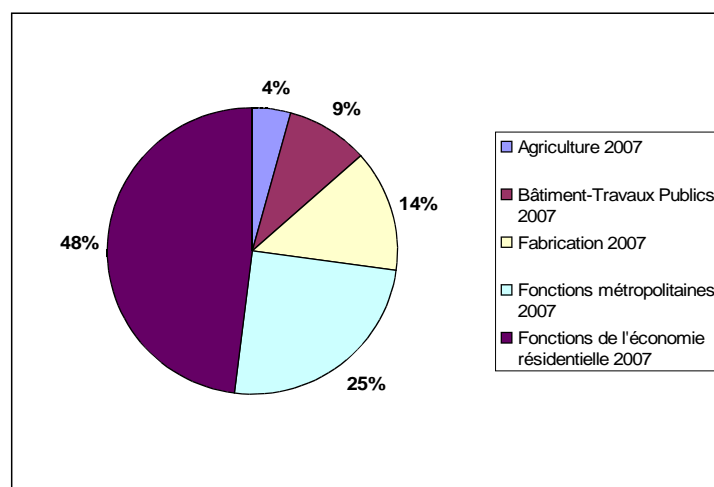
La part des emplois du BTP et de la fabrication n'évolue pas de manière importante entre 1990 et 2007 (11 à 9% correspondant à une augmentation en volume de 1 350 emplois).

Par contre, la part des emplois des fonctions métropolitaines augmente de 8% (le nombre d'emplois a plus que doublé dans ces fonctions pour atteindre 8 706 emplois), essentiellement au détriment de la part des fonctions agriculture (-6%) et fabrication (-3% en part du nombre total mais avec quand même à la création de 840 emplois pour atteindre près de 4 900 emplois). Elle devient ainsi égale à la moyenne du département hors Grand Lyon.

La part des emplois des fonctions de l'économie résidentielle augmente de 3% entre 1990 et 2007 (soit une augmentation de 6359 emplois pour un volume final d'environ 17 000 emplois) et est supérieure à la moyenne du département hors Grand Lyon (45%)



Graphique 5: Part des emplois des différentes fonctions par rapport au nombre total d'emplois en 1990 dans l'Ouest Lyonnais – Source: INSEE RP 2007



Graphique 6: Part des emplois des différentes fonctions par rapport au nombre total d'emplois en 2007 dans l'Ouest Lyonnais – Source: INSEE RP 2007

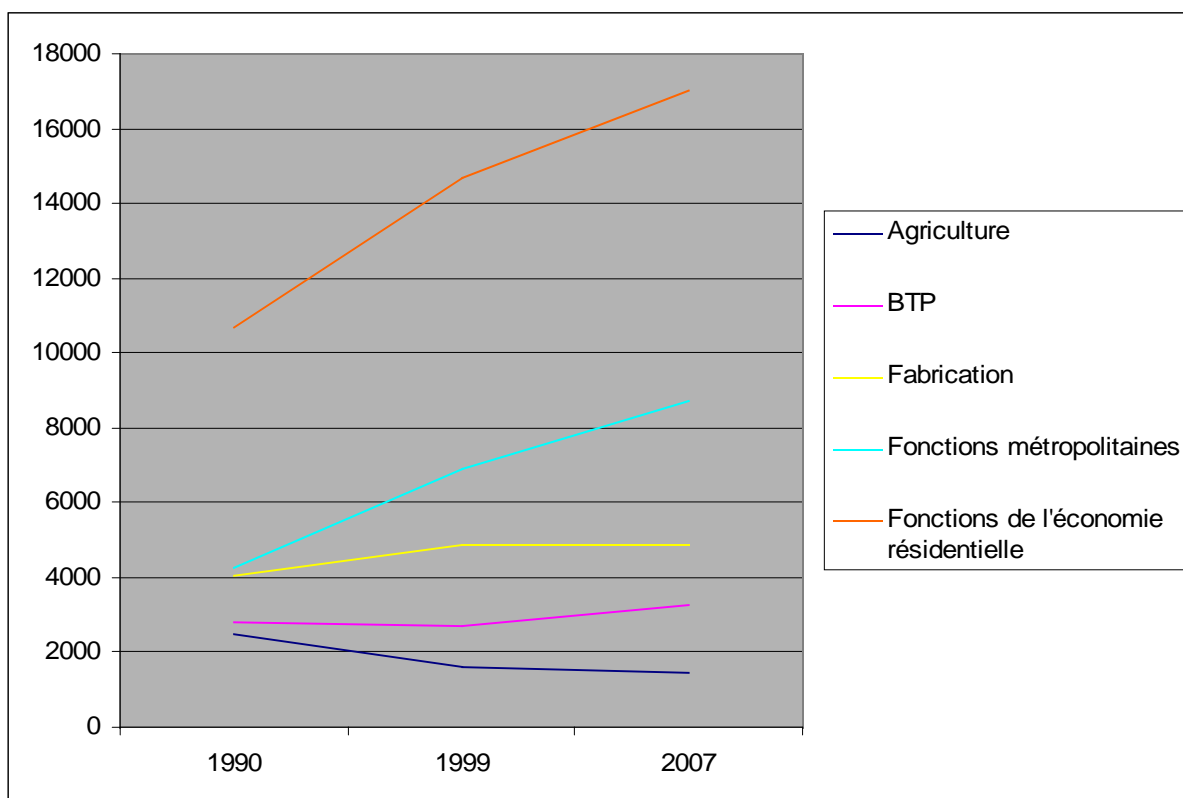
2.4.3 Une certaine résistance des emplois de fabrication

Sans surprise, avec 1 468 emplois en 2007, la fonction de l'agriculture a perdu 1000 emplois depuis 1990. Mais si cette diminution est importante entre 1990 et 1999 (-890 emplois), elle ralentit entre 1999 et 2007 (-110 emplois). Cette évolution est similaire sur les quatre communautés de communes, à l'exception de celle de la vallée du Garon. Celle-ci voit en effet son nombre d'emplois de la fonction agriculture augmenter très légèrement entre 1999 et 2007 (+35 emplois).

Les emplois du BTP (3 286 emplois en 2007), après avoir connu une baisse entre 1990 et 1999 (-103 emplois), augmentent à nouveau de manière sensible entre 1999 et 2007 (+613 emplois). Seule la communauté de communes du Pays Mornantais a vu son nombre d'emplois du BTP continuer à progresser entre 1990 et 1999. En revanche, celui-ci n'a pas augmenté de manière aussi importante entre 1999 et 2007 que pour les autres communautés de communes.

Alors que pour le département et pour le département hors Grand Lyon, le nombre des emplois de fabrication diminue entre 1990 et 2007, le territoire de l'Ouest Lyonnais compte 840 emplois de fabrication supplémentaires durant cette période, dont seulement 3 pendant la période 1999-2007. Cela est dû à la perte de 158 emplois de fabrication dans la communauté de communes des Vallons du Lyonnais sur cette période.

Ce sont les emplois des fonctions métropolitaines et de l'économie résidentielle qui augmentent le plus entre 1990 et 2007 (respectivement +4 478 emplois et +6359 emplois) Cette croissance est encore plus marquée sur la période 1999-2007.

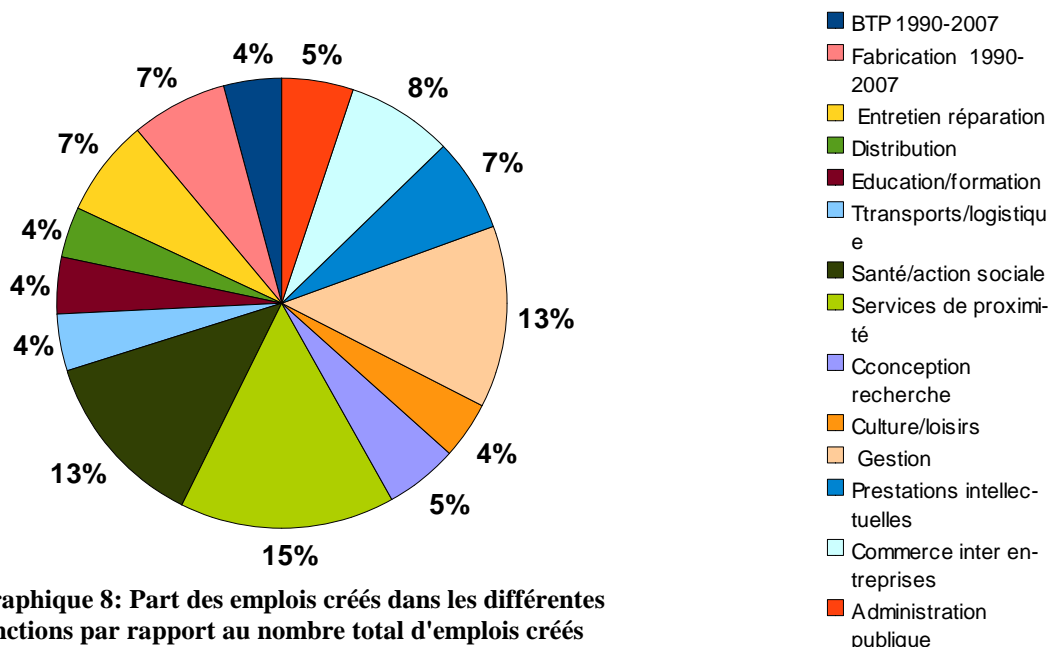


Graphique 7: Evolution des emplois des différentes fonctions entre 1990 et 2007 dans l'Ouest Lyonnais

Source: INSEE – Recensement de la population 2007

2.4.4 Les fonctions de services de proximité, de gestion de santé et action sociale ont le plus contribué à la création d'emplois

Entre 1990 et 2007, 11 186 emplois ont été créés: la fonction agriculture a perdu 1 000 emplois, les autres fonctions ayant gagné 12 186 emplois. Les fonctions qui ont le plus contribué à ce développement sont les services de proximité pour 15%, suivis de la gestion et de la santé et action sociale ex-aequo avec 13% chacune.



Graphique 8: Part des emplois créés dans les différentes fonctions par rapport au nombre total d'emplois créés entre 1990 et 2007 dans l'Ouest Lyonnais

Source: INSEE - Recensement de la population 2007

Dans les communautés du pays de l'Arbresle et du Pays Mornantais, ce sont les services de proximité qui ont le plus contribué à la création d'emplois (respectivement 19%, et 16%), dans la communauté des Vallons du Lyonnais ce sont la santé et l'action sociale (17%) et dans la communauté de communes de la vallée du Garon, c'est la gestion (17%).¹³

On peut noter cependant que les sociétés privées de services à la personne éprouvent des difficultés à se maintenir, ayant du mal à trouver des salariés et à les garder de manière stable dans le temps. En effet ces emplois sont souvent mal rémunérés et font l'objet d'un important.

2.5 Zoom sur l'agriculture : une place indéniable en tant qu'activité économique mais confrontée à de multiples menaces

L'activité agricole conserve un poids économique non négligeable dans l'Ouest Lyonnais:

- en termes de surface: En 2010, d'après les données Spot Théma, les surfaces agricoles représentent 59% de la superficie totale du territoire de l'Ouest Lyonnais.
- en terme d'emplois: en 2008, le secteur agricole emploie 1 444 personnes, ce qui représente 4% du nombre total d'emplois. Même si cette part est plus faible qu'en 1999 où elle s'élevait à 5%, le secteur agricole semble avoir mieux résisté que sur le reste du département puisqu'il n'enregistre qu'une baisse de 2,8% des emplois

¹³ Voir annexe n°5: part des emplois créés dans les différentes fonctions sur le nombre total d'emplois créés entre 1990 et 2007

contre 24,5% pour le département du Rhône hors COURLY.

- en terme de production: 1 hectare de Surface Agricole Utile¹⁴ ramené à la valorisation alimentaire dans le Rhône génère l'équivalent en valeur de la consommation alimentaire de 4,8 habitants par an. Ainsi, l'ensemble du territoire de l'Ouest Lyonnais produit l'équivalent de la consommation alimentaire de 29 400 habitants. Entre 2000 et 2005, soit en 5 ans, 176 ha d'espaces agricoles ont été artificialisés ce qui correspond à la perte de la production alimentaire pour environ 850 personnes.

De manière plus indirecte, étant garantes de la gestion et de l'entretien de l'espace elle contribue à l'identité à la qualité du cadre de vie et des paysages du territoire et participe donc à un argument économique d'attractivité du territoire.

Dans ce territoire, vallons profonds, plateaux et coteaux ont généré des secteurs agricoles différenciés : polyculture, viticulture, arboriculture, maraîchage et élevage.

Entre 1979 et 2000, ce territoire a connu une importante restructuration du secteur agricole et un phénomène de périurbanisation avec une diminution des plus petites exploitations, l'augmentation de la SAU moyenne, une déspecialisation des productions et le développement de l'irrigation.

Il compte des petites structures qui ne sont pas toujours adaptées à l'évolution concurrentielle des marchés agricoles, notamment dans le domaine de la polyculture et de l'élevage. En revanche, il bénéficie de la proximité des marchés de détail et de la pratique de la vente directe.

Mais les projets d'infrastructures autoroutières inscrits dans la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise (A89, A45 et Col), pourraient déstabiliser le foncier agricole par les ruptures de continuité qu'elles provoquent et en accentuant la pression résidentielle et économique déjà forte sur ce territoire. En effet, la réduction des surfaces agricoles et la spéculation foncière liées au développement de l'urbanisation s'ajoutent à la perte de compétitivité pour les activités non valorisées en vente directe et à l'augmentation des conflits d'usage sur le territoire (nuisances, conflits de voisinage) pour constituer de sérieuses menaces pour l'avenir. Ces menaces sont néanmoins contrebalancées par des opportunités telles que la restructuration des exploitations, l'organisation de la vente directe et des filières (en particulier avec le développement des points de vente collectifs) et le développement des signes de qualité et d'identification des produits des terroirs.

Si la périurbanisation fait peser une lourde pression sur le monde agricole et engendre des conflits d'usage et des incompréhensions, elle offre aussi des opportunités grâce à la proximité du bassin de consommation de l'agglomération lyonnaise. En effet, les travaux de prospective de l'OCDE pour 2015 montrent que la demande devrait évoluer vers une exigence accrue de qualité des produits agricoles et une consommation locale plus forte. Cette proximité géographique devrait ainsi constituer un débouché intéressant pour certaines cultures à forte valeur ajoutée comme le maraîchage et l'horticulture.

Il s'agit de trouver des débouchés pour l'ensemble des productions agricoles locales en essayant de trouver une image ancrée au territoire. Celle-ci apporterait une valeur ajoutée à des produits de consommation courante et préserve de ce fait de la variabilité des marchés pour ce type de produits, dans un circuit le plus court possible vers les pôles urbains locaux ou les pôles métropolitains de Lyon ou Saint-Etienne.

Enfin, la forte demande de nature des urbains oriente les agriculteurs vers un nouveau rôle d'entretien et de mise en valeur des espaces naturels qui trouve également son utilité du

¹⁴ Voir annexe n°6: production agricole et alimentaire du Rhône et pression foncière

point de vue environnemental et écologique.

2.6 L'objectif du SCOT de créer 12 000 emplois dont 7 000 hors Zones d'Activités Economiques n'est pas impossible à atteindre

Si la croissance se poursuit au même rythme que sur la période 1999-2007 (2,3% en moyenne par an sur le territoire de l'Ouest Lyonnais), c'est environ 12 300 emplois qui seront créés entre 2008 et 2020, soit l'objectif fixé par le SCOT de l'Ouest Lyonnais.

Par contre, il est impossible de déterminer pour la période 1999-2007 quelle est la part des emplois créés dans le diffus par rapport à ceux créés dans les zones d'activités en l'absence de données INSEE sur ce sujet ou d'indicateurs spécifiques mis en place par les collectivités. Dans tous les cas, il s'agirait de déterminer si cette croissance de l'emploi très importante est simplement la conséquence du desserrement naturel de l'agglomération lyonnaise ou au contraire si des impulsions et initiatives locales ont permis de mettre en place un contexte favorable à la création d'emplois.

Une des opinions exprimées à l'occasion des entretiens menées dans le cadre de la présente étude est que la croissance de l'emploi d'ici 2020 ne sera pas aussi importante que celle enregistrée dans le passé. En effet, la création ou l'extension de zones d'activités économiques, strictement encadrée par le SCOT, ne sera pas aussi importante et il y aura en conséquent moins de créations d'emplois. Cette question sera approfondie dans le chapitre 4 relatif à l'offre d'accueil des entreprises. Mais d'ores et déjà l'analyse de la dynamique de l'emploi menée ci-dessus a montré la part croissante des emplois des fonctions métropolitaines, de l'économie résidentielle et la forte contribution des fonctions de service de proximité à la création d'emplois. Or, une grande part de ces emplois sont susceptibles d'être créés dans le tissu urbain mixte, même si des pôles commerciaux ou tertiaires peuvent être créés dans des Zones d'Activités Economiques spécifiques. Encore faut-il concevoir le tissu urbain de manière à ce qu'il permette la mixité des fonctions et offre des locaux appropriés aux demandes d'installation par les professions libérales, les commerces et les activités de service.

A l'inverse, si le nombre d'emplois du secteur industriel s'est maintenu, c'est sans doute en partie grâce à l'implantation de nouvelles entreprises industrielles qui ont pu contrebalancer la tendance à la baisse d'effectifs dans les établissements existants, voire à la fermeture de certains d'entre eux. Mais les 176 ha de Zones d'Activités Economiques prévus par le SCOT permettent encore une capacité d'accueil non négligeable, même en prévoyant d'en réserver une partie aux entreprises artisanales, en particulier celles de la construction qui sont particulièrement bien représentées.

2.7 Synthèse

Fort de ses 35 052 emplois en 2007, l'Ouest Lyonnais connaît une forte dynamique de croissance de l'emploi qui lui a bénéficié pour gagner 6000 emplois entre 1999 et 2007.

Entre 1999 et 2007, les secteurs industriel et agricole du territoire de l'Ouest Lyonnais ont beaucoup mieux résisté à l'érosion des emplois que le département hors Grand Lyon, tandis que les secteurs de la construction, du commerce, des transports et des services divers se sont révélés nettement plus performants en terme de progression du nombre d'emplois.

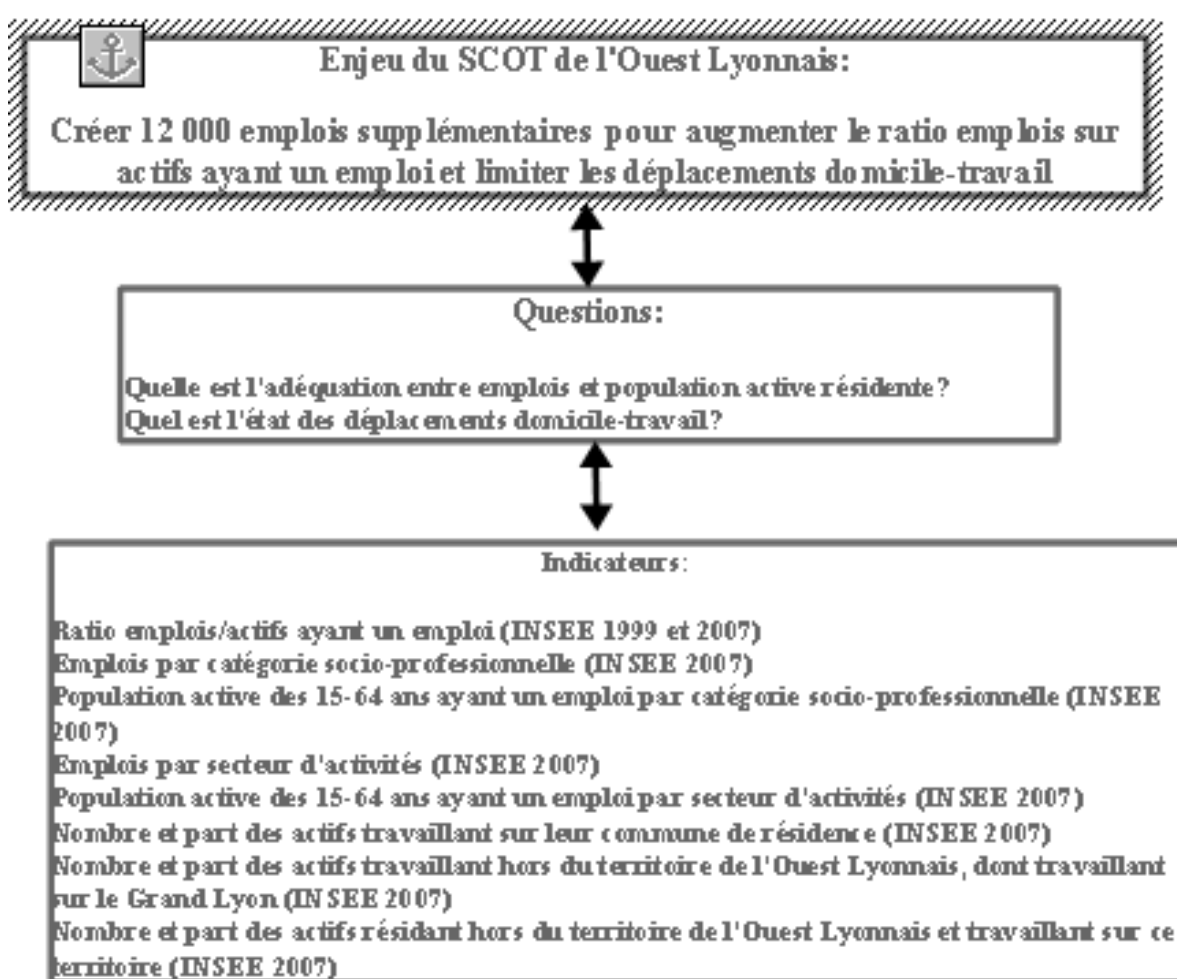
L'analyse fonctionnelle des emplois confirme l'analyse sectorielle: les emplois de fabrication, majoritaires dans le secteur industriel, résistent même s'ils progressent beaucoup moins que les emplois des fonctions métropolitaines (conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs) et de l'économie résidentielle (santé et action sociale, services de proximité, administration publique, distribution, éducation-formation, entretien-réparation et transports logistique) qui regroupent bon nombre d'emplois du commerce et des services.

La part des emplois des fonctions métropolitaines augmente particulièrement entre 1990 et 2007, essentiellement au détriment des emplois des fonctions de l'agriculture et de la fabrication, signe d'une appartenance de plus en plus prononcée à la dynamique métropolitaine lyonnaise. Mais ce sont les fonctions de services de proximité, de gestion, de santé et d'action sociale qui ont le plus contribué à la création d'emplois (respectivement 15%, 13% et 13%). Ces emplois sont le plus à même d'être créés dans le tissu urbain mixte, même si des pôles commerciaux ou tertiaires peuvent être créés dans des Zones d'Activités Economiques spécifiques.

La forte croissance de l'emploi, si elle se poursuit, permettrait d'atteindre sans problème l'objectif de création de 12 000 emplois. S'il n'est pas possible de déterminer, en l'état des indicateurs disponibles, la part des emplois créés hors zones d'activités économiques, on peut noter que les emplois ayant le plus augmenté sont le plus à même de s'exercer dans le tissu urbain mixte. A ce stade, il est difficile d'établir si cette croissance est la conséquence du desserrement naturel de l'agglomération lyonnaise ou au contraire des politiques locales de développement économique.

3 Un déséquilibre entre emplois proposés sur le territoire et population active résidente qui ne suffit pas à expliquer les mouvements pendulaires importants

Dans ce chapitre seront abordées l'analyse globale des emplois offerts sur le territoire au regard des actifs qui y résident et, en parallèle, l'analyse des déplacements domicile-travail. L'adéquation entre emplois et population active sera examinée plus en détail, que ce soit par catégorie socio-professionnelle ou par secteur d'activités. Ainsi pourront être mis en évidence les déséquilibres et les éventuels facteurs d'explication à l'importance des flux de migrations alternantes. On tentera enfin de déterminer si l'augmentation du ratio emplois sur actifs ayant un emploi permettra effectivement de limiter ces flux.



3.1 Un territoire à dominante résidentielle: moins de 7 emplois offerts pour 10 actifs ayant un emploi

Le territoire de l'Ouest Lyonnais offre 35 052 emplois pour 52 709 actifs ayant un emploi qui y résident soit un ratio ou indice de concentration d'emploi de 66,5%. On est bien dans un territoire à dominante résidentielle.

La situation est variable suivant les communautés de communes:

- la CC de la vallée du Garon atteint l'équilibre avec un rapport de presque un emploi proposé pour un actif ayant un emploi résidant dans cette communauté de communes: c'est là que se trouve l'un des deux pôles d'emplois principaux et trois des quatre pôles d'emplois secondaires du territoire de l'Ouest Lyonnais.
- les trois autres communautés de communes sont bien loin de cet équilibre, notamment la communauté de communes du Pays Mornantais avec moins de 5 emplois offerts pour 10 actifs ayant un emploi.

Si ce déséquilibre ne s'est pas accentué entre 1999 et 2007 pour le territoire de l'Ouest Lyonnais (indice de concentration d'emploi de 63% en 1999), seules 19 communes sur 48 voient leur taux d'attractivité de l'emploi augmenter. La progression de l'emploi est positive (seules ¼ des communes perdent des emplois entre 1999 et 2007) reste donc insuffisante au regard de la progression de la population active pour en faire un territoire en « auto-suffisance ».

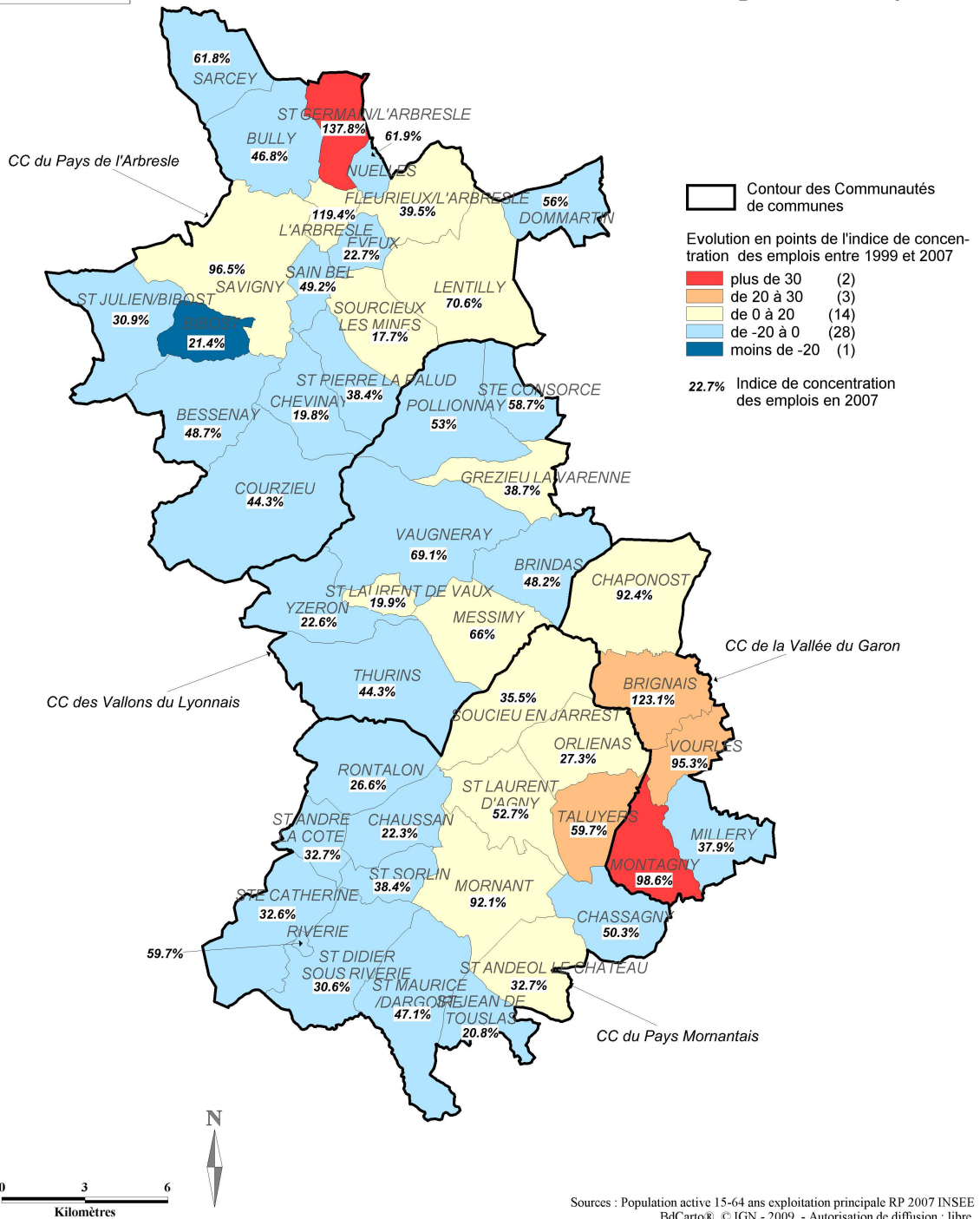
	Nombre d'emplois en 2007	Nombre d'actifs ayant un emploi en 2007	Rapport emplois sur actifs ayant un emploi en 2007	Evolution du rapport emplois sur actifs ayant un emploi entre 1999 et 2007 en points
CC de la Vallée du Garon	12 268	12 436	98,7%	+14.7
CC des Vallons du Lyonnais	6 161	11 908	51,7%	+0.1
CC du Pays de l'Arbresle	10 568	16 069	65,8%	+0.4
CC du Pays Mornantais	6 055	12 296	49,2%	+0.3
Ouest Lyonnais	35 052	52 709	66,5%	+3.7

Tableau 3: Evolution du rapport emplois sur actifs ayant un emploi entre 1999 et 2007 dans chaque communauté de communes de l'ouest Lyonnais

Source: INSEE – Recensement de la population 1999 et 2007

Evolution de l'indice de concentration des emplois pour les années 1999-2007

Contrat de développement durable
 Rhône-Alpes Ouest Lyonnais



Carte 6: Indice de concentration d'emploi en 2007 et évolution entre 1999 et 2007

Source: INSEE – Recensement de la population 1999 et 2007

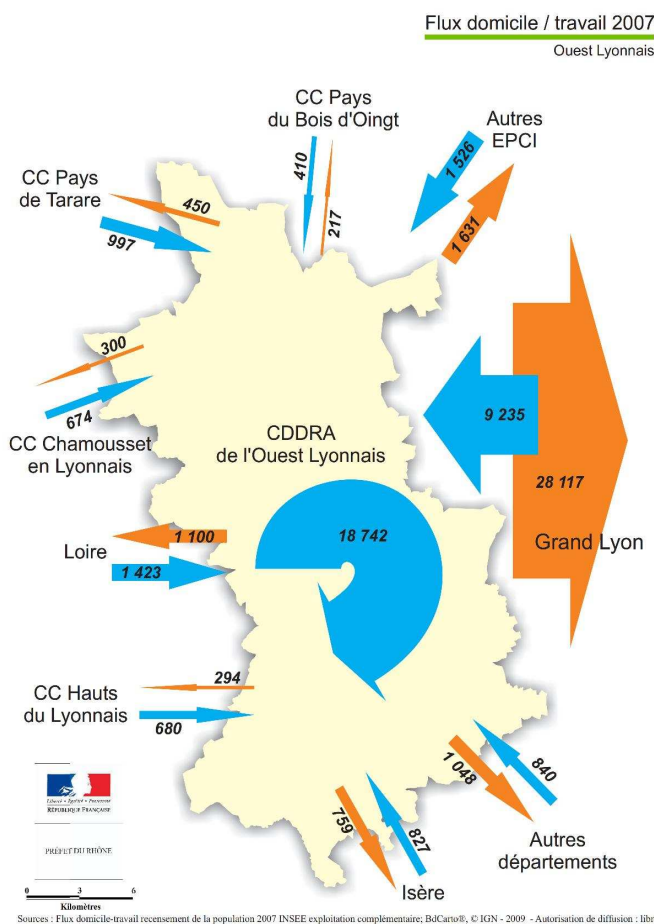
3.2 D'importantes migrations domicile travail

3.2.1 Des chassés-croisés importants et complexes d'actifs

Le caractère résidentiel du territoire de l'Ouest Lyonnais a pour corollaire des migrations alternantes importantes. Si tous les emplois proposés par l'Ouest Lyonnais étaient occupés par des actifs résidant sur le territoire, près de 18 000 de ces derniers exerceraient un emploi à l'extérieur du territoire.

Mais le phénomène en oeuvre est plus complexe: 33 917 actifs en provenance de l'Ouest Lyonnais travaillent à l'extérieur de ce territoire dont 28 117 sur la Grand Lyon. A l'inverse, 16 612 actifs en provenance d'autres territoires viennent travailler sur l'Ouest Lyonnais, dont plus de 9 000 en provenance de la Grand Lyon.

L'examen détaillé des flux domicile travail entre le territoire de l'Ouest Lyonnais montre que si le secteur centre de l'agglomération Lyonnaise reste un lieu de destination et d'origine important des actifs (29% des actifs venant travailler sur le Grand Lyon et 37% des actifs de la Grand Lyon venant travailler sur l'Ouest Lyonnais) les flux les plus importants ont lieu avec les secteurs immédiatement limitrophes de l'agglomération lyonnaise (47% des actifs allant travailler sur le Grand Lyon, 44% des actifs en provenance de l'agglomération Lyonnaise)¹⁵.



Ce phénomène dépasse l'explication du déficit d'emplois. Il peut relever soit de stratégies familiales (par exemple c'est majoritairement la femme qui choisit le lieu de résidence en fonction de son activité) ou de choix de vie, soit de la difficulté à trouver un logement adapté à ses ressources financières à proximité du lieu de travail. Pour déterminer la part de l'une ou l'autre raison, une enquête spécifique mériterait d'être menée. Quoiqu'il en soit augmenter le ratio emplois/actifs ayant un emploi peut ne pas suffire à limiter les déplacements domicile-travail.

Carte 7: Les flux domicile travail en provenance ou à destination de l'Ouest Lyonnais en 2007

Source: INSEE – Recensement de la population 2007

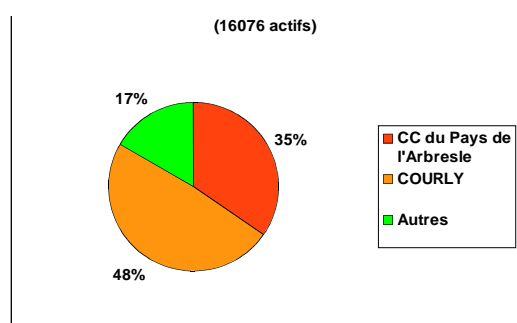
¹⁵ Voir annexe n°7 : les différents secteurs du Grand Lyon et n°8: origine et destination des flux domicile travail en provenance ou à destination du Grand Lyon

3.2.2 Une faible part des actifs travaillant sur leur commune de résidence

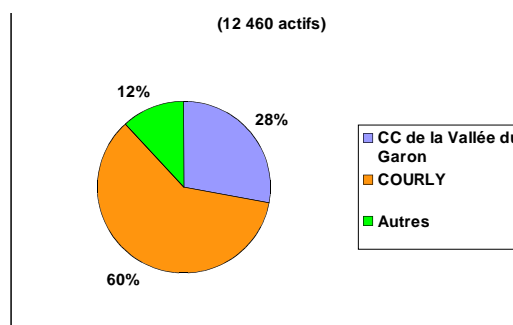
Un examen plus détaillé de ces chassés-croisés à l'échelle des communes met en évidence que, pour près de la moitié des communes du territoire de l'Ouest Lyonnais, la part des actifs travaillant sur leur commune de résidence est inférieure à 20%. Ce sont, pour l'essentiel, les communes en frange de l'agglomération lyonnaise ou le long de la vallée du Gier où se trouvent des axes de circulation majeurs. Seules trois communes voient leur part d'actifs travaillant sur leur commune de résidence supérieure à 30% sans dépasser 40%. Il s'agit de l'Arbresle et Courzieu de la communauté de communes du Pays de l'Arbresle et de Mornant.

3.2.3 Plus de la moitié des actifs ayant un emploi travaillent dans l'agglomération lyonnaise

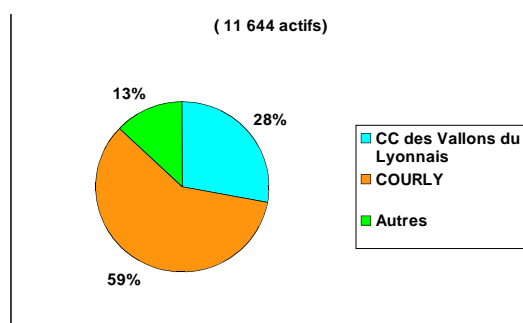
Les flux domicile-travail sortants concernent plus de 64% des actifs du territoire de l'Ouest Lyonnais ayant un emploi. Environ 53% de ces actifs travaillent sur l'agglomération lyonnaise. Les communautés de communes du Pays de l'Arbresle et du pays Mornantais¹⁶ sont moins touchées par ces déplacements domicile-travail vers l'agglomération lyonnaise. La CCPA est la communauté de communes qui a le plus fort taux d'actifs travaillant sur le territoire de résidence. La proportion des actifs travaillant sur l'agglomération lyonnaise dépasse les 60% pour toutes les communes en frange à l'exception de Brignais.



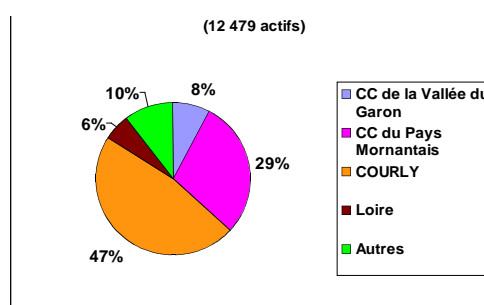
Graphique 10: Lieu de travail des actifs résidant dans la CCPA



Graphique 9: Lieu de travail des actifs résidant dans la CCVG



Graphique 12: Lieu de travail des actifs résidant dans la CCVL



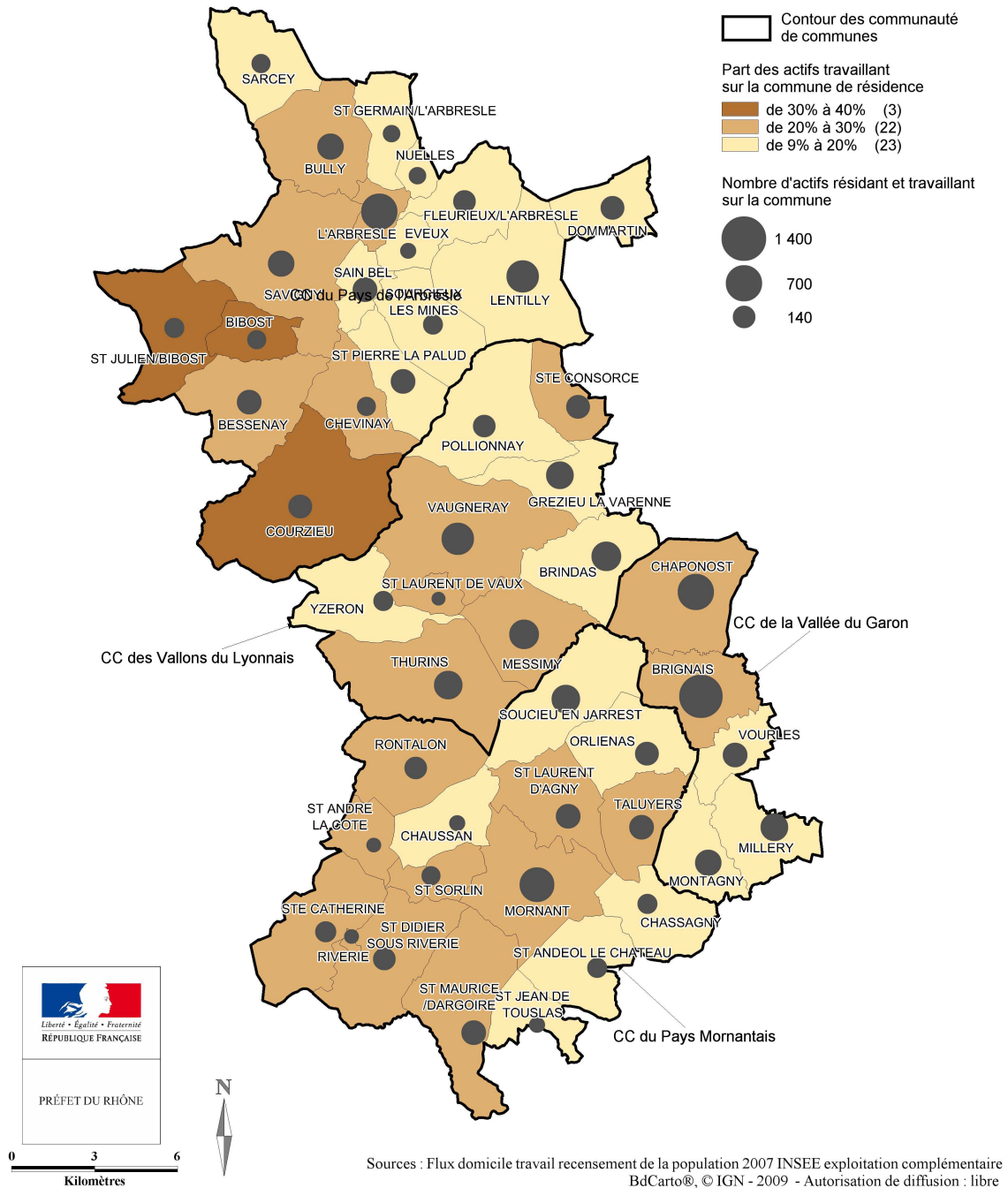
Graphique 11: Lieu de travail des actifs résidant dans la COPAMO

Source: INSEE – Recensement de la population 2007

¹⁶ Voir annexe n°9 pour plus de détail sur le lieu de travail des actifs résidant dans chaque communauté de communes de l'Ouest Lyonnais

Nombre et part des actifs travaillant sur la commune de résidence en 2007

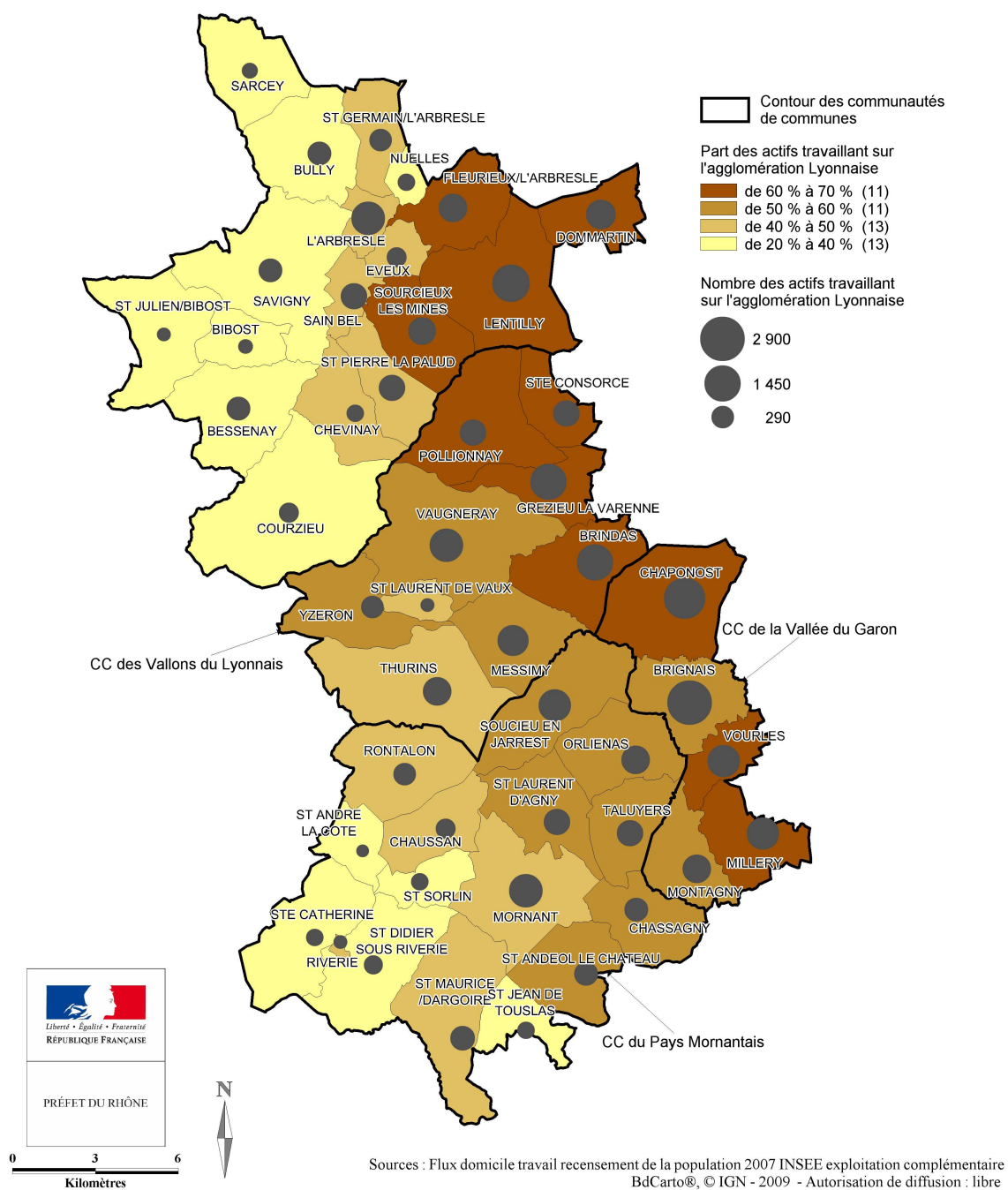
Ouest Lyonnais



Carte 8: Nombre et part des actifs travaillant sur la commune de résidence

Nombre et part des actifs travaillant sur l'agglomération Lyonnaise en 2007

Ouest Lyonnais



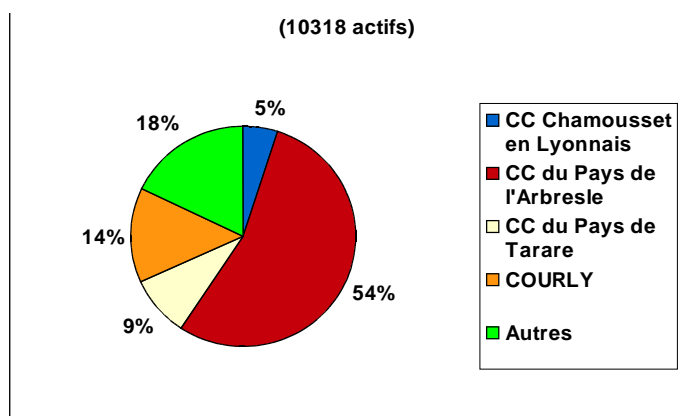
Carte 9: Nombre et part des actifs travaillant sur l'agglomération lyonnaise

3.2.4 La moitié des communes du territoire de l'Ouest Lyonnais voient leurs emplois occupés à plus de 60% par des actifs résidant à l'extérieur.

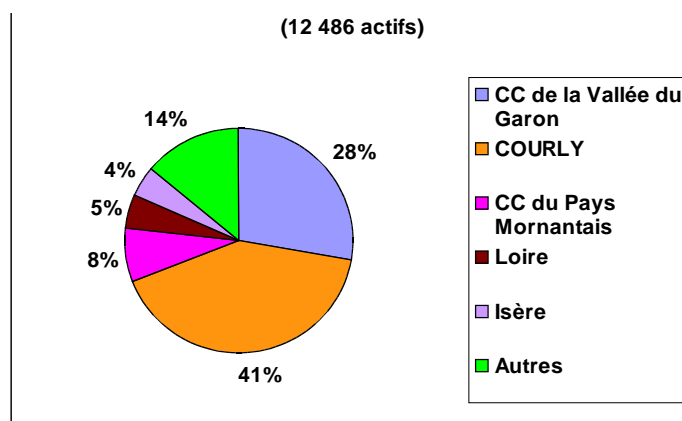
Les flux domicile-travail entrants montrent que ce sont, en règle générale, les communes les plus éloignées de l'agglomération lyonnaise qui voient leurs emplois occupés majoritairement par des actifs résidant sur la commune.

La communauté de communes du Pays Mornantais¹⁷ a le plus fort taux d'emplois occupés par des actifs résidant sur le territoire (59%), suivie par la communauté de communes du Pays de l'Arbresle (54%).

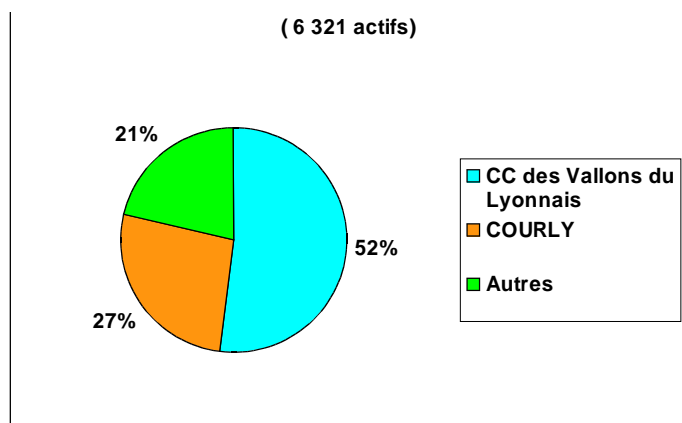
A l'inverse, la Communauté de communes de la Vallée du Garon voit 72% de ses emplois occupés par des actifs résidant à l'extérieur du territoire dont 41% par des actifs résidant dans le Grand Lyon.



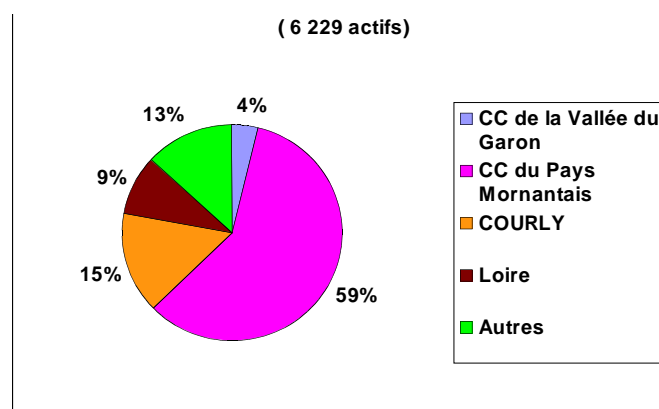
Graphique 13: Origine des actifs travaillant dans la CCPA



Graphique 14: Origine des actifs travaillant dans la CCVG



Graphique 15: Origine des actifs travaillant dans la CCVL



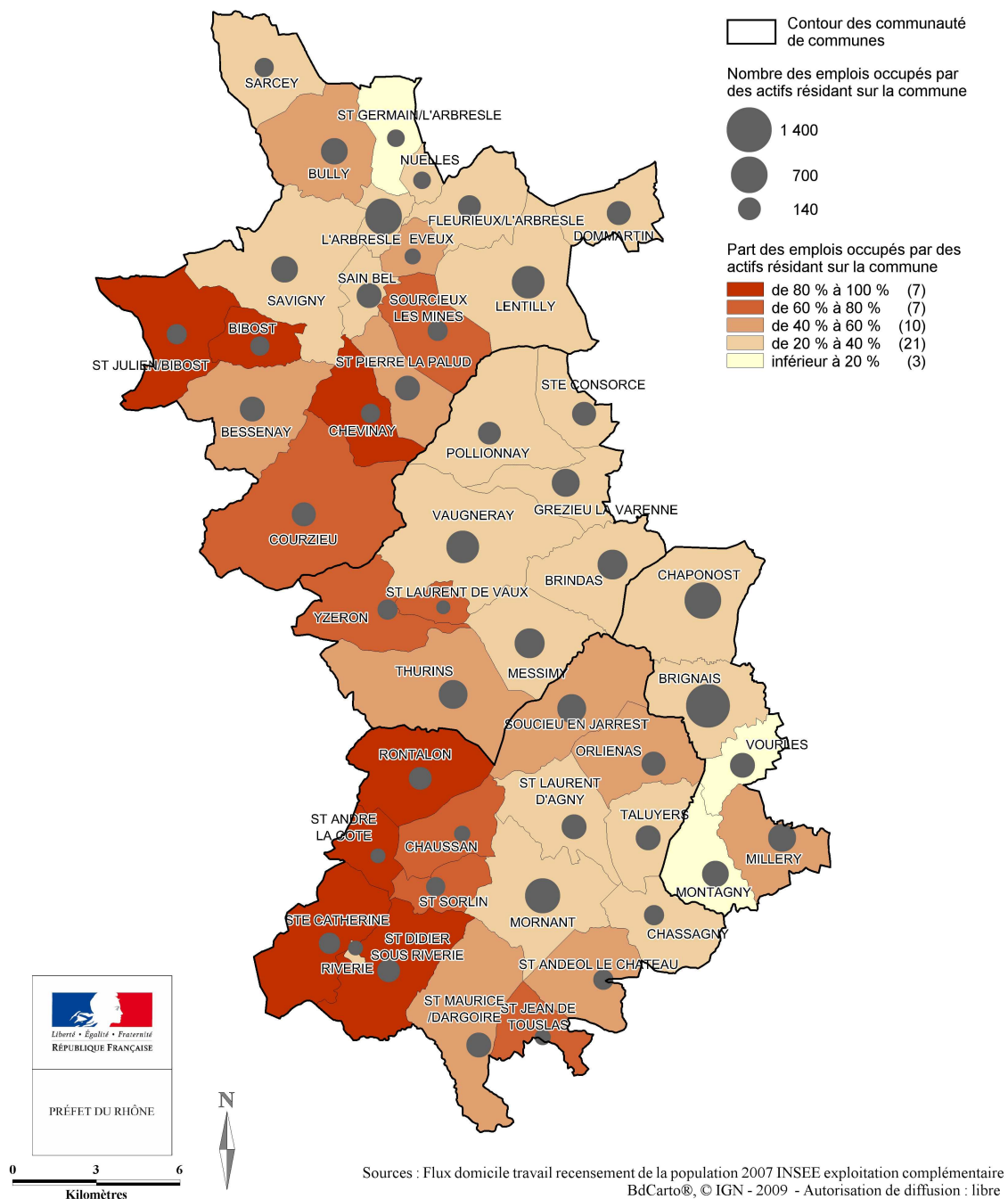
Graphique 16: Origine des actifs travaillant dans la COPAMO

Source: INSEE – Recensement de la population 2007

¹⁷ Voir annexe n)10 pour plus de détail sur l'origine des actifs travaillant dans chaque communauté de communes de l'Ouest Lyonnais

Nombre et part des emplois occupés par des actifs résidant sur la commune en 2007

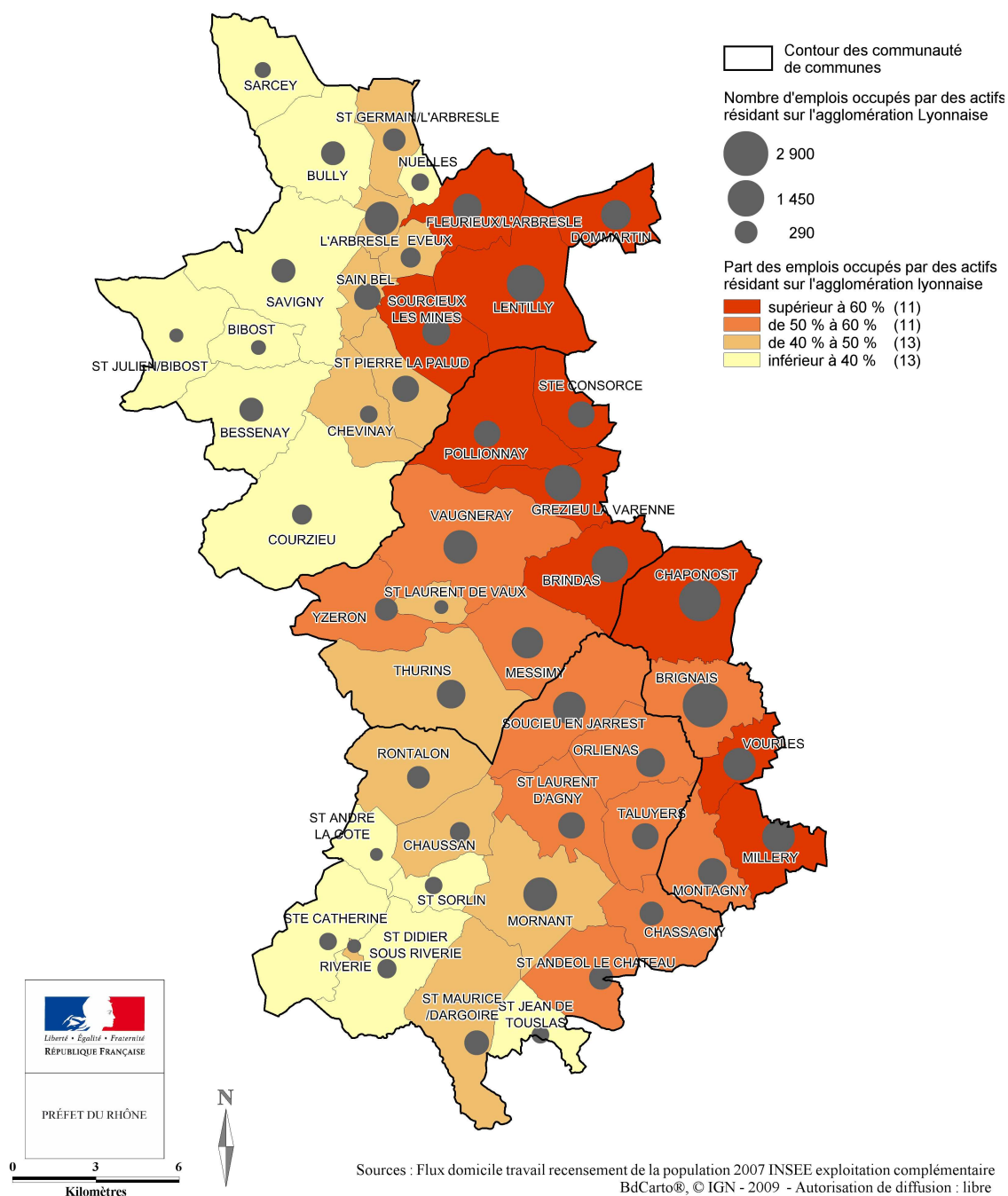
Ouest Lyonnais



Carte 10: Nombre et part des emplois occupés par des actifs résidant sur la commune en 2007

Nombre et part des emplois occupés par des actifs résidant sur l'agglomération lyonnaise en 2007

Ouest Lyonnais



Carte 11: Nombre et part des emplois occupés par des actifs résidant dans l'agglomération lyonnaise en 2007

3.3 Certaines catégories de la population active participent d'avantage aux migrations domicile-travail

3.3.1 Les cadres, professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires et employés résident dans l'Ouest Lyonnais sans y travailler

Si l'on compare les emplois proposés sur le territoire et la population active ayant un emploi qui y réside selon les catégories socio-professionnelles, on constate qu'au moins 17 000 actifs travaillent hors du territoire de l'Ouest Lyonnais. La répartition de ces actifs selon les catégories socio-professionnelles est la suivante:

- 4300 employés
- 6300 professions intermédiaires
- 6400 cadres et professions intellectuelles supérieures
- 1100 artisans, commerçants et chefs d'entreprise

Ces chiffres sont des minima, car il se peut qu'en raison des choix de vie ou des contraintes résidentielles, encore plus d'actifs de ces CSP travaillent à l'extérieur du territoire tandis qu'à l'inverse, des actifs de l'extérieur viennent travailler sur le territoire.

A contrario, au moins 900 emplois d'ouvriers sur le territoire de l'Ouest Lyonnais sont occupés par des actifs résidant à l'extérieur de ce territoire. On pourrait émettre l'hypothèse qu'il y ait une corrélation avec la difficulté de trouver des logements abordables pour les catégories de la population dont les revenus sont les plus modestes. Mais cela reste à vérifier.

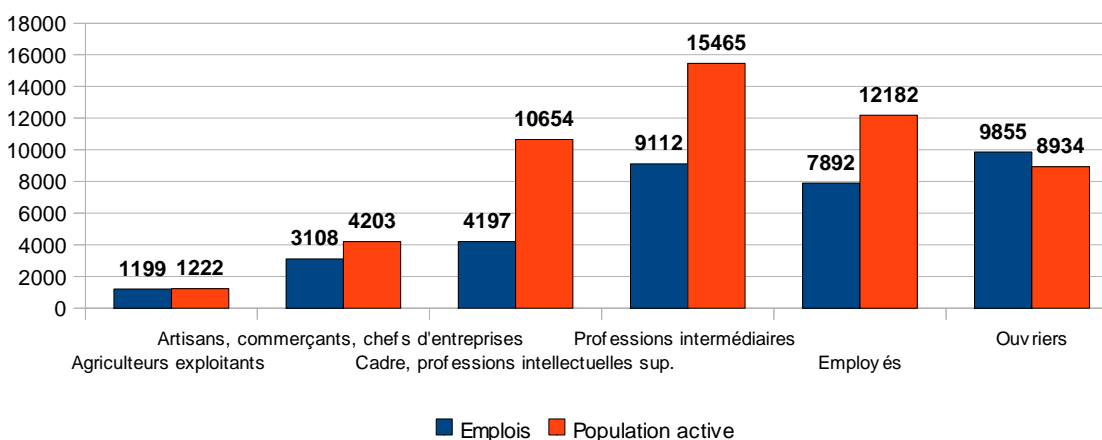


Diagramme 4: Adéquation entre emplois et population active selon les catégories socio-professionnelles en 2007 dans l'Ouest Lyonnais

Source: INSEE – recensement de la population 2007

La communauté de communes de la Vallée du Garon¹⁸ se caractérise par:

- Le plus grand nombre d'emplois d'ouvriers en volume et en taux (3 910 emplois pour 31,3% des emplois proposés au total sur le territoire). Cela peut s'expliquer par l'importance de l'industrie manufacturière (générant beaucoup d'emplois d'ouvriers) sur cette communauté de communes (34% des emplois salariés privés de l'EPCI, soit un taux nettement supérieur à celui enregistré sur les autres EPCI). Par contre c'est dans cette catégorie socio-professionnelle que la population active est la moins nombreuse en nombre parmi les quatre communautés de communes.
- Le plus fort taux d'actifs dans la catégorie des cadres et professions intellectuelles

¹⁸ Voir annexes n°11 et 12 pour le détail de la répartition des emplois et de la population active selon les catégories socio-professionnelle par communauté de communes

supérieures (23,2% de la population active).

- La meilleure adéquation entre le nombre d'emplois d'employés et la population active recensée dans cette catégorie (2 976 emplois pour 2 434 actifs).

La CCPA est caractérisée par:

- La population la plus importante en volume de cadres et de professions intellectuelles supérieures avec le déséquilibre le plus important avec les emplois proposés dans cette CSP (3174 actifs pour 1715 emplois)
- La part la plus importante d'employés (25% de la population active)
- Le plus grand nombre d'actifs dans la catégorie des professions intermédiaires en volume (4 759 actifs)

La CCVL est caractérisée par la meilleure co-répartition entre emplois et population active dans la catégorie des ouvriers (1 551 emplois pour 1942 actifs). La COPAMO, quant à elle, se distingue par le plus fort taux d'actifs dans la catégorie des professions intermédiaires, à égalité avec la CCVL (23,2% de la population active). C'est aussi la communauté de communes qui présente le plus grand déficit d'emplois dans cette catégorie (1 471 emplois pour 4 108 actifs).

3.3.2 Les migrations domicile-travail touchent les actifs de tous les secteurs d'activités à l'exception de l'agriculture et de la construction

Si l'on compare les emplois proposés sur le territoire et la population active qui y réside selon les secteurs d'activités, on constate qu'au moins 17 000 actifs¹⁹ travaillent hors du territoire de l'Ouest Lyonnais. La répartition de ces actifs selon les secteurs d'activités est la suivante :

- 4300 dans le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale
- 9 700 dans le secteur du commerce, des transports et des services divers
- 2 100 dans le secteur industriel

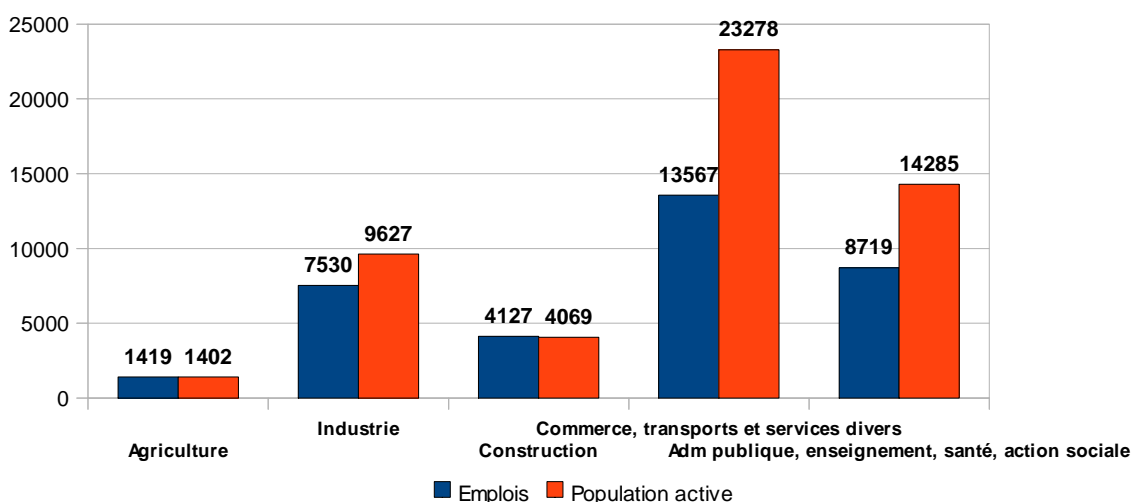


Diagramme 5: Adéquation entre emplois et population active selon les secteurs d'activités en 2007

Source: INSEE – recensement de la population 2007

Là encore comme cela a été signalé lors de l'analyse de l'adéquation entre emplois et population active selon les secteurs d'activités, ces chiffres sont des minima.

¹⁹ Ce chiffre est différent de celui mentionné plus haut dans le chapitre sur les déplacements domicile -travail car il n'est pas issu de la même exploitation du recensement de l'INSEE

A contrario, il y a pratiquement co-répartition entre emplois et actifs des secteurs de la construction et de l'agriculture (en fait, très léger déficit d'actifs). Mais ce sont aussi les secteurs dans lesquels il y a le moins d'emplois.

Si cette adéquation se retrouve à l'échelle des communautés de communes en ce qui concerne emplois et population active du secteur de l'agriculture, des déséquilibres apparaissent pour le secteur de la construction. Ainsi, seules la CCPA et la CCVL s'avèrent respecter cette adéquation. En revanche, la CCVG offre plus d'emplois qu'elle ne compte de population active dans ce secteur (1 434 emplois pour 882 actifs), tandis que la COPAMO présente un déficit d'emplois (720 emplois de construction pour 1 014 actifs de ce secteur).

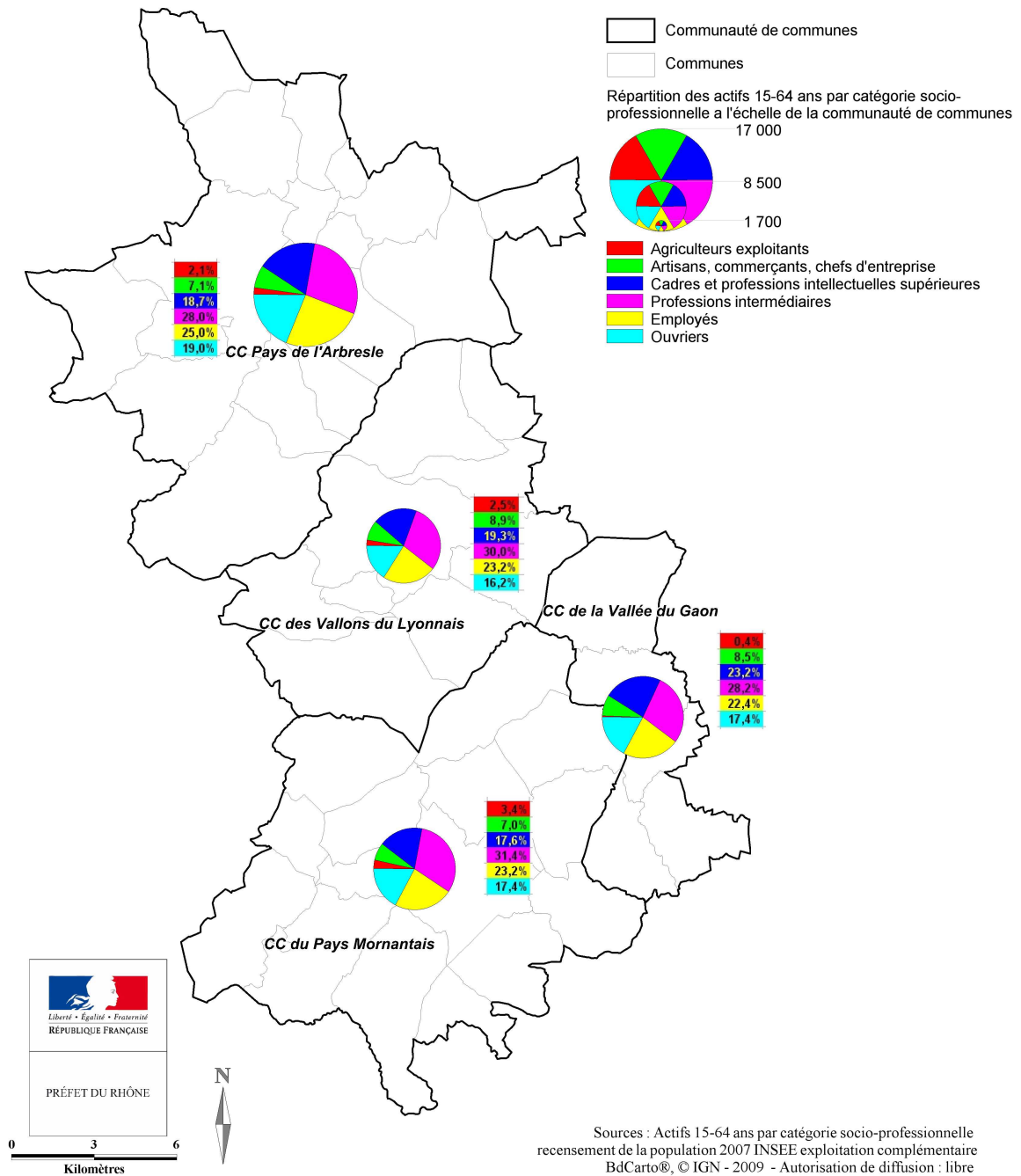
La communauté de communes de la vallée du Garon²⁰ est la seule à assurer une certaine adéquation entre emplois et population active dans le secteur du commerce, des transports et des services divers, alors qu'il faudrait multiplier par deux les emplois par rapport à la population active dans ce secteur d'activités dans les autres communautés de communes.

De même La CCVG est la seule à présenter un excédent d'emplois par rapport à la population active dans le secteur industriel (3 252 emplois pour 2 306 actifs), alors que toutes les autres communautés de communes affichent des déficits d'emplois dans ce secteur. Le plus marqué de ces déficits est celui affiché par la COPAMO (avec une proportion emplois sur actifs de moins de 50%). Cela confirme le caractère industriel de la CCCVG. La COPAMO, avec le plus grand nombre d'emplois dans le secteur agricole (519 emplois soit 8,3% du nombre total d'emploi), est beaucoup plus rurale.

²⁰ Voir annexes n°13 et 14 pour les détails de la répartition des emplois et de la population active par secteurs d'activités par communauté de communes

Répartition des actifs 15-64 ans par catégorie socioprofessionnelle pour l'année 2007

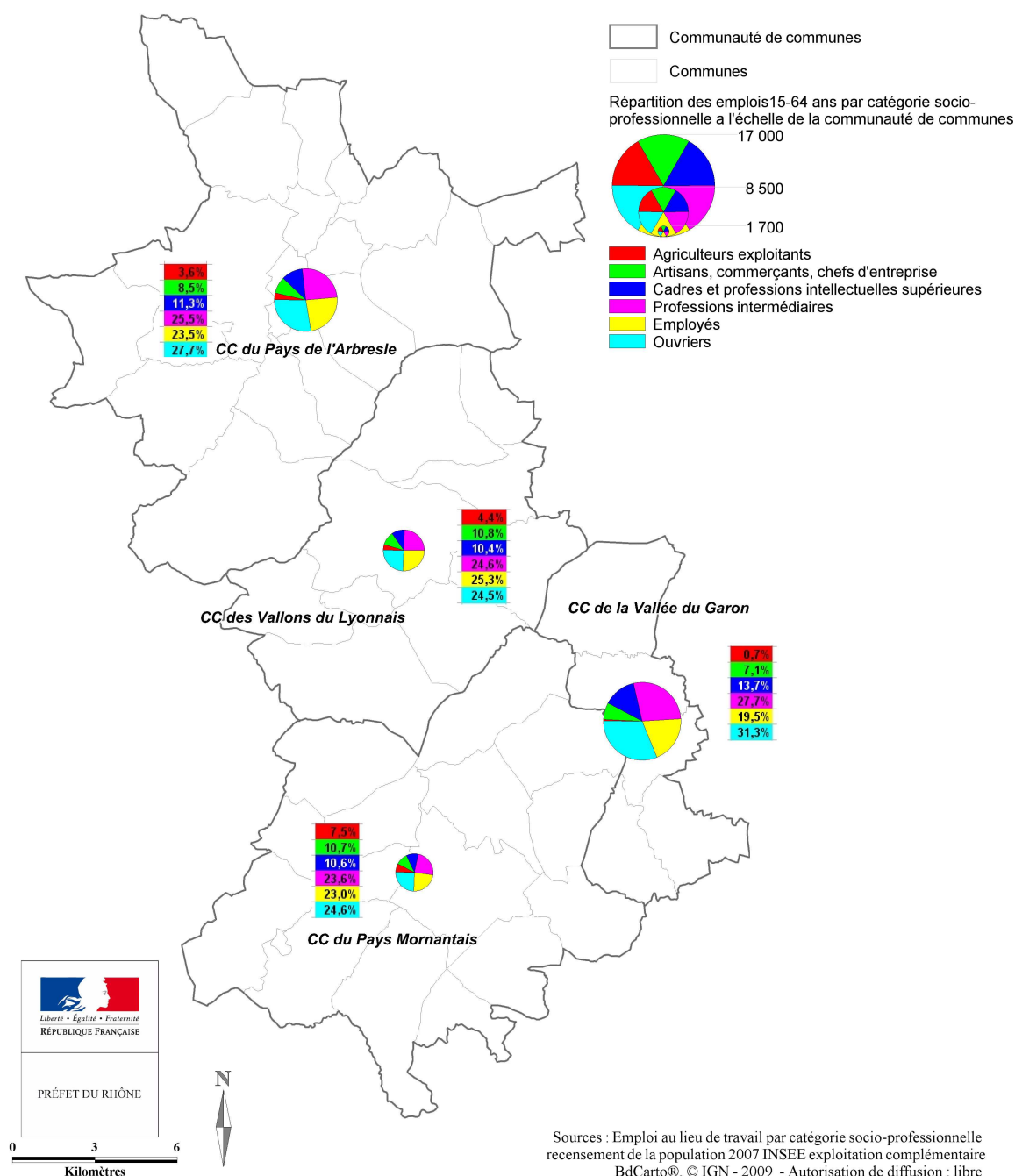
Ouest Lyonnais



Carte 12: Répartition des actifs par catégorie socio-professionnelle en 2007

Répartition des emplois par catégorie socioprofessionnelle pour l'année 2007

Ouest Lyonnais



Carte 13: Répartition des emplois par catégorie socio-professionnelle en 2007

3.4 Des tendances à la dissociation des lieux de résidence et d'emplois qui risquent de s'accroître

Un constat émerge du regard porté par la grande majorité des auteurs sur les phénomènes en cours dans la localisation des lieux de résidence et d'emploi: on enregistre à chaque recensement à la fois une augmentation du nombre des migrations, c'est à dire un recul du nombre d'actifs qui travaillent et habitent dans la même commune, et une augmentation des distances parcourues lors des déplacements domicile-travail.

D'après une étude sur les liens entre les phénomènes de périurbanisation des activités et périurbanisation résidentielle²¹, il n'y a pas pour autant de déconnexion entre le lieu de travail et le lieu de résidence. En effet, si les distances domicile-travail augmentent, les choix de ces localisations sont et restent très fortement liés et calculés l'un par rapport à l'autre. En effet, une tentative de traduction graphique des lieux de résidence des actifs travaillant dans 10 communes tests du périurbain de la région Rhône-Alpes, met en évidence le phénomène suivant: un nuage de points représente la distribution spatiale d'un certain nombre d'actifs qui partagent la caractéristique de tous travailler au même endroit, c'est à dire dans la même commune. Si on calcule la localisation « idéale » de ce lieu, celle qui minimise les déplacements de tous ces actifs, on trouve dans tous les cas la commune où ils vont travailler.

Appliquée au territoire de l'Ouest Lyonnais, les conclusions de cette étude aboutiraient au constat suivant: Même si le ratio emplois/actifs parvient à augmenter d'ici 2020, les choix de localisation des lieux de résidence tels qu'ils ont tendance à se faire risquent de ne pas aboutir à une diminution des migrations domicile-travail.

Toujours dans l'étude citée ci dessus, les déplacements domicile-travail de deux communes du périurbain²² présentant des augmentations très différentes du nombre d'emplois (croissance régulière et modérée pour l'une, explosion de l'emploi pour l'autre) ont été analysés. Si on constate bien dans tous les cas une augmentation des distances domicile-travail dans les deux cas, elle apparaît très forte pour la commune qui connaît une augmentation très importante de l'emploi. A l'inverse, pour la commune en croissance modérée, cette augmentation des distances domicile-travail reste également modérée. Cela peut s'expliquer par le fait que, le périurbain, du fait de sa densité faible, ne peut pas « fournir » des actifs à proximité pour travailler dans la commune où la croissance de l'emploi est importante, ou offrir des résidences pour qu'ils y habitent. Sont alors mobilisés les actifs du ou des pôles urbains²³ de proximité.

Ce résultat qui mériterait d'être vérifié sur l'Ouest Lyonnais, laisse à penser qu'il faut privilégier un développement modéré de l'emploi dans les communes du périurbain pour ne pas augmenter fortement les distances domicile-travail. Ainsi, l'objectif de créer 12 000 emplois supplémentaires d'ici 2020, ce qui correspond à une forte croissance de l'emploi, pourrait avoir pour conséquence une augmentation des migrations alternantes. Celle-ci serait d'autant plus importante que ces emplois seraient polarisés sur quelques communes.

21 Etude d'octobre 2005 réalisée par la DRE Rhône-Alpes et le CETE de Lyon sur l'illustration des liens entre les deux phénomènes à partir de l'analyse de cas concrets de la région Rhône-Alpes

22 Périurbain au sens de l'INSEE

23 Pôle urbain au sens de l'INSEE

3.5 Synthèse

35 000 emplois pour 53 000 actifs ayant un emploi: le déséquilibre est important entre emplois locaux et population active résidente, dans tous les secteurs d'activités à l'exception de l'agriculture et de la construction.

La Catégorie Socio-Professionnelle (CSP) dont la population active est le plus en excédent est celle des cadres et professions intellectuelles supérieures, suivie de celle des professions intermédiaires. Ces CSP disposent de capacités financières importantes rendant possible l'acquisition de terrains ou de logement dans un territoire où le coût de ces derniers est élevé. A l'inverse, il y a plus d'emplois d'ouvriers proposés que de population active correspondant à cette CSP. Des ouvriers, travaillant sur le territoire de l'Ouest Lyonnais résident loin de leur lieu de travail: est-ce pour avoir accès à un logement abordable?

Quant à la co-répartition par secteur d'activité entre emplois proposés et population active résidente, si le déséquilibre est particulièrement important dans le tertiaire, le secteur industriel est aussi légèrement déficitaire en emplois.

Ce déséquilibre n'explique pas à lui seul des mouvements pendulaires importants:

- près des deux tiers des actifs résidant sur le territoire de l'Ouest Lyonnais travaillent en dehors du territoire dont plus de la moitié dans la Grand Lyon. La part des actifs travaillant sur leur commune de résidence n'excède pas 40% et est inférieure à 20% pour près de la moitié d'entre elles.*
- à l'inverse, presque la moitié des emplois de l'Ouest Lyonnais sont occupés par des actifs résidant à l'extérieur dont un quart par des actifs résidant dans la Grand Lyon. Les emplois de la moitié des communes de l'Ouest Lyonnais sont occupés à plus de 60% par des actifs résidant à l'extérieur.*

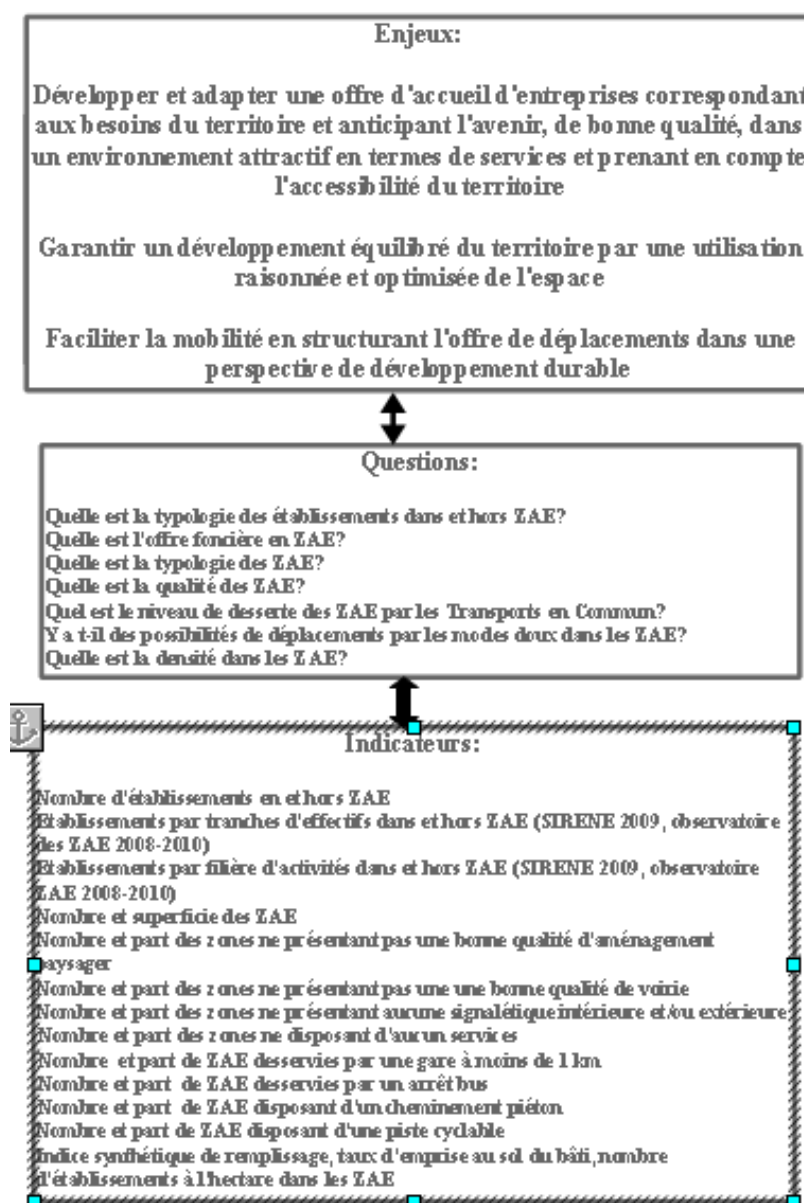
Certains de ces mouvements pendulaires relèvent du choix de résider dans un secteur déterminé bien distinct du lieu de travail, et le fait d'augmenter les emplois sur le territoire n'aura guère d'influence sur ces migrations alternantes. En outre, on constate en général en France une tendance à l'augmentation des distances domicile-travail liée à la dissociation des lieux d'emploi et d'habitat même si ceux-ci demeurent liés. Une augmentation du rapport emplois/actifs ayant un emploi sur le territoire de l'Ouest Lyonnais ne garantirait donc pas une limitation des déplacements domicile travail. Au contraire, une forte croissance de l'emploi pourrait augmenter ces derniers.

En revanche, offrir un logement abordable et rendre possible le parcours résidentiel pour les actifs aux revenus plus modestes qui sont ou seront employés sur le territoire de l'Ouest Lyonnais peut contribuer, sinon à diminuer les flux domicile-travail, du moins à ne pas les aggraver.

4 L'offre d'accueil pour les entreprises sur le territoire en et hors Zones d'Activités Economiques

Comment développer et adapter l'offre d'accueil d'entreprises correspondant aux besoins du territoire et répondant à la fois aux objectifs de créer 12000 emplois, dont 7000 hors zone d'activité, de garantir une utilisation raisonnée et optimisée de l'espace et de faciliter la mobilité sur le territoire?

Le présent chapitre s'appuie sur les données de l'observatoire partenarial des zones d'activités économiques²⁴ du Rhône de 2009, complétées hors zones d'activités par les données SIRENE 2009, pour apporter des éléments de réponse à ces questions. Seront notamment analysées les typologies d'établissements implantés en et hors zones d'activité économique. Un zoom sera effectué sur l'offre d'accueil dans les zones d'activités économiques. On tentera de déterminer les pistes d'amélioration de cette offre et les éventuelles possibilités de densification de ces zones au regard de l'enjeu d'une moindre consommation d'espace.



²⁴ Les Zones d'Activités Economiques ont donc été répertoriées à partir des zonages à caractère économique (hors zone mixte et agrégats) des documents d'urbanisme opposables.

La proximité de l'agglomération lyonnaise favorise le dynamisme du développement économique de ce territoire, qui se traduit à la fois par une importante activité économique dans les centres-bourgs ou le diffus et par un nombre important de zones dédiées aux activités économiques.

4.1 Des zones d'activités économiques importantes en nombre et en superficie²⁵

L'Ouest Lyonnais présente un nombre et une superficie de zones d'activités économiques assez conséquente (79 zones sur 906 ha, soit 1,8% de la superficie du territoire), accueillant 1277 établissements (SIRENE 31/12/ 2009). A titre de comparaison les zones d'activités du Rhône hors Grand Lyon représentent 1,6% de la superficie du territoire hors zone de l'aéroport de Saint-Exupéry.

Le territoire comprend une majorité de petites zones d'activités (d'une superficie inférieure à 5 ha) mais également des zones d'activités importantes comme la zone des Platières à Mornant ou le vaste ensemble formé par les zones contigües de Brignais.

Le territoire de l'Ouest Lyonnais (49 790 ha) se caractérise à la fois par :

- un émiettement de zones d'activité économique (42 communes sur 48 dénombrent au moins 1 zone),
- une activité économique plus marquée sur sa frange Nord et Est, en voisinage de la CC Beaujolais Val d'Azergues et de l'agglomération lyonnaise.

Deux pôles principaux émergent dans cette frange : le premier est situé au Nord-Est (Savigny, l'Arbresle, Lentilly), l'autre, au Sud-Est (Chaponost, Brignais, Mornant). Entre les deux, se sont installées des zones d'activités économiques de taille plus moyenne (Ste Consorce, Brindas, Mesimy).

On identifie ensuite des petites zones éparpillées avec plutôt une logique de la zone d'activités implantée le long des infrastructures routières. Quatre axes structurent le territoire:

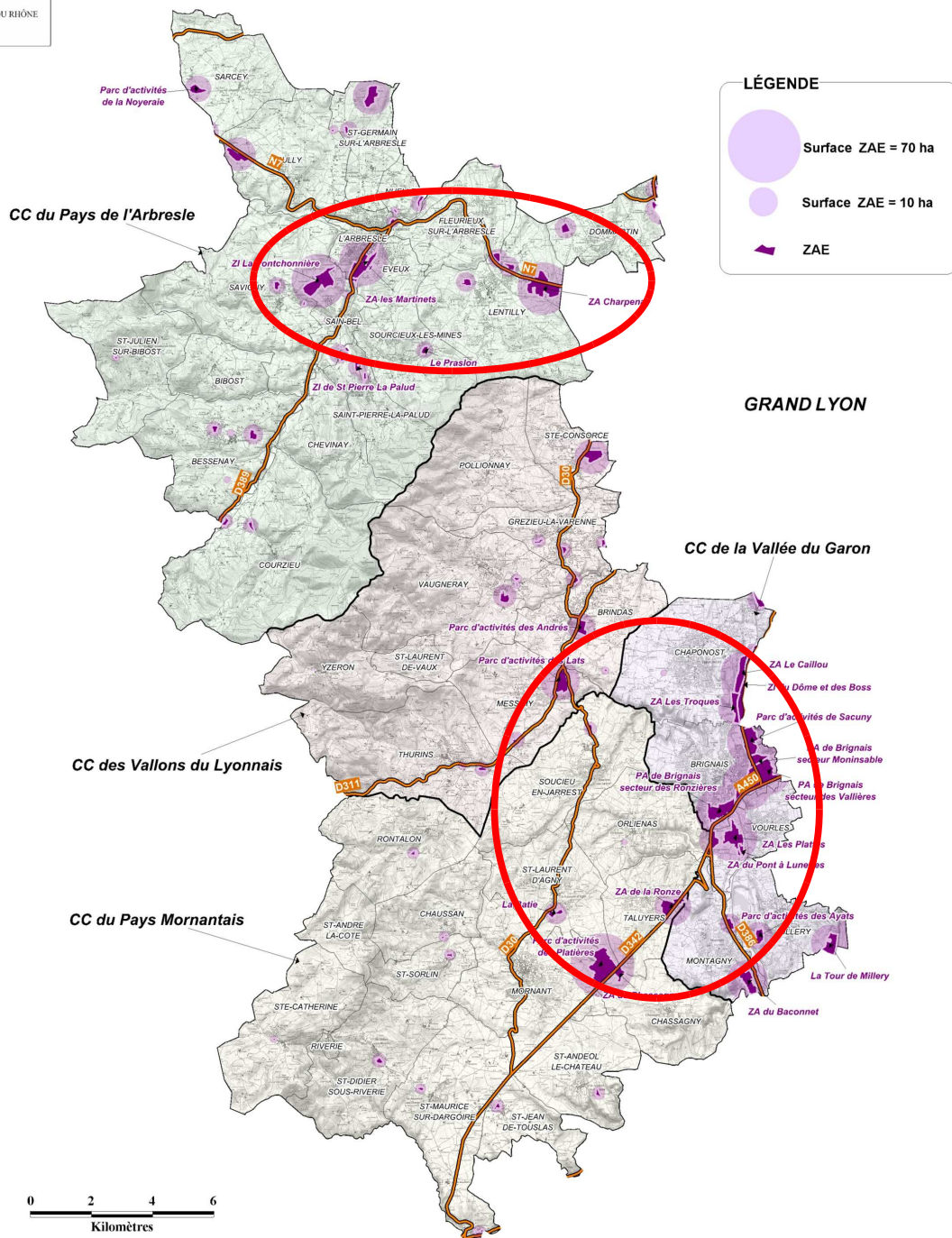
- la D389 qui relie L'Arbresle à Ste-Foy-l'Argentière,
- la D30 qui relie Sainte-Consorce à Mornant en passant par Brindas
- la D311 qui relie Brindas à St-Symphorien-sur-Coise,
- la D342 qui relie Mornant à l'ouest de l'agglomération lyonnaise en passant par Brignais.

4.2 L'importance des activités économiques présentes dans les centres-bourgs ou le diffus hors Zone d'Activités Economiques

Les comparaisons, dans un périmètre d'étude donné, entre nombre d'établissements dans et hors Zones d'Activités Economiques doivent être interprétées avec précaution. Par sa construction, la donnée concernant les établissements localisés par la DDT dans les Zones d'Activités Economiques correspond à des établissements physiquement présents sur le terrain, alors que le fichier SIRENE exhaustif, utilisé pour dénombrer le reste des établissements du périmètre étudié, regroupe tous les établissements inscrits au fichier SIRENE, y compris SCI, particuliers, etc. Ainsi, considérer la part des établissements dans les Zones d'Activités Economiques sur un périmètre donné n'a pas d'intérêt dans l'absolu. En revanche, on peut plus légitimement comparer ces taux sur différents périmètres, puisque leur variation peut traduire des structures de répartition des activités différentes.

²⁵ Les données sont extraites de l'Observatoire partenarial des Zones d'Activités Economiques sur le département du Rhône hors Grand Lyon mis en place de 2008 à 2010.

ANTENNE OUEST LYONNAIS ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



Carte 14: Les zones d'activités économiques de l'Ouest Lyonnais

Les villes et les bourgs centres disposent au sein de leur tissu urbain d'un certain nombre de commerces et de services d'importance variable suivant leur niveau hiérarchique dans l'armature urbaine du territoire. Ces activités participent au dynamisme des centres-bourgs et à la limitation des déplacements. Ils structurent la vie urbaine ou villageoise. La diversité des fonctions renforce une activité urbaine permanente.

D'autres activités économiques, comme par exemple les exploitations agricoles, sont réparties de façon diffuse sur le territoire.

Ainsi, 8 413 établissements, soit environ 87% du nombre total d'établissements du territoire de l'Ouest Lyonnais, sont implantés hors des zones d'activités économiques.

Même si ces établissements sont proportionnellement de plus petite taille que ceux implantés dans les zones d'activités, cela représente un nombre d'emplois conséquent.

La situation est variable suivant les communautés de communes.

Dans la communauté de communes de la Vallée du Garon, qui propose la plus grosse superficie de zones d'activités des quatre communautés de communes de l'Ouest Lyonnais (391 ha), le taux d'établissements implantés hors zones d'activités économiques s'abaisse à 74,5%.

Mais le lien entre importance des zones d'activités économiques et part des établissements implantés dans ces zones d'activités économiques n'est pas aussi évident.

La communauté de communes du Pays de l'Arbresle, qui constitue pourtant le deuxième pôle économique en terme de surface de zones d'activités, voit le nombre de ses établissements implantés hors zones d'activités économiques s'élever à 92%.

Les chiffres permettant de définir quel est la part des emplois générés par les zones d'activités économiques ne sont pas disponibles. Mais on peut supposer qu'une part importante des emplois proviennent d'activités insérées dans le tissu urbain des villes et bourgs centres ou dans le diffus comme nombre d'entreprises du secteur du commerce, de transport et des services divers (14 000 emplois, soit 39% du nombre total d'emplois sur le territoire de l'Ouest Lyonnais) ou du secteur de l'administration, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale (8 705 emplois, soit 24,3% du nombre total d'emplois), ainsi que nombre d'entreprises artisanales du secteur de la construction.

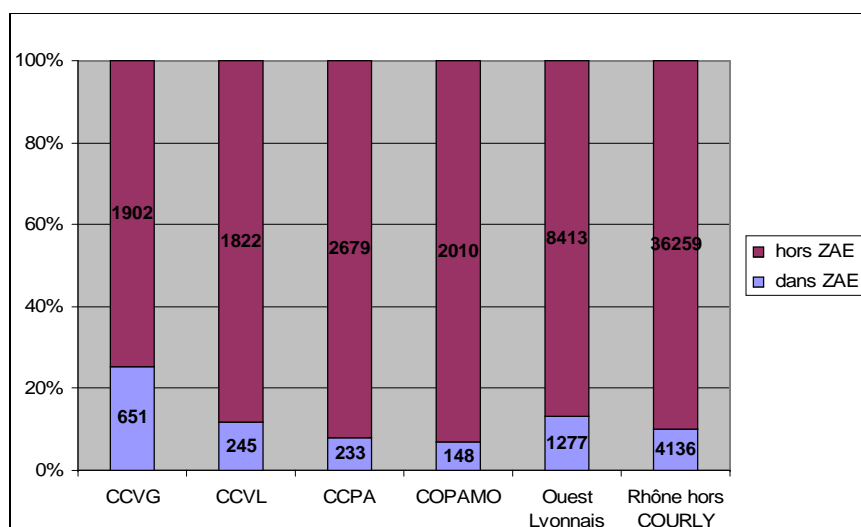


Diagramme 6: Répartition des établissements en et hors zones d'activités économiques

Source: Observatoire partenarial des zones d'activités économiques 2009, SIRENE 2009

4.3 Une typologie des établissements différente en et hors zones d'activités économiques

4.3.1 Les établissements les moins employeurs dans le tissu urbain, les plus gros établissements dans les zones d'activités économiques

Si le tissu urbain mixte accueille logiquement beaucoup plus d'établissements de petite taille que les zones d'activités économiques (87,9% d'établissements de moins de 3 salariés contre 50,6% dans les zones d'activités économiques), il accueille également un nombre important d'établissements de taille moyenne.

Ainsi il accueille de 40 à 50% des établissements de 20 à 199 salariés. 5 des 7 plus gros établissements sont implantés dans les zones d'activités. Les deux autres, implantés dans le tissu urbain mixte, sont la clinique de Vaugneray et l'établissement Ricerca Biosciences appartenant à la filière recherche et développement en sciences physiques et naturelles.

Il n'existe pas de très gros établissements dans l'Ouest Lyonnais (+ de 500 salariés), que ce soit dans ou hors zones d'activités économiques.

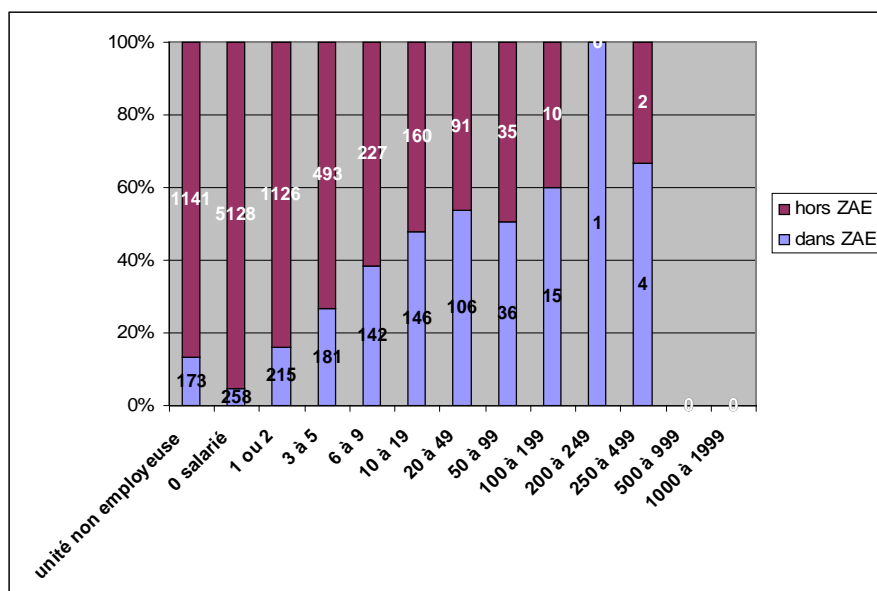


Diagramme 7: Répartition des établissements par tranche d'effectifs dans et hors Zones d'Activités Economiques sur le territoire de l'Ouest Lyonnais

Source : Observatoire « zones d'activités économiques », 2009 - DDT69-CCI Lyon - CCI Villefranche - SCOT Beaujolais – SIRENE 2009

A noter enfin que les zones d'activités économiques du territoire de l'Ouest Lyonnais se caractérisent par une part importante de très petits établissements par rapport à la moyenne départementale hors Grand Lyon (51% établissements de moins de 3 salariés contre 41%).

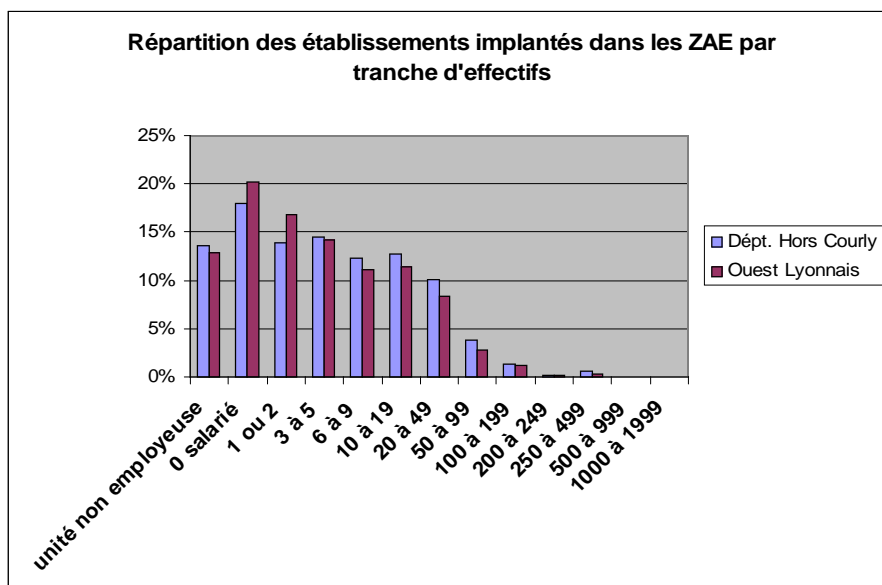


Diagramme 8: Répartition des établissements implantés dans les ZAE par tranche d'effectifs

Source : Observatoire « zones d'activités économiques », 2009 - DDT69-CCI Lyon - CCI Villefranche - SCOT Beaujolais – SIRENE 2009

4.3.2 L'importance de la filière de la construction est une spécificité des zones d'activités du territoire de l'Ouest Lyonnais, celle des activités spécialisées scientifiques et techniques une spécificité du tissu urbain mixte

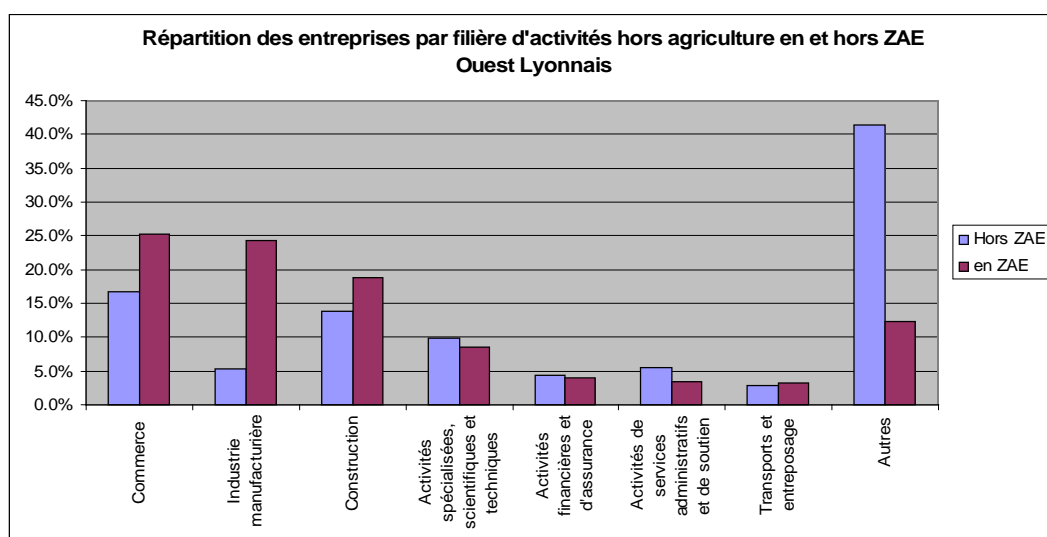


Diagramme 9: Répartition des établissements par filière d'activités hors agriculture en et hors zones d'activités économiques sur le territoire de l'Ouest Lyonnais

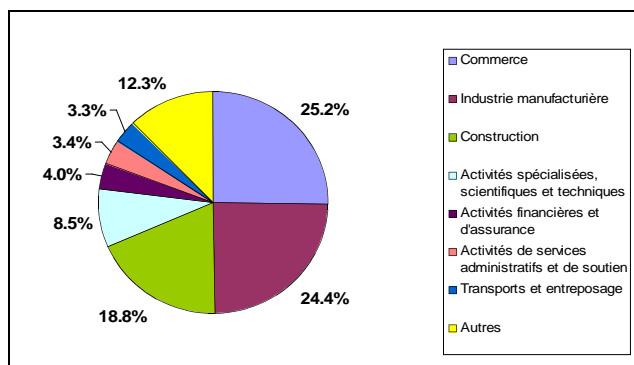
Source : Observatoire « zones d'activités économiques » 2009 - DDT69-CCI Lyon - CCI Villefranche - SCOT Beaujolais – SIRENE 2009

Les 2/3 des établissements dans les zones d'activités appartiennent aux filières de l'industrie manufacturière, la construction et du commerce contre moins d'1/3 pour les établissements hors zones d'activités.

- Le commerce est la branche d'activité dominante en terme d'implantation, que ce soit dans ou hors zones d'activités. La représentation de cette branche reste cependant inférieure à la moyenne constatée dans le département hors Grand Lyon. Elle est surtout représentée par de petits établissements (en majorité moins de 10 salariés) et, dans les

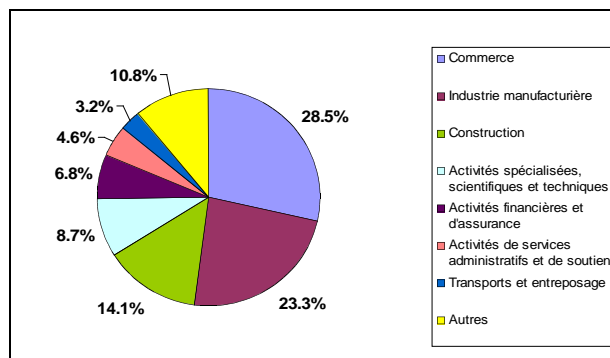
zones d'activités, est tournée majoritairement vers le commerce de gros (commerce inter-entreprises: textile, bois, matériaux de construction, matériel électrique et matériel agricole...). Toutefois le parc d'activités de Brignais et la zone des Martinets à l'Arbresle accueillent un nombre conséquent d'activités de commerces de détail ou de services qui peuvent constituer un pôle concurrentiel des centres-bourgs de l'Arbresle et Brignais.

La moindre représentation des commerces sur le territoire pourrait peut-être mis en corrélation avec l'importante évasion commerciale (70% à 80%) que l'enquête budget des ménages de 2008 a mis en évidence (une autre enquête en cours permettra d'en voir l'évolution). Les élus souhaitent la limiter en proposant d'autres modèles que les grands pôles commerciaux proches du territoire comme ceux de Saint-Genis Laval et Givors. Il s'agit prioritairement de maintenir et dynamiser le tissu commercial de proximité. Les pôles commerciaux ne sont pas proscrits par le SCOT, mais ils sont limités aux pôles de territoire comme l'Arbresle et Brignais/Chaponost et à ceux des bassins de vie qu'il a définis²⁶. Toutefois ils doivent être localisés dans les secteurs urbanisés ou dans leur environnement proche. Les Schémas de Développement Commerciaux, le Document d'Aménagement Commercial et les Fonds d'Intervention pour les Services, le commerce et l'Artisanat permettront d'affiner cette stratégie commerciale.



Graphique 17: Répartition des établissements par filière d'activités hors agriculture dans les zones d'activités économiques de l'Ouest Lyonnais

Source : Observatoire « zones d'activités économiques » 2009 - DDT69-CCI Lyon - CCI Villefranche - SCOT Beaujolais – SIRENE 2009



Graphique 18: Répartition des établissements par filière d'activités dans les zones d'activités économiques du département hors Grand Lyon

- Dans les zones d'activités, la seconde filière la plus représentée est celle de l'industrie manufacturière, avec 308 entreprises qui représentent 24,4% des établissements des zones d'activités économiques (contre 5,3% hors zones d'activités économiques). Elle est à peine plus représentée que dans les zones d'activités de l'ensemble du département hors Grand Lyon (23,3%). Comme nous avons déjà pu le constater précédemment, l'industrie n'est pas une spécificité particulière de l'Ouest Lyonnais par rapport au reste du département hors Grand Lyon.

- Par contre la filière de la construction, qui vient en troisième position avec 19% des établissements des zones d'activités de l'Ouest Lyonnais, constitue bien quant à elle, une spécificité des zones d'activités du territoire par rapport au département hors Grand Lyon (14%). Cette spécificité ne se retrouve pas hors zones d'activités économiques.

Viennent ensuite les activités scientifiques et techniques qui sont représentées en même proportion dans les zones d'activités de l'Ouest Lyonnais et dans celles du département hors Grand Lyon (8,5% des établissements contre 8,7%). Elles sont plus présentes dans le diffus du territoire de l'Ouest Lyonnais (10% des établissements) et bien plus que dans le diffus du département hors Grand Lyon (3,1% des établissements). Elles comprennent les métiers de courtage de brevet, expertise d'antiquités, bijoux, conseil en sécurité, en agronomie, en environnement, technique de communication.

²⁶ Il ne s'agit pas des bassins de vie tels que définis par l'INSEE.

A noter la faible représentation dans les zones d'activités économiques des établissements de la filière logistique /transport, des activités de services administratifs et de soutien et des activités financières et d'assurance dans les zones d'activités économiques de l'Ouest Lyonnais par rapport au département hors Grand Lyon (respectivement 3% contre 9%, 3% contre 5% et 4% contre 7%). Ces filières sont présentes en proportions à peu près équivalentes dans le diffus.

Toutes les autres filières représentent à peine 12% des établissements dans les zones d'activités, 43% hors Zones d'Activités Economiques. Elles comprennent des activités variées telles que l'hébergement et la restauration, la santé humaine et l'action sociale, l'information et la communication, d'autres activités de service, les arts, spectacles et activités récréatives, l'administration publique, l'enseignement, les activités immobilières, etc..

Tous ces chiffres sont calculés en ne prenant pas en compte la filière agriculture, sylviculture et pêche. Si on inclut cette dernière dans les calculs, on constate qu'elle regroupe 14,7% des établissements hors zones d'activités économiques (0,7% dans les zones d'activités économiques).

Au sein du territoire de l'Ouest Lyonnais se distinguent des spécificités selon les communautés de communes :

- La filière qui caractérise les zones d'activités du **Pays de l'Arbresle** est celle du commerce, réparation d'automobiles et motocycles.
- Pour les **Vallons du Lyonnais** il s'agit des filières de la construction et des activités scientifiques et techniques.
- Pour le **Pays Mornantais**, la filière vraiment prédominante dans les zones d'activités économiques est l'industrie manufacturière, mais la construction est également bien représentée.
- Les zones d'activités de la **Vallée du Garon** ont un profil plutôt commercial, mais moins que le Pays de l'Arbresle et les activités financières et d'assurance y sont un peu plus développées.

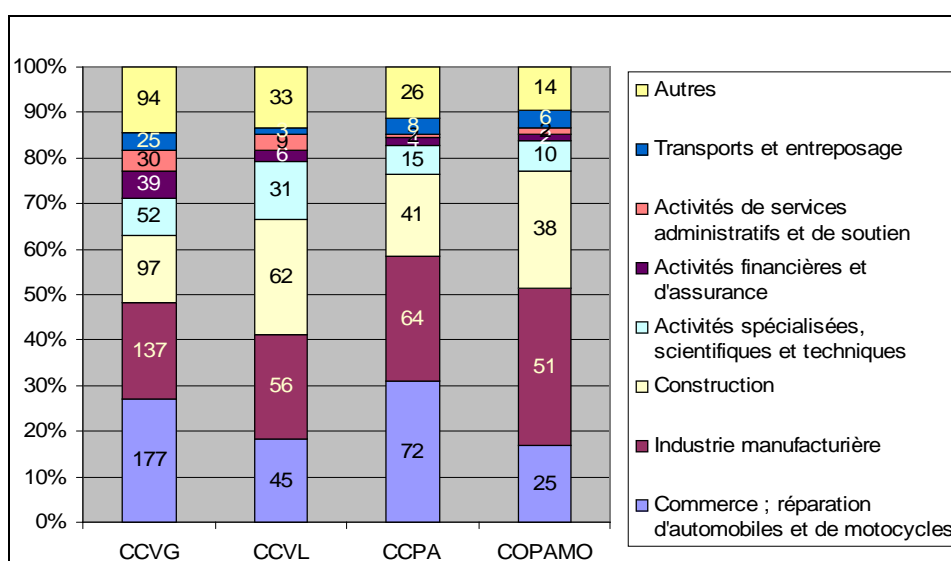


Diagramme 10: Répartition des établissements par filière d'activités dans les zones d'activités des communautés de communes de l'Ouest Lyonnais

Source : Observatoire « zones d'activités économiques » 2009 - DDT69-CCI Lyon - CCI Villefranche

4.3.3 Une filière santé bien représentée

Trois des quatre plus gros établissements des zones d'activités économiques de l'Ouest Lyonnais (de 250 à 499 salariés) appartiennent à cette filière qui constitue une spécificité du territoire. Ce sont les établissements « Charles River Laboratoire France », spécialisé dans la recherche et le développement scientifique qui exerce une activité à caractère scientifico-médical, Boiron qui produit des préparations pharmaceutiques et « Fresenius Médical Care-SMAD » qui fabrique du matériel médico-chirurgical et dentaire. Vient s'y ajouter une entreprise se situant dans une tranche d'effectifs moins importante (de 100 à 199 salariés) également spécialisée dans la fabrication de préparation pharmaceutiques : l'établissement Merial à Lentilly (CCPA). Hors du territoire, mais à proximité sur la commune de Marcy l'Etoile, on trouve les établissements Sanofi-Pasteur et de Bio-Mérieux . Hors zones d'activités économiques, on constate également une bonne représentation des maisons de retraite, médicalisées ou non, et de divers établissements de santé, notamment dans les Vallons du Lyonnais²⁷.

Il y aurait une opportunité à développer cette spécificité en synergie avec le bio-pôle de l'agglomération Lyonnaise. En effet, à une époque où il y a dissociation entre les grands lieux de décision économique et les territoires, les stratégies un peu anciennes de marketing territorial cherchant à attirer le tout venant ne fonctionnent plus car tous les territoires pratiquaient à peu près la même. Les territoires qui ont été les plus compétitifs sont ceux qui ont choisi d'appuyer le développement sur les spécificités territoriales (économiques, historiques, géographiques...)²⁸.

27 La vie médicale dans le Lyonnais constitue une part non négligeable de l'activité du territoire. Historiquement, Vaugneray fut terre d'élection pour l'installation des médecins et les gens venaient en villégiature sur ce territoire pour se reposer, pour leur convalescence et plus tard pour finir leur vie. De 1920 à 1940, plusieurs établissements ont été créés pour soigner et tenter de guérir les malades atteints de tuberculose. A Vaugneray, en 1920, le préventorium l'Aube Rose à Thurins en 1930, un aérium à Messimy en 1933, l'aérium la Bruyère à Pollionay en 1934, le sanatorium les Presles. L'arrivée des antibiotiques en 1945 enrayer la tuberculose. Les établissements existants se transforment pour répondre au traitement de l'inadaptation scolaire et sociale. L'Aube Rose à Vaugneray devient en 1953 Clair Matin, établissement à caractère médico-social. Le sanatorium les Presles devient en 1960 une clinique gériatrique et aujourd'hui un centre de convalescence. L'aérium de la Bruyère est fermé en 1975. A Thurins s'ouvre en 1945 et jusqu'en 1970 une maison à caractère sanitaire. A Vaugneray, l'institut IES Mathise-jeune se spécialise en 1961 dans l'accueil d'enfants en inadaptation scolaire. Dès 1970 naissent les maisons de retraite pour personnes âgées. La maison Jean Villard et les Aurélias, maison médicalisée à Pollionay, les Emeraudes et Saint-Joseph à Vaugneray, les jardins d'Hestia à Grézieu la Varenne. En 2007 s'est ouverte à Yzeron un foyer de vie pour handicapés psychiques déstabilisés. En 2010, un centre pour autistes adultes a été inauguré à Messimy. La clinique Saint-Joseph de Vaugneray, avec ses 350 salariés constitue le deuxième employeur du territoire. Elle assure aujourd'hui deux activités: la psychiatrie générale adultes et la gériatrie.

28 Le tournant territorial de l'économie globale de Bernard Pecqueur.

Nom de l'entreprise	ZAE	Commune	EPCI	Tranche d'effectifs	Activité générale	Activité détaillée
TFE-LYON	PA de Brignais - secteur des Aigais	BRIGNAIS	Communauté de communes de la vallée du Garon (CCVG)	250 à 499 salariés	Transports et entreposage	Transports routiers de fret de proximité
BOIRON	Parc d'activités des Lats	MESSIMY	Communauté de communes des vallons du Lyonnais (CCVL)	250 à 499 salariés	Industrie manufacturière	Fabrication de préparations pharmaceutiques
FRESENIUS MEDICAL-CARE -SMAD	ZI La Pontchonnaière	SAVIGNY	Communauté de communes du pays de l'Arbresle (CCPA)	250 à 499 salariés	Industrie manufacturière	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire
CHARLES RIVER LABORATOIRE FRANCE-CRLF	ZA des Oncins	SAINTE-GERMAIN-SUR-L'ARBRESLE	Communauté de communes du pays de l'Arbresle (CCPA)	250 à 499 salariés	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles

Tableau 4: Caractéristiques générales des quatre plus gros établissements implantés dans les zones d'activités économiques de l'Ouest Lyonnais

Source : Observatoire « zones d'activités économiques » 2009 - DDT69-CCI Lyon - CCI Villefranche - SCOT Beaujolais – SIRENE 2009

4.3.4 Une typologie à cibler différemment pour l'accueil des nouveaux établissements?

Pour quels types d'activités créer de nouvelles zones d'activités? A priori, ces nouvelles zones auraient plutôt vocation à accueillir de façon privilégiée des grosses entreprises, générant de nombreux emplois et nécessitant à la fois une emprise foncière importante et un environnement permettant d'éviter des conflits de voisinage en raison des nuisances liées à leur fonctionnement.

En revanche, il serait intéressant d'étudier la possibilité d'implanter les entreprises de construction dans le tissu urbain mixte. En effet, elles nécessitent moins d'emprise foncière et sont sujettes aux fluctuations du marché de l'immobilier et peuvent subir les conséquences de nombreuses fermetures en cas de crise. Dans ce cas, leurs locaux peuvent faire l'objet de mutations plus faciles dans le tissu urbain mixte que dans les zones d'activités économiques où elle peuvent donner lieu à des friches. Reste à résoudre le problème du stockage de matériaux qui nécessite de geler une part de foncier non négligeable.

Etant donné le développement des fonctions de l'économie résidentielle sur le territoire, on peut en outre prévoir que la demande de locaux dans le tissu urbain mixte va tendre de plus en plus vers de petites surfaces destinées à accueillir les activités de service qui y contribuent.

Des opérations d'aménagement peuvent être orientées pour assurer la mixité logements/activités économiques dans le tissu urbain. Les collectivités ont ainsi la possibilité de faciliter ce genre d'opérations sans générer un surcoût important pour les activités économiques qui souhaiteraient s'implanter dans le tissu urbain mixte.

4.4 L'offre d'accueil dans les zones d'activités économiques

4.4.1 1,8% du territoire de l'Ouest Lyonnais sont consacrés aux 79 zones d'activités économiques réparties sur 906 ha et accueillent 1 277 établissements

La taille des zones d'activités économiques est en moyenne de 11,5 ha (15 ha pour le département hors Grand Lyon), mais ce chiffre masque de grandes disparités. On trouve ainsi des zones dont la taille oscille entre 1700m² (zone « Les Bruyères » à Yzeron) et 66 ha (zone « Les platières » à Mornant). Cette dernière information est cependant à nuancer si l'on compte les zones d'activités économiques contiguës de Brignais qui, au final, forment la zone d'activité la plus importante du territoire de l'Ouest Lyonnais.

En moyenne, les parcelles bâties occupent 61% de la surface de ces zones d'activités. A titre de comparaison, dans les zones d'activités du département hors Grand Lyon, ce taux²⁹ s'élève à 63%.

Un taux de plus de 60% correspond en général à une zone d'activité déjà bien investie.

Sélectionner tout le tableau	Superficie de l'EPCI en ha	Nombre de ZAE	Surface des ZAE en ha	% par rapport à la superficie de l'EPCI	Taille moyenne des ZAE en ha	Taux de parcelles bâties (en surface)	nombre d'établissements
CC de la vallée du Garon	4923	18	391,2	7,9%	21,72	60%	652
CC du pays de l'Arbresle	18400	31	282,3	1,5%	11	66%	232
CC du pays Mornantais	15800	15	135,8	0,9%	15,11	49%	148
CC des vallons du Lyonnais	10660	15	96,9	0,9%	6,46	73%	245
Total	49790	79	906,22	1,8%	11,47	61%	1277

Tableau 5: Caractéristiques générales des zones d'activités économiques de l'Ouest Lyonnais

Source : Observatoire « zones d'activités économiques » 2009 - DDT69-CCI Lyon - CCI Villefranche - SCOT Beaujolais – SIRENE 2009

Ces caractéristiques globales des zones d'activités sur le territoire reflètent des situations différentes selon les communautés de communes.

La CC de la Vallée du Garon concentre les plus grandes zones d'activités économiques, occupées à 60%

En comparaison avec les autres EPCI, la CCVG (5 communes seulement) compte le plus grand nombre d'établissements (585) installés sur la plus grande surface de zones d'activités économiques cumulées (391 ha répartis sur 18 zones d'activités économiques seulement). Ainsi, la taille moyenne de ces zones d'activités dépasse les 21 ha (alors qu'elle est de 11,5 ha sur le territoire de l'Ouest Lyonnais).

La COPAMO Nord, dans le sillage de la CC de la Vallée du Garon, offre encore des disponibilités dans ses zones d'activités économiques

La COPAMO regroupe plusieurs zones importantes, logées notamment à Mornant et Taluyers, et attenantes à la D342. Elles sont situées dans le prolongement des grandes zones de la CC Vallée du Garon (parc d'activités de Brignais...) alors que les petites zones s'égrainent plus au Sud. Au total, cet EPCI compte 148 établissements installés sur 15

²⁹ Cet indicateur ne prend pas en compte les parcelles à usage de parkings, abords, stockage extérieur, infrastructure.

zones d'activités économiques. L'indice de remplissage des zones n'est que de 49%.

La CC du Pays de l'Arbresle reste le 2^{ème} pôle économique du territoire, même si le secteur accidenté, ne favorise pas une implantation aisée et organisée de l'activité.

Elle dénombre 232 établissements installés sur 282 ha divisés en 31 zones d'activités économiques. On pourrait alors croire que cet EPCI regorge de petites zones d'activités. En réalité, la Communauté dispose d'un territoire quatre fois plus grand (18400 ha) que celui de la CCVG et elle compte plusieurs grandes zones installées essentiellement sur la moitié Nord de l'EPCI (« ZA les Martinets » à l'Arbresle, « Zi La Pontchonnière » à Savigny, « ZA Charpenay » à Lentilly...). Son taux surfacique de parcelles bâties des Zones d'Activités Economiques est de 66% ce qui signifie que les zones sont déjà bien investies. Une analyse plus fine à l'échelle des zones viendrait détailler cela.

La CCVL, économiquement attractive, est marquée par une saturation de ses zones d'activités économiques (73%)

Logée entre la CCPA au Nord et la COPAMO au Sud, la CCVL comptabilise 15 zones d'activités économiques sur son territoire. Principalement installées dans les communes voisines de l'agglomération lyonnaise (Messimy, Brindas ou Ste Consorce), ces zones d'activités gravitent autour des principaux axes routiers (D30 et D311). Un EPCI marqué par une forte concentration d'établissements (245) dans des zones d'activités économiques n'offrant, pour la plupart, pratiquement plus aucune disponibilité (taux surfacique de parcelles bâties moyen de 73%).

4.4.2 Une majorité de zones d'activités économiques de petite taille

Le territoire de l'Ouest Lyonnais propose une majorité de petites zones d'activités économiques. Plus de la moitié d'entre elles (41 sur 79) ont une superficie inférieure à 5 ha. Seules 10 zones d'activités économiques ont plus de 30 ha, la taille maximale étant de 66 ha pour le Parc d'Activités les Platières à Mornant.

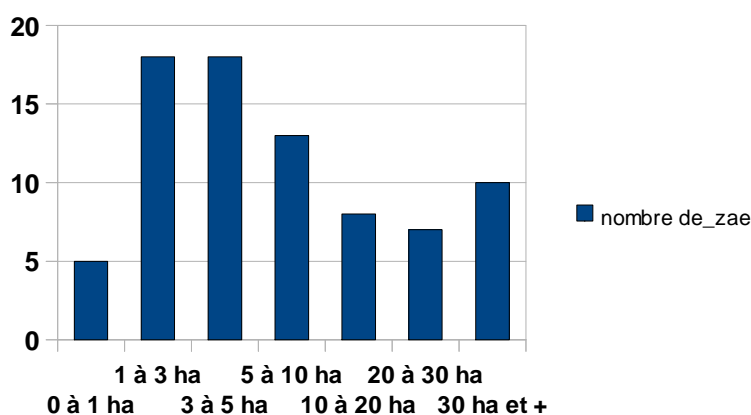


Diagramme 11: Répartition des zones d'activités économiques de l'Ouest Lyonnais par superficie en hectares'

Source : Observatoire « Zones d'Activités Economiques » 2009 - DDT69-CCI Lyon - CCI Villefranche - SCOT Beaujolais – SIRENE 2009

Des différences apparaissent selon les communautés de communes:

- Sur la **CCVG**, la part des zones de superficie importante est la plus élevée avec 9 zones d'activités économiques de plus de 20 ha, soit un peu plus de 50% de l'offre de zones d'activités économiques de cette taille sur le territoire de l'Ouest Lyonnais.

- A l'inverse 73% des zones d'activités économiques de la **COPAMO et de la CCVL**, représentant 22 zones, ont une superficie inférieure à 5 ha.
- C'est **la CCPA** qui a en valeur absolue le nombre le plus important de petites zones d'activités économiques (17 zones de moins de 5 ha) mais elles ne représentent que 55% en valeur relative. C'est également la CCPA qui a le plus de moyennes zones (de 5 à 20 ha): 10 zones d'activités économiques sur les 21 de cette catégorie que compte le territoire de l'Ouest Lyonnais.

L'émiettement des zones d'activités sur le territoire de l'Ouest Lyonnais interroge sur les attentes et besoins réels des entreprises du territoire. On constate en effet qu'au niveau national, les entreprises cherchent de manière générale à se regrouper sur de vastes sites en mutualisant les services qui leur sont nécessaires et qui permettent une desserte pertinente par les transports en commun (pour les collectivités locales, cela peut également induire des économies d'échelles). Est-ce un besoin également pour les entreprises qui cherchent à s'implanter dans l'Ouest Lyonnais? En l'état actuel des choses, la demande en foncier d'activités est suffisamment importante pour que tout foncier disponible trouve rapidement acquéreur, quel que soit ses attributs et son environnement. Pour autant, si les entreprises avaient le choix, que privilégieraient-elles?

4.4.3 Une grande part des zones d'activités économiques ne permettent pas une alternative aux déplacements en voiture

20 zones d'activités (un quart des zones d'activités économiques) sont desservies par une gare voyageurs située à un kilomètre ou moins. 9 de ces zones d'activités (9 %) également desservies par un arrêt de bus à proximité immédiate dont 7 par des possibilités de cheminements pour les piétons et les cyclistes. Il s'agit des trois secteurs de Ronzières, de Moninsable et des Aigais du grand parc d'activités de Brignais, de la zone d'activités Le Caillou à Chaponost, de la zone industrielle du Dôme et des Boss à Chaponost des zones les Troques et les Martinets à l'Arbresle et Sain Bel.

2 zones d'activités sont desservies par une gare et un arrêt bus et offrent la possibilité soit d'un cheminement piétonnier soit d'une piste cyclable mais pas des deux à la fois.

15 zones d'activités (17,7%), tout en étant éloignées de plus d'un kilomètre d'une gare voyageurs (de 2 à 12 km), disposent d'une desserte bus. Parmi elles, 8 disposent de cheminements piétonniers et trois de pistes cyclables. Mais il faudrait vérifier si la ligne de bus assure la liaison entre la gare et les zones d'activités avec des horaires adaptés à ceux des trains et aux heures d'embauche et de débauche des entreprises des zones concernées.

Sans tenir compte de la proximité d'une gare SNCF ou d'un arrêt de bus, seulement 30 zones d'activités sur 79 permettent un cheminement piétons sécurisé à l'intérieur de la zone.

Cette hétérogénéité en terme de desserte en transports en commun s'explique par la nature des zones d'activités économiques et des entreprises qui ne permet pas de dimensionner un réseau TC avec une qualité d'usage qui soit la meilleure possible: beaucoup de zones sont de petite taille et accueillent peu d'entreprises, avec un nombre de salariés potentiellement intéressés par les TC qui risque de s'avérer insuffisant. Pourtant des études existent qui montrent le potentiel en transports en commun pour les déplacements domicile-travail³⁰.

Le réseau TC est souvent inadapté aux horaires de travail des salariés : même lorsque les zones d'activités bénéficient d'une desserte en transports en commun, celle-ci n'est pas toujours attractive pour les salariés. Les transports en commun sont le plus souvent utilisés par les apprentis, dont la mobilité est fortement contrainte.

Enquête « Etre salarié au pays de l'Arbresle en 2009 »

A l'occasion de cette dernière, les salariés des entreprises des secteurs privé et public ont exprimé leurs besoins. 40% de ceux qui ont répondu utiliseraient sûrement les TC et 31% probablement, si un service de bus était organisé qui corresponde parfaitement aux horaires de travail.

92% des salariés ayant répondu n'utilisent jamais les TC: 18,3% parce qu'il n'y a pas de liaison, 12,2% parce qu'il n'y a pas de liaison entre la gare et le lieu de travail, 10,1% parce qu'il n'y a pas de liaison aux heures de travail et 8,3% parce que la fréquence des TC est trop faible, soit 49% pour des raisons d'absence de liaisons ou de liaisons insuffisantes en termes d'horaires ou de fréquence.

De plus, il existe d'autres raisons qui rendent problématique la desserte en TC des zones d'activités économiques:

- La dispersion des lieux de travail: les employés de nombreuses entreprises artisanales travaillent sur différents chantiers et ne se rendent qu'occasionnellement dans les zones d'activités hébergeant les entreprises en question
- La dispersion des lieux d'habitation : plusieurs entreprises embauchent des salariés en provenance des Monts du Lyonnais où les lieux de concentration et de densité de l'habitat sont rares.
- Enfin, il existe peu de grosses entreprises offrant un potentiel de salariés suffisant pour réfléchir à la mise en place d'une desserte TC et qui de plus se déclarent intéressés par une telle démarche (Boiron par exemple ou le centre Leclercq).

L'avis exprimé à l'occasion des entretiens est que le covoiturage, l'une des alternatives à l'utilisation des TC, est peu pratiqué car il est compliqué de le concilier avec les multiples contraintes des salariés: courses, crèches, écoles, repas du midi, rendez-vous à l'extérieur. La voiture est ancrée dans les esprits comme un outil de liberté et d'indépendance. Pour développer le covoiturage il faudrait le mettre en parallèle avec les services qu'attendent les salariés. Par exemple on pourrait envisager un partenariat avec un ou plusieurs restaurants situés dans le village à proximité pour le repas du midi, ou bien le regroupement des commerçants du bourg-centre pour former une centrale d'achats auprès des salariés avec livraison des achats au lieu de travail. De plus, il serait nécessaire de démystifier la pratique du covoiturage à tout prix, tous les jours. Une à deux fois par semaine en fonction des autres contraintes de la vie privée des salariés serait déjà un progrès tout en restant un

30 - Enquête déplacements auprès des salariés des zones d'activités économiques de la communauté de communes du Pays Mornantais en partenariat avec l'Union des Commerçants et Artisans du Pays Mornantais et le Club des Entreprises des Coteaux du Lyonnais.

- Enquête « être salariés au Pays de l'Arbresle » organisée en partenariat entre le Club des Entreprises de l'Ouest Lyonnais et la communauté de communes du pays de l'Arbresle.

dispositif assez souple.

La priorité serait de développer les zones d'activités économiques à proximité des gares et de la desserte par les lignes de bus. Encore faut-il que la desserte soit attractive: heures de desserte adaptées aux horaires d'ouverture et de fermeture des établissements. Si la gare est éloignée de plus de un kilomètre, il semble nécessaire de mettre en place des dessertes en bus entre gares et zones d'activités économiques ou des plans de déplacement inter-entreprises ou encore des liaisons modes doux. Si la desserte en bus est rendue possible, les cheminements piétons ou les pistes cyclables devraient être développées ou aménagées de manière à rendre possible les déplacements doux entre les arrêts bus et les entreprises des zones d'activités économiques

4.4.4 De nombreuses zones d'activités de qualité médiocre au regard de la signalétique, de la voirie, de l'aménagement paysager

L'observatoire partenarial des zones d'activités économiques du département comporte également des indicateurs sur l'existence de services, la qualité des équipements de la zone, de l'aménagement paysager. Sur le territoire de l'Ouest Lyonnais, ces indicateurs révèlent les tendances suivantes:

- 1/3 des zones d'activités économiques ne disposent ni de signalétique intérieure ni de signalétique extérieure. 9 zones d'activités économiques sur 79 disposent d'une signalétique intérieure mais non extérieure et 10 d'une signalétique extérieure mais non intérieure. Au total, c'est plus de la moitié des zones qui ne disposent pas d'une signalétique complète.
- 1/3 des voiries sont de qualité moyenne: cela peut signifier la présence de « nid de poule » sur la voie, par exemple. La qualité est jugée sur le revêtement, l'état de la chaussée, la largeur et la fonctionnalité de l'infrastructure.
- Environ la moitié des zones d'activités économiques ont une qualité d'aménagement paysager moyenne. Cette qualité est jugée sur la gestion des abords des bâtiments, la qualité du bâti, le traitement des espaces publics, les aménagements spécifiques pour poids lourds (stationnement, zone de retournement, giratoire à l'entrée de la zone).
- Un peu moins de 50% des zones disposent à la fois d'une bonne qualité des voiries et de l'aménagement paysager.



Les zones d'activités économiques de qualité médiocre peuvent montrer en vieillissant des signes de dégradation et provoquer le départ de certains établissements vers d'autres zones d'activités susceptibles de mieux valoriser leur image, d'où le risque d'apparitions de friches industrielles. Améliorer la qualité des zones, intervenir pour une meilleure gestion du foncier d'activité qui permette de s'adapter aux évolutions des besoins des entreprises est plus difficile, plus coûteux et plus long quand on doit fédérer les différents propriétaires du foncier des zones d'activités économiques. Mais cela peut apporter le bénéfice à long terme de ne pas multiplier les zones désaffectées par le départ d'entreprises par effet d'aspiration vers de nouvelles zones d'activités économiques mieux conçues. Ce travail de requalification à mener sera d'autant plus important que les zones d'activités auront connu une carence en termes de gestion au fil du temps.

D'après les entretiens, le risque d'apparition de friches est faible, car la demande en foncier d'activités est telle que tout terrain se libérant trouve rapidement acquéreur quelle que soit l'activité de la zone. Néanmoins, laisser des zones d'activités se dégrader peut s'avérer un mauvais calcul à long terme, ne serait ce que pour que par l'image négative que de telles zones peuvent conférer au territoire.

4.4.5 Peu de services à disposition des entreprises et de leurs salariés

Un peu moins d'un tiers des zones disposent d'au moins un service à la zone tel que restaurant, banque, gardiennage commun, petit commerce, hôtels ou supermarché à proximité. Certaines zones ne disposant pas de service sont cependant implantées près d'un bourg qui dispense ces services mais cela implique un déplacement motorisé. Cela pose la question du rapport de la zone d'activités au bourg-centre le plus proche. Certains services aux entreprises peuvent être implantés dans les zones d'activités économiques sans que cela provoque un effet d'aspiration de la clientèle des commerces et services des bourgs-centres vers les zones d'activités économiques. Par contre, les services réclamés par les employés des établissements implantés dans les zones d'activités économiques, s'ils permettent d'éviter des déplacements souvent motorisés, risquent s'ils s'y développent, de constituer un pôle de commerces et de services concurrent aux centres-bourgs.

4.4.6 Des interrogations quant au bon fonctionnement des zones

En complément, les entretiens menés avec les acteurs du territoire ont fait ressortir des difficultés récurrentes dans le fonctionnement des zones:

- des places de stationnement prévues de manière insuffisante dans les parties privatives de certaines zones d'activités.
Il peut y avoir des entreprises qui s'installent et qui n'ont pas besoin de beaucoup de stationnement parce qu'il s'agit d'un dépôt ou que le personnel travaille sur le terrain. Lorsqu'il y a changement d'activité les besoins en stationnement peuvent devenir plus importants et le stationnement existant s'avérer insuffisant, entraînant de ce fait le stationnement sur les voies publiques. Ce problème est difficile à résoudre. Pour essayer malgré tout de donner un cadre aux entreprises et faire en sorte qu'elles prévoient suffisamment de stationnement sur la partie privative, les règlements des nouveaux PLU prévoient de plus en plus d'imposer un certain nombre de stationnement en fonction de l'activité économique et de la SHON qu'elle occupe. Mais cette réglementation pose parfois des problèmes. On peut avoir des entreprises de recherche et développement qui ont besoin de beaucoup de surface pour faire des essais sur des machines ou autres et à qui on va imposer de ce fait de nombreuses places de stationnement qui ne seront pas utilisées. A l'inverse on peut avoir des entreprises qui occupent peu de surface et qui ne sont pas contraintes de prévoir de nombreuses places de stationnement mais ont beaucoup d'employés. Une solution pourrait être de trouver un système de mutualisation des parkings, ce qui permettrait d'éviter d'avoir trop de surfaces imperméabilisées avec tous les problèmes de gestion des eaux pluviales que cela représente. En revanche se poserait la question de l'entretien de ces espaces collectifs.
- les conflits d'usage entre habitats et activités constituent un autre facteur de dysfonctionnement.
Sur le territoire, il y a un certain nombre de petites zones d'activités économiques dont le règlement autorise l'habitat lorsqu'il est lié à une activité économique. Or quand l'activité cesse, l'habitat demeure et on se retrouve au bout d'un certain temps avec des zones qui accueillent des résidences et une population se plaignant des nuisances occasionnées par les activités avec lesquelles elles cohabitent. Ces conflits d'usage sont souvent tranchés en faveur de la population résidente, ce qui impose des contraintes et des investissements supplémentaires pour les entreprises afin de supprimer ou d'atténuer fortement les nuisances qu'elles génèrent (exemple: travaux d'isolation phonique). Ces contraintes peuvent être jugées trop fortes par les entreprises et provoquer leur départ vers des zones où elles ne rencontreront pas ce type de problèmes. Le SCOT prévoit des dispositions pour éviter que ce type de situation ne se reproduise pas (concevoir habitation et activité dans un volume unique, ne pas dépasser pour le logement 25% de la SHON construite dans la limite de 60 m², réaliser l'entrée du logement depuis la partie du bâtiment à usage d'activité).

4.5 Une utilisation de l'espace pour l'activité économique dans les zones d'activités économiques à optimiser pour garantir un développement équilibré du territoire:

D'après Spot Thema³¹, les surfaces occupées par les zones industrielles et commerciales s'élevaient à 744 ha en 2010, soit une artificialisation de 121 ha à cet usage depuis 2000 (+11,4% de variation des surfaces occupées par les zones industrielles et commerciales)

31 Base de données d'occupation des sols à l'échelle des agglomérations disponible sur la France métropolitaine. Cette base de données vectorielles est réalisée à partir d'interprétation d'images satellitaires. Elle est utilisée par les professionnels de l'aménagement pour de nombreuses applications.

entre 2000 et 2010).

D'après les données fin 2009 début 2010 de l'observatoire partenarial des zones d'activités économiques la superficie totale des zones d'activités économiques du Rhône hors Grand Lyon s'élève à 906 ha soit 1,8% de la superficie du territoire de l'Ouest Lyonnais. Le SCOT de l'Ouest Lyonnais prévoit de mobiliser 176 ha de foncier pour des zones d'activités économiques à l'horizon 2020 dont 61,5 ha non encore inscrites dans les documents d'urbanisme.

Au regard de ces chiffres, la question de la densification des zones d'activités économiques prend une acuité nouvelle. Le SCOT prévoit la mise en oeuvre d'un référentiel de densification au sein des communautés de communes sur lequel les documents d'urbanisme locaux devront s'appuyer afin d'assurer au mieux l'optimisation foncière des zones existantes ou futures. Mais la densification des zones d'activités économique est difficile à mettre en oeuvre.

4.5.1 La densité dans les zones d'activités économiques de l'Ouest Lyonnais

Comment apprécier la densité des zones d'activités économiques?

L'appréciation de la densité dans les zones d'activités économiques est difficile. Plusieurs indicateurs de densité dans les zones d'activités économiques sont possibles:

- ceux qui peuvent être mesurés facilement dans l'observatoire partenarial des zones d'activités économiques comme le taux surfacique de parcelles bâties (Rapport entre la superficie des parcelles bâties et la superficie des zones d'activités économiques), le taux d'emprise au sol par le bâti (rapport entre la surface des bâtiments au sol et la superficie des zones d'activités économiques) et le nombre d'entreprises à l'hectare.
- ceux qui n'ont pas été calculables dans le cadre de cette étude, à savoir le nombre d'emploi à l'hectare, le chiffre d'affaire à l'hectare et la Surface Hors Oeuvre Nette (SHON) à l'hectare³².

Le taux surfacique de parcelles bâties et le taux d'emprise au sol du bâti ne permettent pas d'apprécier les surfaces utilisées pour le stockage, les parkings, les abords extérieurs des bâtiments, les voiries. Seul l'examen par photo-interprétation permet de distinguer le foncier non utilisé à priori et qui pourrait éventuellement être mobilisé pour l'implantation de nouvelles entreprises. Encore faut-il vérifier au cas par cas sur le terrain si le relief n'est pas trop contraignant ou s'il n'existe pas d'autres contraintes qui rendrait ce foncier inconstructible..

Le nombre d'établissements à l'hectare doit être interprété avec précaution: certains de par leur nature immobilise de grande superficies comme les centres commerciaux, les activités d'extraction de matériaux et les activités de transport et de logistique. Néanmoins ce type d'activités est plutôt restreint sur le territoire de l'Ouest Lyonnais. De plus cet indicateur pour avoir un sens devrait être rapproché du nombre d'emplois à l'hectare de zone d'activités. En effet, il peut y avoir de nombreux petits établissements générant au total un nombre assez faible d'emplois. Par contre, quelques gros établissements peuvent générer beaucoup d'emplois. Malheureusement, cet indicateur n'est pas disponible dans le cadre de cette étude.

Au regard du taux surfacique de parcelles bâties, du taux d'emprise au sol par le bâti et du nombre d'entreprises à l'hectare (indicateurs disponibles à partir des données de l'observatoire partenarial des zones d'activités économiques), ce sont les vallons du Lyonnais qui présentent les zones d'activités les plus denses du territoire. A l'inverse les zones d'activités du Pays Mornantais apparaissent comme les moins densément construites.

³² Pour en disposer, il faudrait relever la SHON indiquée dans chaque permis déposé sur toute nouvelle zone d'activités. Pour les zones d'activités économiques déjà investies, il faudrait rechercher dans les archives tous les permis les concernant, ce qui demanderait trop de temps et de moyens.

<i>Nom des EPCI de l'antenne Ouest Lyonnais</i>	<i>Taux surfacique de parcelles bâties</i>	<i>Taux d'emprise au sol du bâti</i>	<i>Nombre d'établissements à l'ha</i>
<u>CC de la vallée du Garon</u>	60%	15,6%	1,66
<u>CC du pays de l'Arbresle</u>	66%	13,3%	0,82
<u>CC du pays Mornantais</u>	49%	12,9%	1,09
<u>CC des vallons du Lyonnais</u>	73%	17,8%	2,53
Total	61%	14,7%	1,27

Tableau 6: Trois indices de densité des zones d'activités économiques de l'Ouest Lyonnais

Source : Observatoire « zones d'activités économiques », données 2010 - DDT69-CCI Lyon - CCI Villefranche - SCOT Beaujolais – SIRENE 2009

Un examen à la zone d'activités, en corrélant la photo-interprétation, le taux surfacique de parcelles bâties et le taux d'emprise au sol du bâti, permet de dégager quelques grandes tendances :

un indice synthétique de remplissage supérieur à 60% corrélé avec un taux d'emprise au sol supérieur à 16% correspondent à des zones sur lesquelles il n'y a en général plus aucune disponibilité (12 zones). Mais cela n'est pas systématique: 11 autres zones ne présentent pas de disponibilités sans que l'on puisse établir une corrélation au niveau des indicateurs. Au total, les zones totalement investies représentent environ 30% du total des zones d'activités économiques.

Environ 15% des zones d'activités économiques ont un indice synthétique de remplissage (inférieur à 40%) et un taux d'emprise au sol du bâti faibles (inférieur à 8%) et offrent encore de bonnes disponibilités. Ce sont des zones dont tout ou partie est classé en zone à urbaniser dans les documents d'urbanisme et qui n'ont pas encore fait l'objet d'aménagements ou de constructions.

Environ 55% des zones d'activités économiques urbanisées offrent encore des disponibilités, de faibles à importantes, même si plusieurs contraintes à solutionner conditionne leur urbanisation. Il est difficile d'établir une corrélation avec les indicateurs de densité dans ces cas là.

4.5.2 Face aux nombreux freins à la densification, la nécessité d'une implication volontariste des collectivités

Quel que soit l'indicateur de densité retenu, la densification des zones d'activités économiques nécessite une implication volontariste des collectivités locales. En effet, si l'on sait gérer la densité dans les quartiers d'habitation, la question est beaucoup plus complexe en ce qui concerne les zones d'activité. La densité autorisée en urbanisme reste théorique, elle est difficile à mettre en oeuvre en raison de nombreux freins comme par exemple la réglementation des installations classées et du droit du travail, les distances de sécurité imposées par les assurances....

Autre frein à la densité économique, le portefeuille foncier que se constituent les entreprises (investissement dégrèvé des bénéficiaires, réserve foncière constitué en cas de besoins de développement de l'activité). De manière générale, les collectivités ont été jusqu'ici assez généreuses en distribuant beaucoup de foncier aux entreprises souhaitant s'installer dans leurs zones d'activités, considérant celles-ci comme remplies parce que tout le foncier a été vendu, même si en réalité le taux d'occupation est faible.

L'aménagement des zones d'activités nouvelles se fait aujourd'hui par le biais d'une maîtrise foncière publique préalable. Cette maîtrise permet de contrôler le devenir des terrains cédés et de penser le projet de zone dans une certaine cohérence, tant architecturale, environnementale, que fonctionnelle. Elle permet d'imposer une série d'obligations aux

constructeurs, aux aménageurs pour faire de ces espaces nouvellement créés des espaces de qualité mais elle peut aussi permettre d'optimiser l'occupation de la zone et d'assurer une meilleure adéquation entre l'économie de consommation foncière et les besoins réels des entreprises³³.

La densification des zones d'activités économiques plus anciennes est plus problématique. Généralement les collectivités n'ont plus la maîtrise du foncier. Celle-ci est pourtant indispensable pour permettre l'adaptation à l'implantation de nouvelles entreprises, et donc non seulement la densification mais aussi la mutabilité des zones. Si la maîtrise foncière est nécessaire, elle n'implique pas automatiquement sa possession effective. Des outils existent pour mettre en oeuvre et faciliter un remembrement parcellaire comme l'Association Foncière Urbaine pour simplifier la structure foncière de la zone, faciliter sa mutation et s'adapter aux usages futurs ou le Facilitateur de Foncier Urbain³⁴ ou manager qui facilite le remembrement pour augmenter ses chances de réussite. Des accords amiables peuvent être également passés avec les propriétaires en vue de la cession de terrains. Travailler sur des zones d'activités anciennes est beaucoup plus long et compliqué que d'aménager de nouvelles zones. Cela ne permet pas de dégager rapidement du foncier disponible pour répondre à des demandes immédiates d'implantation d'entreprises, mais constitue l'une des réponses à l'enjeu de la limitation de la consommation foncière par les activités.

De plus, il faut veiller en amont, au moment de la planification lorsque les documents d'urbanisme sont élaborés ou révisés, à ce que le règlement des nouvelles zones comme des anciennes ne constituent pas un frein à la densité. Ainsi, une diminution des prospects d'aménagements tout en conservant des distances de sécurité permettrait de densifier. Le Coefficient d'Emprise au Sol (CES), souvent à 0,5, pourrait passer à 0,75, voire d'avantage (certains bâtiments d'activités peuvent être construits sur plusieurs étages) permettant ainsi plus de densité. L'article 12 pourrait être modifié en vue d'obliger les pétitionnaires à mutualiser, sauf contrainte technique, les aires de stationnement.

Enfin, l'adaptation des locaux à la demande est indissociable de la densification des zones d'activités pour limiter la consommation foncière. L'une des problématiques soulevée par les zones d'activités économiques vieillissantes réside dans l'inadaptation des locaux aux activités. Le problème vient de la difficile mutabilité et de la non durabilité des bâtiments d'activités. Ces derniers ont bien souvent été conçus pour une activité en particulier, avec des caractéristiques architecturales et matérielles qui peuvent se révéler inadaptées à un changement d'activité. Les bâtiments logistiques en sont l'exemple type. Ainsi, la mutabilité de la zone reste limitée notamment de par des bâtiments qui laissent peu de place à la réversibilité. Des opérations d'aménagement ou de démolition des locaux restés trop longtemps vacants et qui, en nombre trop importants dans une zone d'activités, peuvent conduire cette dernière à être désertifiée. Là encore, une implication des collectivités locales auprès des propriétaires est indispensable pour permettre ce processus, que ce soit par le biais d'une incitation forte ou de l'acquisition du foncier bâti inutilisé. Cela suppose également un système d'observation des locaux vacants dans le temps. Or ceux-ci sont difficiles à suivre dans le temps et leur observation implique une consommation importante en moyens.

33 Lorsque la collectivité maîtrise le foncier, elle peut, pour la vente, choisir le futur acquéreur du bien immobilier en fonction non pas du nombre total d'emplois créés mais en fonction d'un coefficient d'emploi à l'hectare. Ce coefficient permettrait de se rendre compte du foncier réellement utilisé par l'entreprise et ainsi ajuster la taille du foncier cédé au plus près de ses besoins. Un coefficient minimal peut guider le choix et cibler tel ou tel type d'entreprise, très consommatrice d'espace et très peu rentable en terme d'emploi.

34 Le FAFUR est une personne qui joue le rôle d'interface entre la collectivité et les propriétaires fonciers pour un remembrement. Il permet la participation des propriétaires aux décisions ce qui augmente les chances de réussite d'une telle procédure. Il pourra après être transformé en manager de zone, à l'échelle de l'intercommunalité, pour l'ensemble des Zones d'Activités Economiques.

Une demande doit être satisfaite en particulier: il s'agit de la mise à disposition de petits locaux dans les centres-bourgs ou centres urbains destinés à accueillir les activités de service liées au développement de l'économie résidentielle. Ainsi de nombreuses professions libérales (infirmiers, kinésithérapeutes homéopathes, architectes, ...) sont à la recherche bien souvent de locaux à louer à proximité du bassin de leur clientèle.

De même, nombre d'artisans recherchent des locaux variant de 70 m² à 150 m² de Surface Habitable Hors Oeuvre Nette que le marché immobilier ne leur propose pas en nombre suffisant.

4.6 Synthèse

Sur le territoire de l'Ouest Lyonnais, l'offre d'accueil des entreprises est constituée :

- *des villes et bourgs centres et des locaux d'entreprises répartis de façon diffuse sur le territoire, qui accueillent aujourd'hui 87% des établissements, en majorité à faibles tranches d'effectifs, mais qui représentent un nombre d'emplois non négligeable et un potentiel d'accueil intéressant pour l'économie résidentielle en développement sur le territoire. (On y trouve également 40 à 50% des établissements de tranche d'effectifs comprise entre 20 et 199 salariés.)*
- *de 79 zones d'activités économiques, de taille variable, présentes essentiellement sur la frange nord et est, en voisinage de la CC Beaujolais Val d'Azergues et de l'agglomération Lyonnaise. Elles accueillent plus d'établissements de grande taille mais également une part importante de petits établissements (51% d'établissements de moins de 3 salariés, contre 41% en moyenne dans les Zones d'Activités Economiques du département hors Grand Lyon).*

Ces deux espaces d'activités économiques accueillent chacun une typologie d'établissements différente.

Les filières du commerce, de l'industrie manufacturière et de la construction représentent deux tiers des établissements dans les zones d'activités économiques et moins d'un tiers hors de ces zones. Le commerce est la branche d'activités dominante, que ce soit dans ou hors Zones d'Activités Economiques, mais la représentation de cette branche est inférieure à la moyenne départementale hors Grand Lyon. L'importance de la filière de la construction est une spécificité des zones d'activités du territoire de l'Ouest Lyonnais, celle des activités spécialisées scientifiques et techniques une spécificité du tissu urbain mixte. Enfin, la filière santé est très bien représentée sur le territoire, aussi bien dans que hors zones d'activités économiques, et pourrait constituer une véritable opportunité de développement sur le territoire.

Les données de l'observatoire partenarial des zones d'activités du Rhône permettent de faire une analyse plus détaillée des zones d'activités économiques présentes sur le territoire de l'ouest lyonnais (zones d'activités inscrites dans un document d'urbanisme).

- *En dehors des 2 principaux pôles économiques, le territoire dispose d'une majorité de zones d'activités, de petite taille, réparties sur le territoire. Cet émiettement des zones d'activités interroge sur les attentes et besoins réels des entreprises du territoire. En effet, au niveau national, les entreprises cherchent de manière générale à se regrouper sur de vastes sites en mutualisant les services qui leur sont nécessaires et qui permettent une desserte pertinente par les transports en commun.*
- *La majorité des zones d'activités ne disposent pas d'une desserte satisfaisante par les transports en commun ni d'aménagements permettant de faciliter l'utilisation des modes doux à l'intérieur de ces zones.*

L'hétérogénéité de la desserte en transport en commun s'explique à la fois par la diversité des tailles de zones d'activités et des entreprises implantées, qui ne permet pas de dimensionner un réseau TC avec une qualité d'usage qui soit

la meilleure possible. De plus, lorsque celui-ci existe, il s'avère souvent inadapté aux horaires de travail des salariés. Pourtant les enquêtes réalisées sur le territoire montrent un potentiel de développement des transports en commun pour les déplacements domicile-travail.

- Une part importante de zones d'activités économiques présentent des défauts de qualité en matière de signalétique, de voirie ou d'aménagement paysager et peuvent montrer en vieillissant des signes de dégradation. Si le risque d'apparition de friches est faible, la demande en foncier d'activités étant importante, laisser des zones d'activités se dégrader peut s'avérer un mauvais calcul à long terme, ne serait ce que pour que par l'image négative que de telles zones peuvent conférer au territoire.*
- Peu de services sont mis à disposition des entreprises et de leurs salariés dans les zones d'activités. Cela pose la question de ceux qui pourraient s'y développer sans concurrencer les commerces et services des centres bourgs.*
- Enfin des interrogations se posent quant au bon fonctionnement des zones en ce qui concerne la gestion du stationnement et les conflits d'usage entre habitats et activités, souvent tranchés en faveur de la fonction résidentielle.*

Optimiser l'espace utilisé pour l'activité économique participe à l'un des axes du CDDRA qui est de garantir un développement équilibré du territoire. et fait partie des objectifs portés par le SCOT de l'Ouest Lyonnais. Or, mesurer la densité des zones dépend des indicateurs retenus. Si l'on privilégie l'approche occupation du sol (densité du bâti), les Zones d'Activités Economiques de l'Ouest Lyonnais présentent encore un certain potentiel de densification. Mais gérer la densité est difficile, car plusieurs freins s'y opposent. Une implication volontariste des collectivités locales est nécessaire, de même que pour rendre réversible le processus d'inadaptation de locaux ne répondant plus à la demande.

5 Des acteurs qui s'organisent et des besoins qui émergent pour accompagner le développement économique du territoire

Le présent chapitre a été construit à partir des entretiens, menés de la mi-octobre à la mi-novembre, afin de confronter les éléments du diagnostic avec la vision terrain des représentants des collectivités et d'autres acteurs compétents en économie. (ACCOLADE et SOL, chargés de mission développement économique des 4 communautés de communes, CCI et Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Lyon.)

Il ressort de ces entretiens des pistes d'actions collectives à mettre en place et de connaissances à approfondir sur le territoire.

5.1 Des réseaux d'entreprises qui se sont développés, des chargés de mission développement économique qui évoluent vers une appréhension plus large de l'économie du territoire

Traditionnellement, les chargés de mission développement économique des communautés de communes ont pour principales missions l'aménagement de nouvelles zones d'activités, l'extension ou la requalification de zones existantes, ainsi que leur gestion, leur entretien et leur promotion. Aussi, leur perception de l'économie du territoire est largement axée sur ces zones d'activités et les entreprises qui y sont implantées et s'y implanteront à l'avenir.

D'autres aspects de l'économie territoriale, comme l'agriculture, le tourisme, le commerce, l'économie de la santé ou les services ne sont que peu ou pas évoqués. Le temps agent qui leur est consacré est beaucoup moins important. Le potentiel de développement lié à l'économie résidentielle est peu ou pas appréhendé.

Cet état de fait ne leur permet pas aujourd'hui de disposer d'une vision élargie de l'ensemble des biens et des services qui sont produits sur le territoire, en dehors des zones d'activités économiques, et de leur interrelation avec les autres composantes du territoire (conditions et mode de vie, services, environnement).

Cependant, les entretiens mettent en évidence une réelle prise de conscience et une volonté clairement exprimée de dépasser le simple rôle de la mise à disposition de foncier d'activités, afin de mieux comprendre les besoins des entreprises implantées sur leur territoire et d'accompagner celles-ci dans leur développement.

Cette prise de conscience a été favorisée par le développement des réseaux d'entreprises³⁵, qui se sont développés sur le territoire afin d'une part d'approfondir la connaissance mutuelle de chacun de ses membres et d'autre part de se faire connaître et reconnaître vis à vis des instances économiques, administratives et politiques locales, ainsi que des habitants.

De relations existantes mais ponctuelles et informelles entre collectivités et réseaux d'entreprises, les liens se sont intensifiés et transformés en échanges ou réflexions communes. Il s'agit avant tout de communiquer, d'échanger des informations, les techniciens étant en attente de données économiques et d'expertises, les entrepreneurs des clubs ou réseaux d'entreprises étant intéressés par la vie locale. Ainsi, dans certains cas, les clubs souhaitent participer aux réflexions menées par les collectivités sur plusieurs

35 Voir annexe n°16: les clubs ou réseaux d'entreprises

problématiques comme la gestion des déchets, le déplacement des salariés, le développement de l'apprentissage et la connaissance des métiers. Ils sont donc associés aux groupes de travail organisés sur ces thèmes. Il s'agit également de promouvoir l'ensemble du territoire, par exemple avec des actions telles que l'organisation annuelle du carrefour des entreprises qui est une vitrine des savoirs-faire locaux.

5.2 Des besoins communs qui émergent, des pistes d'action à mener

5.2.1 Disposer d'un système d'observation des locaux vacants et du foncier disponible, pour permettre le développement ou l'installation d'entreprises

Pratiquement tous les acteurs économiques interviewés font le constat qu'aucun des outils d'observation ou de connaissance de l'activité économique existants n'apporte aujourd'hui un éclairage satisfaisant sur la connaissance du foncier et de l'immobilier disponible à l'instant « t ». Il apparaît également nécessaire de connaître le foncier susceptible de le devenir et à quelle échéance, en anticipant les mutations économiques. Il s'agit de faire le lien entre les entreprises qui cherchent à se développer, celles qui souhaitent s'implanter sur le territoire et d'autres qui souhaitent quitter leurs locaux parce qu'ils ne sont plus adaptés.

Selon la CCI, malgré la notoriété et la véritable dynamique de développement du territoire, l'absence de réponse à ces besoins a comme conséquence l'évasion d'entreprises sur d'autres territoires.

Si ce besoin de mettre en place un système d'observation des locaux vacants fait consensus, la faisabilité d'un tel dispositif fait débat.

La plupart des acteurs considèrent cela comme étant difficile à mettre en place : Il faut un travail de veille permanent, que ce soit auprès des agences immobilières ou des entreprises qui, par le bouche à oreille, peuvent avoir connaissance d'une telle démarche d'observation, la principale difficulté rencontrée étant le manque de temps à y consacrer.

Des réponses apportées par chacun à ce besoin sont variées :

- Quand des entreprises à la recherche de terrains ou de locaux d'activités entrent en contact avec **la CCVG**, celle-ci les réoriente vers les agences immobilières spécialisées. Elle n'a pas développé de pôle de compétence dans ce domaine et estime ne pas en avoir les moyens.
- **La CCPA**, quand à elle, tente d'assurer un contact régulier avec les différentes agences immobilières pour centraliser les offres de locaux vacants, mais l'information n'est que partielle et n'est pas régulièrement mise à jour.
- **La COPAMO** essaie d'organiser un système de partenariat avec chaque partenaire (les chambres consulaires, l'UCAPAM (Union des Commerçants et des Artisans du Pays Mornantais), la communauté de communes et les communes qui disposent d'informations et de données en propre), pour mettre en place un observatoire spécifique du commerce et de l'artisanat. Mais cela demandera du temps. Il faut cultiver des habitudes de travail en commun et le Service Développement Economique ne peut s'y investir beaucoup.
- La mise à jour d'une bourse des locaux vacants sur **la CCVL** est facilitée par le fait qu'il n'y a qu'une seule agence immobilière spécialisée dans l'immobilier d'activités et que l'observation ne se pratique que sur les trois zones d'intérêt communautaire.

Des pistes sont proposées par les acteurs interrogés, mais elles n'apportent qu'une

réponse partielle et restent difficiles à mettre en oeuvre:

- La CCI émet la proposition de se limiter dans un premier temps à l'observation du foncier et de l'immobilier disponibles dans les zones d'activités et de laisser de côté le diffus. Il y aurait un gros investissement à faire au départ en contactant toutes les entreprises implantées en Zones d'Activités Economiques. Une fois ce lien établi, le suivi demanderait moins de temps et serait plus facile même s'il continue à demander un investissement en temps non négligeable et permanent dans le temps. Même si cela revient à introduire un biais et ne permet absolument pas l'exhaustivité, il lui semble nécessaire d'avoir au moins une certaine lisibilité sur la disponibilité dans les zones d'activités qui est pour l'instant une nébuleuse totale.
- Une autre piste serait de faire centraliser par la fédération des artisans et commerçants Cap à l'Ouest toutes les demandes qui passent par les unions de commerçants et d'artisans adhérentes, ce qui ne correspond pas à la totalité de l'offre mais en représente une part non négligeable. Cette observation pourrait utilement être mise en corrélation avec le type de commerces ou de services dont les communes ou les différents quartiers des communes manquent pour favoriser l'implantation de commerces de proximité adaptés aux besoins des habitants.
- Une autre suggestion est de mettre en parallèle cette observation avec un système de suivi des créations d'entreprises et des cessations d'activités, pour pouvoir enclencher tout un système d'aide à la reprise et la transmission d'entreprises commerciales et artisanales.

5.2.2 Maintenir et développer des synergies avec les réseaux d'entreprises

Parallèlement au développement des entreprises, il est déterminant de soutenir les synergies entre les acteurs économiques du territoire.

Les exemples les plus marquants sont la fédération Cap à l'Ouest qui, depuis 2007, regroupe les commerçants et artisans de l'Ouest Lyonnais pour des actions collectives, mais aussi la fédération SOLEN³⁶ des associations d'entreprises de l'Ouest Lyonnais qui a créé des commissions de travail et a mené des actions phares pour le territoire auxquelles participent les collectivités.

Inversement, comme nous l'avons vu précédemment, les clubs d'entreprises souhaitent participer à certains groupes de travail organisés par les collectivités. Le maillage des différents clubs ou réseaux d'entreprises se renforce. On peut en particulier citer le dynamisme du Club des Entreprises de l'Ouest Lyonnais dont la structuration s'est renforcée et qui a formalisé ses relations avec la communauté de communes du Pays de l'Arbresle par la signature d'une convention. Sur le Pays Mornantais, la communauté de communes s'est engagée dans un partenariat avec le club d'entreprises (CERCL) et plusieurs actions communes sont conduites.

Cependant cette mise en réseau des entrepreneurs n'est pas systématique sur tous les territoires. La CCVL constate une carence dans ce domaine. Il y a eu dans le passé des associations d'entreprises sur les plus grosses zones d'activités. Mais celles-ci n'ont perduré que tant que leur responsable charismatique les animait, ou que l'objectif pour lesquelles elles avaient été créées n'avait pas encore été atteint. Actuellement, en l'absence de leader ou de projet mobilisateur, les entreprises ne sont pas motivées pour se fédérer en association ou en clubs. L'association ADER Ouest regroupant initialement des entreprises de Saint-Genis Laval et Chaponost a étendu son champ de compétence à l'ensemble de la CCVL, mais sans rencontrer de véritable succès. La CCVL a essayé de prendre le relais,

³⁶ Voir annexe n°17: la fédération solen

également sans grand succès, et a sollicité l'appui de la CCI en ce sens.

5.2.3 Assurer une bonne lisibilité des dispositifs d'accompagnement de la création d'entreprises

Le succès de la plateforme d'initiatives locales³⁷ qui aide les créateurs d'entreprises à trouver les moyens de financer leur projet et la mise en place de la pépinière d'entreprises³⁸ à Brignais (CCVG), témoignent des opportunités et du véritable besoin sur le territoire. La plateforme a permis d'accompagner plus de 60 créateurs en 18 mois.

Parallèlement, la pépinière d'entreprises de la Vallée du Garon, où les entreprises bénéficient de services mutualisés afin de faciliter leur lancement a ouvert ses portes en mars 2009 et son taux de remplissage est maximal. Ces deux dispositifs complémentaires soutiennent et accompagnent les créateurs d'entreprises.

Par ailleurs, le dispositif « Creafil³⁹ » et le dispositif ALIZE⁴⁰ en cours d'expérimentation sur la communauté de communes du Pays de l'Arbresle constituent également des opportunités d'approfondissement de ce type d'accompagnement.

L'existence de ces différents dispositifs de soutien, couplés à l'action des chambres consulaires, constitue un atout. Malgré tout, en l'absence d'un lieu de centralisation de l'information permettant de simplifier les démarches d'un porteur de projet, la création d'une entreprise relève souvent d'un parcours du combattant.

Piste d'action : créer un centre de ressources sur l'économie territoriale

Mutualisé entre les quatre communautés de communes, ce centre serait à la fois un lieu d'accueil et d'informations pour tout porteur de projet à l'échelle de l'Ouest Lyonnais. Il mettrait à disposition de ce dernier :

- les informations sur les conditions générales de vie sur le territoire (habitat, services, offre culturelle, vie associative, aménités).
- les connaissances plus spécifiques sur l'accompagnement économique,
- une orientation vers les différents acteurs économiques locaux, en fonction de ses besoins et de ses attentes.

Ce centre de ressources pourraient également proposer des animations thématiques en lien avec l'économie du territoire qui associerait beaucoup plus largement les différents acteurs économiques qu'un simple réseau d'entreprises en partenariat avec la collectivité intéressée.

37 Voir annexe n°18: Rhône Développement initiative – la plateforme d'initiative locale

38 Voir annexe n°19: la pépinière d'entreprises de Sacuny

39 Voir annexe n°20: le dispositif Créafil

40 Une réflexion limitée dans un premier temps au territoire de la CCPA est en cours dans le cadre d'une démarche expérimentale. Il s'agit d'étudier la faisabilité de la mise en place du dispositif ALIZE (Action Locale inter-entreprises en zone d'emploi). En cas de résultats positifs, il est prévu de l'élargir soit au secteur de Tarare, soit au Sud-Ouest Lyonnais. La CCI serait alors partenaire. ALIZE est un programme territorial de solidarité inter-entreprises appuyé par l'action publique. ALIZE propose aux grandes entreprises de s'impliquer durablement sur leur territoire d'implantation en accompagnant les PME/PMI de leur bassin d'emploi ayant un projet de développement. Les grandes entreprises mutualisent leurs moyens avec ceux des collectivités territoriales, des services déconcentrés de l'Etat et des acteurs économiques locaux pour les mettre à disposition des PME à potentiel de création d'emplois. Les énergies locales sont mobilisées derrière un outil fédérateur : le développement de l'emploi local.

5.2.4 Mieux valoriser le développement endogène de l'économie sur le territoire

Aujourd'hui, les communautés de communes définissent encore essentiellement leur attractivité économique par rapport à leur capacité à attirer de nouvelles entreprises, issues d'un développement exogène. Elles expriment en particulier un ressenti d'atout/handicap lié à la distance à l'agglomération lyonnaise

Or, pour les territoires les plus proches de l'agglomération lyonnaise, l'enjeu est également de ne pas devenir le déversoir du trop plein de développement de cette dernière, au risque de voir disparaître les aménités qui participent au cadre et à la qualité de vie de ce territoire, à leur identité.

A contrario, pour les parties de territoire les plus éloignées de Lyon, l'enjeu est bien de permettre le développement des entreprises déjà implantées sur le territoire et de privilégier les initiatives locales -le développement endogène- et, a fortiori, d'éviter que les entreprises ne s'en aillent.

L'enjeu que constitue pour les prochaines années le développement endogène, basé sur les ressources disponibles localement, notamment les savoirs, les expériences, les cultures et le leadership local, est aujourd'hui bien perçu par les acteurs du territoire, en particulier des chargés de mission développement économique qui, comme nous l'avons vu, cherchent à mieux comprendre le besoin des entreprises implantées sur leur territoire et à trouver les moyens d'y répondre.

Le CDDRA prévoit bien des actions dans ce sens. Mais paradoxalement, l'offre de foncier d'activités est encore souvent conçue pour l'accueil d'entreprises en provenance de l'extérieur.

5.3 Des approfondissements à mener pour affiner la stratégie de développement et de positionnement sur le territoire

L'orientation majeure du SCOT est de développer une activité économique équilibrée, créatrice d'emplois, permettant de limiter les déplacements pendulaires, avec le double objectif de créer environ 12 000 emplois supplémentaires d'ici 2020, dont 7 000 emplois en dehors des zones d'activités. Mais quels sont les types d'emplois qui peuvent ou doivent être créés, dans quelles filières, pour quelles catégories de population et sur quels territoires pour répondre à ces objectifs ?

Le diagnostic réalisé, comme les échanges avec les acteurs locaux, montre l'intérêt d'approfondir la réflexion pour affiner la stratégie de développement économique du territoire.

▪ Caractériser les déplacements domicile-travail

Ainsi, nous avons vu que le déséquilibre actuel entre emplois disponibles et actifs résidant sur le territoire ne suffit pas à expliquer le phénomène de chassé-croisé important et complexe constaté sur le territoire. Une partie de ces migrations alternantes pourraient relever de choix de vie, d'une stratégie familiale ou de la contrainte comme celle de l'accès au logement. Dans ce cas, l'augmentation du nombre d'emplois offert sur le territoire ne réduirait pas nécessairement les mouvements pendulaires. Les études sur ce sujet montrent au contraire qu'en France, la tendance à la dissociation entre lieux de résidence et lieux d'emplois s'accroît. Une étude de la DRE Rhône-Alpes réalisée en 2005 par le CETE de Lyon, observe même une forte augmentation des distances de déplacements domicile-travail dans des communes du périurbain où le développement de l'emploi est très important.

Il serait donc intéressant de mener une étude complémentaire sur la répartition des migrations alternantes par catégorie socio-professionnelle ou par secteur d'activité (données de mobilité de l'INSEE) et de la mettre en parallèle avec les motivations de ces déplacements domicile-travail (à obtenir dans le cadre d'une enquête auprès des migrants.)

- **Evaluer les potentialités de développement des nouvelles filières**

Compte-tenu des spécificités du tissu local et des nouvelles attentes sociétales, une réelle opportunité existe d'approfondir les potentialités de « nouvelles filières » pour l'Ouest Lyonnais comme l'éco-construction, les services à la personne ou encore l'économie sociale et solidaire.

Ce constat, relevé par la charte de développement durable, se traduit par une des actions du CDDRA qui prévoit d'approfondir l'opportunité de ces nouvelles filières.

Au delà de la filière éco-construction, l'opportunité de développement des métiers de la « croissance verte » mériterait d'être plus largement plus largement étudiée.

- **Mieux connaître l'état et les potentialités de l'économie résidentielle dans l'Ouest Lyonnais**

Si certains diagnostics économiques locaux reconnaissent l'importance du rôle joué par l'économie résidentielle⁴¹, ils n'explorent guère les potentiels qu'elle recèle. Or, même si l'économie à dominante productive doit trouver sur l'Ouest Lyonnais les conditions de son développement, l'économie résidentielle y présente un fort potentiel. Ce potentiel, que le CDDRA a identifié, nécessite d'être évalué précisément.

A noter que dans le domaine commercial, la fédération des artisans et des commerçants Cap à l'ouest mène des actions qui visent à faire en sorte que les actifs résidant sur le territoire dépensent plus localement et modifient leur comportement d'achat. Il s'agit donc là de tentatives de captation des flux de revenus qui vont dans le sens d'une meilleure exploitation de ce potentiel.

- **Mieux connaître l'état et les potentialités de l'économie sociale et solidaire**

On parle aujourd'hui d'économie sociale et solidaire pour faire référence aux entreprises et aux associations dont la finalité est davantage tournée vers la plus-value sociale ou environnementale que vers la recherche du gain financier. Cette utilité sociale, difficilement évaluable, est au cœur du projet économique des organisations de l'économie sociale et solidaire. L'image et le potentiel représentés par cette activité sont des opportunités à saisir sur l'Ouest Lyonnais.

En effet, dans sa charte de développement durable, l'Ouest Lyonnais développe deux axes prioritaires d'intervention qui pourraient se traduire en partie par le développement de l'économie sociale et solidaire:

- mieux vivre ensemble au sein du village densifié et renforcer les liens sociaux et intergénérationnels : assurer le lien et le liant entre les habitants est une donnée majeure tant pour les populations les moins aisées qu'en ce qui concerne l'animation et la convivialité au sein des villages densifiés. L'action sociale, l'accès aux services

41 Voir annexe n°21: l'économie résidentielle, de quoi parle t-on?

et équipements, notamment à une offre culturelle et de loisirs, peuvent être assurés en partie par des associations, des coopératives et des mutuelles relevant de l'économie sociale et solidaire qui oeuvrent avec une finalité explicite d'intérêt général et d'utilité sociale au service de la collectivité.

- impulser une dynamique pérenne assurant un équilibre entre les acteurs et les activités : permettre le maintien et le développement d'une agriculture durable, (paniers bio, AMAP) accompagner l'accès à l'emploi, en particulier pour les personnes en situation d'exclusion (par exemple, les clauses d'insertion dans les marchés de travaux)⁴², sont des objectifs à atteindre et pour lesquels l'économie sociale et solidaire peut avoir un rôle à jouer

Cet aspect n'a pas été étudié dans la présente étude et mériterait d'être approfondi pour voir quelle pourrait être la place de l'économie sociale et solidaire dans le système économique de l'Ouest Lyonnais.

▪ **Approcher l'agriculture sous ses aspects économiques**

En ce qui concerne la dimension économique de l'agriculture des données du recensement agricole peuvent être analysées pour déterminer les caractéristiques de la population active agricole, la dimension économique des exploitations et leur potentiel économique par orientation technico-économique (en particulier peuvent être étudiés l'évolution de la population agricole par rapport à l'évolution départementale et nationale, l'évolution de la main d'oeuvre saisonnière, l'évolution de la production brute standard).

5.4 Poursuivre l'appropriation commune des enjeux et développer une dynamique de coopération et de complémentarité entre collectivités

Les entretiens révèlent des logiques d'intervention encore distinctes entre l'échelle du territoire de l'Ouest Lyonnais, qui mobilise le SOL et Accolade, avec la mise en place d'un projet de territoire, d'une stratégie et d'outils de contractualisation, et l'échelle des communautés de communes, pour lesquelles le SCOT représente encore avant tout un encadrement du droit à créer du foncier d'activité économique. Les chargés de mission « développement économique » fonctionnent de manière autonome sur le territoire de leur communauté de communes et la coopération entre les communautés de communes est peu développée.

Mais la présente étude, réalisée sous l'égide d'un comité technique regroupant l'ensemble des collectivités de l'ouest lyonnais, témoigne de la dynamique qui s'est engagée entre Accolade, le SOL et les communautés de communes.

Les échanges menés dans ce cadre ont clairement fait émerger le besoin de consolider une vision partagée de l'économie du territoire entre l'Etat, les collectivités compétentes aux différentes échelles et les chambres consulaires. Cette vision partagée passe notamment par une appropriation collective des objectifs du SCOT, en tant que projet de territoire, ainsi

42 la CCPA va travailler avec la Maison de l'Emploi et de la Formation du Beaujolais élargi sur la zone d'activités de la Noyeraie . Les entreprises qui seront titulaires des marchés de travaux d'aménagement de cette zone devront engager un certain nombre d'employés en insertion. La MDEF gère en interne cette mission de suivi avec un chargé de mission « clauses sociales » qui contactera ces entreprises et les aidera à mettre en oeuvre les clauses d'insertion du marché Un bilan sera dressé en fin de marché. La CCPA envisage d'adhérer à cette association dans le cadre des actions que cette dernière mènent en rapport avec les enjeux de développement économique de la CCPA.. La MDEF a réalisé un diagnostic sur la CCPA d'après les données dont elle disposait sur ce territoire.

que du CDDRA et de son programme d'actions. L'approfondissement du diagnostic sur un ou plusieurs des thèmes évoqués ci-dessus constituera une opportunité pour poursuivre la dynamique engagée.

Néanmoins, la mise en oeuvre de ces documents étant essentiellement du ressort de l'échelon territorial supérieur porté par ACCOLADE et le SOL, la question posée est celle de la déclinaison de la stratégie économique de l'ouest lyonnais à travers la mise en oeuvre locale des compétences des communautés de communes, chacune sur leur territoire mais en complémentarité.

Le diagnostic met en évidence des problématiques communes et des besoins émergents qui appellent le développement de réflexions communes, voire la mise en place d'actions transversales à l'échelle de l'ouest lyonnais : mettre en place un système d'observation des locaux vacants et du foncier d'activités disponible, assurer une bonne lisibilité des dispositifs d'accompagnement de la création d'entreprises, maintenir, voire développer les synergies avec les réseaux d'entreprises,... D'autres questions, comme les problématiques du stationnement dans les Zones d'Activités Economiques, de la gestion de l'eau et des déchets, de l'énergie et des déplacements des salariés, pourraient également faire l'objet d'une réflexion commune.

Il ressort plus globalement le besoin de développer la coopération et la complémentarité entre les différentes échelles d'intervention et entre communautés de communes, pour favoriser le développement du territoire et optimiser les moyens disponibles.

La mise en place d'outils d'observation communs, voire d'un observatoire économique, tel qu'évoqué par Accolade et le SOL, pourrait constituer un projet fédérateur sur le territoire. Les indicateurs utilisés dans la présente étude pourront bien entendu servir de base de travail pour la constitution d'un tel observatoire. Une partie d'entre eux sera mise à disposition dans le cadre de l'observatoire partenarial des zones d'activités du Rhône.

5.5 Synthèse

Les chargés de mission développement économique des communautés de communes sont passés d'une approche traditionnelle du développement économique basée sur l'aménagement de foncier d'activité à une vision plus large commençant à intégrer les interrelations avec les autres composantes du territoire. Cette évolution a été favorisée par le développement des réseaux d'entreprises avec lesquels les liens se sont intensifiés et transformés en échanges ou réflexions communes.

Par ailleurs des besoins émergent comme :

- mettre en place un système d'observation des locaux vacants et du foncier d'activités disponible en relation avec les phénomènes de cessation/création ou reprise d'activités. Cela permettrait d'assurer un meilleur maillage en termes de développement endogène et exogène du territoire et limiterait l'évasion d'entreprises sur d'autres territoires, faute de réponse aux besoins qu'elles expriment,*
- maintenir, voire développer les synergies avec les réseaux d'entreprises présentent un intérêt indéniable pour les collectivités afin de mieux communiquer avec les entreprises, de les intégrer dans la vie locale et d'échanger des informations,*
- assurer une bonne lisibilité des dispositifs d'accompagnement de la création d'entreprises afin de faciliter l'installation sur le territoire des porteurs de projets.*

Parallèlement, il serait intéressant d'approfondir certaines questions pour affiner la stratégie de développement et de positionnement du territoire: Ainsi pourrait-on mieux caractériser les déplacements domicile-travail, évaluer les potentialités de développement des nouvelles filières, mieux connaître l'état et les potentialités de l'économie résidentielle et de l'économie sociale et solidaire dans l'économie de l'Ouest Lyonnais

Enfin, il ressort plus globalement le besoin de développer la coopération et la complémentarité entre les différentes échelles d'intervention et entre communautés de communes pour favoriser le développement du territoire et optimiser les moyens disponibles

Conclusion

Ce travail avait pour objet de proposer une vision partagée l'économie sur l'ensemble du territoire de l'Ouest Lyonnais entre acteurs économiques du territoire. Les données analysées (données INSEE 1999-2007, données 2009 de l'observatoire partenarial des zones d'activités économiques), les présentations et les débats en comité technique mis en place pour la circonstance ainsi que les entretiens avec chacun des membres de ce comité technique ont permis de définir un état des lieux d'où se dégage les grandes tendances du développement économique. Mais les différents constats ont également abouti à un questionnement qui appelle à des approfondissements, à des choix ou à des positionnements politiques. Ces constats et ces questionnements sont les suivants:

- la croissance de l'emploi a été très importante entre 1999 et 2007. Si ces tendances se poursuivent jusqu'en 2020, l'objectif du SCOT de créer 12 000 emplois sera atteint. Mais cette croissance est elle simplement liée au desserrement de l'agglomération lyonnaise ou a t-elle été favorisée/accompagnée par des actions ou politiques locales de développement? En l'absence d'un indicateur pertinent permettant de mesurer la part des emplois créés dans les zones d'activités, il est impossible de vérifier si l'objectif de créer 5 000 emplois dans les zones d'activités et 7 000 en dehors sera atteint. Même si l'on peut supposer que les emplois ayant le plus contribué à la croissance de l'emplois sont également ceux qui sont le plus à même d'être créés dans le tissu urbain mixte, comment mettre en place un tel indicateur qui mesure de manière assez fiable l'emploi généré en Zones d'Activités Economiques?
- Augmenter le ratio emplois/actifs ayant un emploi ne suffira peut-être pas à réduire les mouvements pendulaires même en produisant des logements abordables pour les catégories d'actifs aux revenus les plus modestes. Le phénomène est complexe et ne s'explique pas uniquement par l'inadéquation entre emplois proposées et qualification des actifs résidents. Pour l'appréhender réellement, il faudrait déterminer quelle est la place du choix ou des contraintes dans les déplacements domicile-travail (ex: stratégies familiales, choix de vie..). De plus, augmenter les emplois trop rapidement en milieu périurbain équivaut à prendre le risque d'augmenter encore davantage la mobilité. Comment concilier la croissance souhaitée par le SCOT de l'Ouest Lyonnais avec une mobilité facilitée? Ainsi, les échanges entre l'Ouest Lyonnais et l'agglomération lyonnaise se font majoritairement avec les secteurs limitrophes de l'agglomération Lyonnaise d'où des distances domicile-travail qui ne sont parfois pas plus importantes qu'avec des communes de l'Ouest Lyonnais. Ce phénomène ne disparaîtra pas avec l'augmentation des emplois proposés : ne faut-il pas accompagner cette mobilité en privilégiant les modes de déplacement alternatifs à la voiture plutôt que de vouloir la limiter à tout prix (par exemple impact arrivée du tram qui améliore le TC mais ne réduira pas les mouvements pendulaires) ?
- Les activités économiques sont présentes de manière importante dans les centres-bourgs ou dans le diffus hors Zones d'Activités Economiques avec près de 8 500 établissements soit 87% du nombre total d'établissements. Mais des Zones d'Activités Economiques importantes en nombre (79 zones) et en superficie (1 003 ha) accueillent également près de 1 300 établissements. La typologie des établissements est différente selon qu'ils sont implantés en ou hors Zones d'Activités Economiques. Les établissements les moins employeurs se retrouvent d'avantage dans le tissu urbain tandis que les Zones d'Activités Economiques accueillent de plus gros établissements. Les établissements dans les Zones d'Activités Economiques appartiennent pour les deux tiers aux filières de l'industrie manufacturière, de la construction contre un tiers hors Zones d'Activités Economiques. Pour quels types d'activités créer de nouvelles zones d'activités? A priori, ces nouvelles zones auraient

plutôt vocation à accueillir de façon privilégiée des grosses entreprises, générant de nombreux emplois et nécessitant à la fois une emprise foncière importante et un environnement permettant d'éviter des conflits de voisinage en raison des nuisances liées à leur fonctionnement. En revanche les entreprises de petite taille ne peuvent-elles s'implanter plutôt dans le tissu urbain mixte? En effet, elles nécessitent moins d'emprise foncière et en cas de crise leurs locaux peuvent faire l'objet de mutations plus faciles dans le tissu urbain mixte que dans les Zones d'Activités Economiques où elle peuvent donner lieu à des friches. Des opérations d'aménagement peuvent être orientées pour assurer la mixité logements/activités économiques dans le tissu urbain. Les collectivités n'ont-elles pas une part à jouer, de même que dans la production de logements sociaux⁴³, pour permettre ce genre d'opérations sans générer un surcoût important pour les activités économiques qui souhaiteraient s'implanter dans le tissu urbain mixte?

- Comment exploiter la spécificité du territoire en matière de santé et de médico-social pour le rendre vraiment attractif, quelles synergies créer dans ce domaine avec les différents acteurs y compris le Grand Lyon et son pôle santé? Faut-il maintenir, développer d'autres spécificités comme l'industrie du froid ou les activités de construction?
- Quand on examine l'offre d'accueil dans les Zones d'Activités Economiques, on constate un émiettement et une part importante de Zones d'Activités Economiques de petite taille. Cela ne va t-il pas à l'encontre des critères de localisation des entreprises qui chercheraient préférentiellement à se regrouper en un grand site pour mutualiser les services qui leur sont nécessaires et bénéficier d'une desserte plus performante en transport en commun? Les collectivités ne réaliseraient elles pas une économie d'échelle en aménageant un ou deux grands site plutôt que de multiples petits. On constate également un manque de services dans les Zones d'Activités Economiques. Quels services aux entreprises implanter dans les Zones d'Activités Economiques? Ne faut-il pas éviter l'implantation de commerces de détail ou de services à la personne dans les Zones d'Activités Economiques, même s'il s'agit d'une attente des salariés, pour éviter la constitution de pôles commerciaux concurrents des centres bourgs? Comment mettre en relation les centres-bourgs et les Zones d'Activités Economiques pour faciliter la mobilité des salariés vers ces services? Enfin, de nombreuses zones d'activités présentent des défauts au regard de la signalétique, de la voirie et/ou des aménagements paysagers. Ces zones d'activités ne risquent t-elles pas en vieillissant de montrer des signes de dégradation et provoquer le départ de certains établissements vers d'autres Zones d'Activités Economiques susceptibles de mieux valoriser leur image, avec le risque d'apparition de friches industrielles? Et si la demande est telle que ce risque s'avère faible, la mauvaise qualité des zones ne nuit-elle pas à l'image du territoire? Les collectivités sont elles prêtes à investir en temps et en moyens pour éviter ces risques?
- L'utilisation de l'espace doit être optimisée pour garantir un développement équilibré du territoire. Mais densifier les zones d'activités existante est plus long, plus difficile et plus coûteux à mettre en oeuvre que de créer de nouveaux aménagements. Etant donné les préoccupations de plus en plus importantes en matière d'économie du foncier, les collectivités ne doivent elles pas s'impliquer en priorité sur ce type d'aménagement? L'adaptation des locaux vacants à la demande est indissociable de la densification des zones d'activités économiques. Comment repérer les locaux présentant une vacance de longue durée? Les collectivités ne doivent elles pas s'impliquer pour réaménager ces locaux en fonction de la demande ou procéder à leur démolition pour recycler du foncier? Quid du coût de la dépollution?

43 Chacune des quatre communautés de communes disposent d'un Programme Local de l'Habitat approuvé

- Les entretiens avec les membres du comité technique montre une évolution des approches de l'économie par les acteurs publics du développement économique du territoire qui passent progressivement d'une approche traditionnelle du développement économique basée sur l'aménagement foncier d'activité à une vision plus large commençant à intégrer les interrelations de l'économie avec les autres composantes du territoire. Comment aboutir à une vision élargie du développement territorial? Comment passer du simple rôle de proposition foncier à d'autres liens avec les entreprises ? Quelle stratégie /leviers d'action à disposition des élus ?

Enfin, outre ces questionnements, plusieurs pistes de réflexion émergent comme:

- Le besoin d'affiner la stratégie économique du territoire: (économie résidentielle, économie sociale et solidaire, approche économique de l'agriculture, caractérisation des déplacements domicile-travail, étude des potentialités de développement de nouvelles filières),
- le renforcement des structures locales par le développement de la coopération, de la complémentarité inter-communautaire et du dialogue territorial,
- la clarification des champs de compétence et la mise en place des bons outils d'observation en commun,
- la valorisation des moteurs du développement local (en particulier en permettant le développement des entreprises locales et en rendant plus lisibles les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises).

Annexes

Annexe n° 1: le réseau des espaces naturels et agricoles majeurs de la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise



Les couronnes vertes d'agglomération à dominante agricole : situées en périphérie de l'agglomération, elles marquent les limites de l'extension urbaine et contribuent à la lisibilité des territoires. La vocation agricole et naturelle de ces espaces doit être maintenue et les constructions nouvelles seront localisées prioritairement à l'intérieur du périmètre urbanisé.



Les territoires péri-urbains à dominante rurale : zones de contact et d'échange entre les grands sites naturels et les zones urbanisées, ils sont soumis à de fortes pressions résidentielles et à de nombreux projets d'infrastructures de transport. Espaces de vigilance et de maîtrise du phénomène de mitage, ils sont l'objet de dispositions visant à la structuration et au maintien de l'offre en espaces agricoles et au renforcement des continuités fonctionnelles et écologiques avec les cœurs verts. Le développement résidentiel se fera par densification au sein de la partie urbanisée existante et exceptionnellement par greffe sur des noyaux urbains existants.



Les cœurs verts : ces territoires grands, majoritairement non bâtis, bénéficient d'un patrimoine naturel, paysager et écologique remarquable qui donne une personnalité unique non seulement aux communes directement concernées mais aussi à toute la métropole. Les cœurs verts doivent avoir un développement plus qualitatif que quantitatif qui protège et valorise le patrimoine agricole et écologique. Les liaisons entre les cœurs verts n'accueilleront ni développement résidentiel ni développement économique



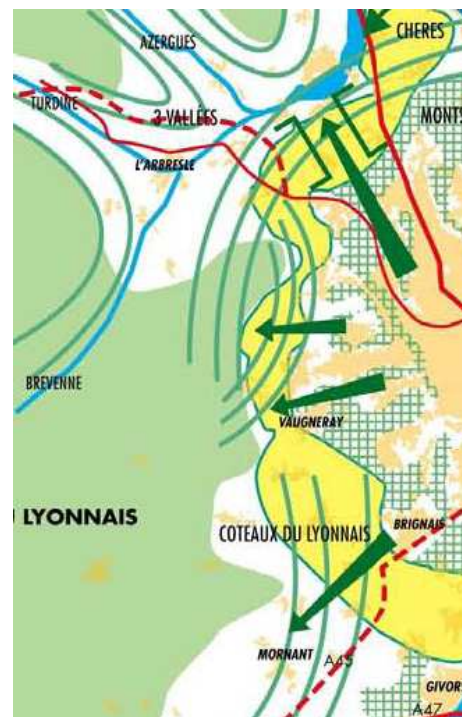
Les corridors d'eau correspondent à l'ensemble des espaces qui participent au fonctionnement direct et indirect des principaux cours d'eau. Les zones à urbaniser existantes dans les documents d'urbanisme prévues dans ces secteurs et qui ne sont pas aménagées seront déplacées en dehors des corridors d'eau dans toute la mesure du possible.



Les trames vertes répondent à des enjeux de pénétration de la nature en ville, de maintien des corridors écologiques, de qualité du cadre de vie à maintenir ou restaurer, d'accessibilité aux grands sites naturels en périphérie.



Les liaisons et coupures vertes répondent à un principe de continuité territoriale nécessaire au fonctionnement du système vert par la préservation des échanges. Elles nécessitent d'être identifiées et prises en compte dans les documents d'urbanisme locaux et valorisées.



Annexe n°2: les orientations du SCOT de l'Ouest Lyonnais en matière d'accueil de la population, d'organisation des déplacements et de préservation de la marque identitaire du territoire

5.5.1 Un accueil de la population encadrée par la répartition de logements selon différentes polarités

– **l'évolution de la population est en cadrée :** + 0,89% de croissance démographique annuelle moyenne sur 2006-2020, soit 129 000 habitants maximum en 2020 pour environ 12 500 logements supplémentaires maximum,

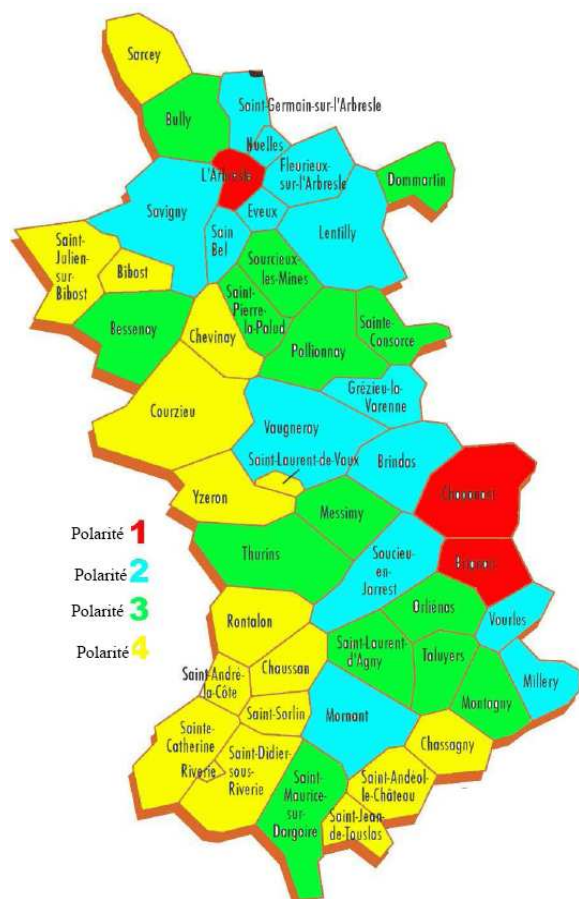
– **les logements sont répartis entre quatre niveaux de polarités**, en lien avec les transports en commun et le niveau de services (voir carte à droite),

– **l'étalement urbain est maîtrisé:** le développement se fera en priorité dans le noyau urbain central avant toute extension de l'urbanisation, les extensions éventuelles seront limitées et en greffe sur le noyau urbain central, les espaces excédentaires repérés dans les documents d'urbanismes seront reclassés en zones N ou A, les densités des nouvelles constructions en zones U comme AU seront celles indiquées à droite

– **tous les besoins en logements** doivent être assurés par la création d'au minimum 3000 logements sociaux d'ici 2020 en garantissant réglementairement une offre équilibrée en terme de taille de logements et de produits offerts (individuel, groupé, habitat intermédiaire, collectif),

– **l'identité villageoise doit être préservée** (structure et intégration du bâti...) par le repérage et la protection du patrimoine, la réalisation de diagnostics spécifiques sur les espaces stratégiques (entrées de villages, abords de voies de communication majeures, interfaces entre espaces naturel et bâtis) et en évitant la continuité urbaine en particulier le long des axes de communication,

– **le niveau de services et d'équipements adaptés doit être assuré** en garantissant réglementairement une meilleure diversité fonctionnelle, placer les équipement et services de proximité à proximité ou dans le noyau urbain central, etc.



Niveau de polarité	% individuel maximum 10-20 lgts/ha	% groupé 20-50 lgts/ha	% collectif minimum 50 lgts/ha & au-delà
Polarités 1	20	40	40
Polarités 2	25	45	30
Polarités 3	25	45	30
Polarités 4	40	35	25

5.5.2 Déplacements : une priorité accordée aux transports en commun et aux solutions innovantes pour optimiser ces derniers

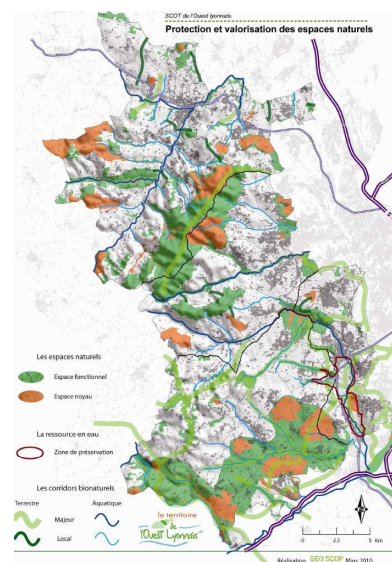
- **Le SCOT vise à développer fortement les transports collectifs** en favorisant l'usage des transports en commun (rabattement vers les gares, pôles multimodaux, plans de déplacements...), en mettant en synergie entre urbanisme et Transports en commun,
- **Le réseau de voirie doit être adapté et structuré** avec l'axe RD30/RD7 comme dorsale de structuration, en refusant toute nouvelle pénétrante en direction de

l'agglomération lyonnaise, en prévoyant des déviations de village...

- **les grands projets d'infrastructures sont anticipés** avec la prise en compte de l'A89, l'A45, le COL et la liaison A89/A6,
- **les modes doux sont favorisés** : le SCOT prévoit des schémas de liaisons douces, la création de liaisons à proximité des gares...

5.5.3 Des espaces agricoles à pérenniser, des espaces naturels et paysager à valoriser

- **Les espaces naturels à enjeux environnementaux sont préservés** par l'intégration dans le SCOT des prescriptions de la DTA sur le réseau des espaces naturels et agricoles majeurs, l'élaboration d'une carte des espaces à enjeux environnementaux (à droite) avec prescriptions adaptées pour les protéger, et la protection des espaces forestiers et du maillage bocager, des zones humides et plans d'eau,
- **La pérennité des espaces agricoles** est assurée selon le principe de maintien des zones agricoles inscrites dans les documents d'urbanisme opposables à l'approbation du SCOT, sauf exceptions limitées dans l'espace et aux projets portés par le SCOT et accompagnés d'un diagnostic à réaliser,
- **Les paysages remarquables du territoire sont préservés** : le Document d'orientations Générales intègre des prescriptions de la charte paysagère de l'Ouest lyonnais en matière d'urbanisme, zooms sur des coupures d'urbanisation à préserver.



Annexe n° 3: méthodologie et définitions de l'analyse sectorielle par l'INSEE

Jusqu'en 2006, l'INSEE distinguait dans le tertiaire le commerce, les services aux entreprises et les services aux particuliers. Les services étaient identifiés d'après la nomenclature économique de synthèse (NES), adoptée par l'Insee en 1994. Il s'agissait d'une double nomenclature nationale - d'activités économiques et de produits - agrégée, pertinente pour l'analyse économique. Les regroupements constitués étaient un dénominateur commun pour la présentation des statistiques économiques agrégées, valable pour tous les domaines : ils visaient à refléter, autant que possible, le comportement d'agents confrontés à leur marché, alors que la structuration de la NACE (nomenclature des activités dans la Communauté européenne) et de la NAF (nomenclature d'activités française) font intervenir d'autres critères comme les spécificités techniques du processus de production ou l'organisation en filières de production.

Avec le passage à la NAF rév. 2 (nomenclature d'activités française révisée au 1er janvier 2008), la NES disparaît en tant que telle. En effet cette nomenclature, strictement française, ne permettait pas de comparaisons internationales car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI (Classification Internationale Type par Industrie de toutes les branches d'activités économiques) et de la NACE..

Depuis la mise en œuvre de la NAF Rév. 2, le regroupement d'activités en services aux particuliers et services aux entreprises n'est plus d'actualité. Désormais, l'INSEE décompose le tertiaire en deux sous-secteurs: Commerce, transport et services divers d'une part et administration publique, enseignement, santé action sociale d'autre part. L'analyse conduite dans la présente étude découle de cette nouvelle nomenclature.

Annexe n°4 : présentation des différentes fonctions retenues dans l'analyse fonctionnelle de l'INSEE

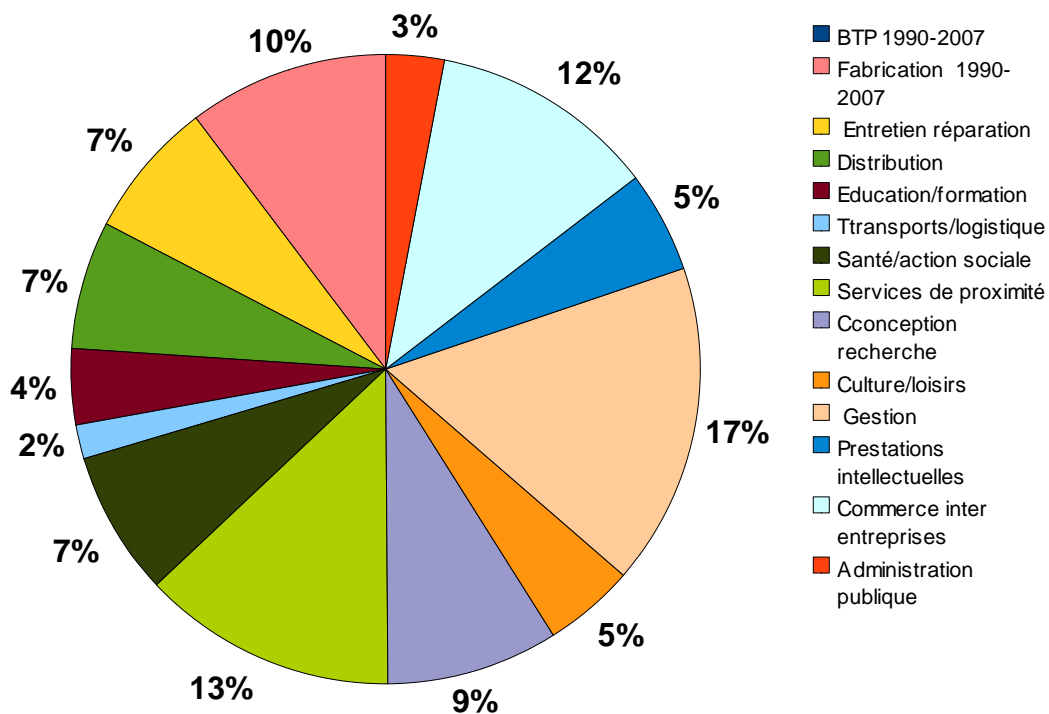
Quinze fonctions ont été définies:

- Agriculture
- Administration publique
- Bâtiment et Travaux Publics (BTP)
- Commerce inter-entreprises
- Conception, recherche
- Culture, loisirs
- Distribution
- Education, formation
- Entretien, réparation
- Gestion
- Transports, logistique
- Prestations intellectuelles
- Santé, action sociale
- Services de proximité

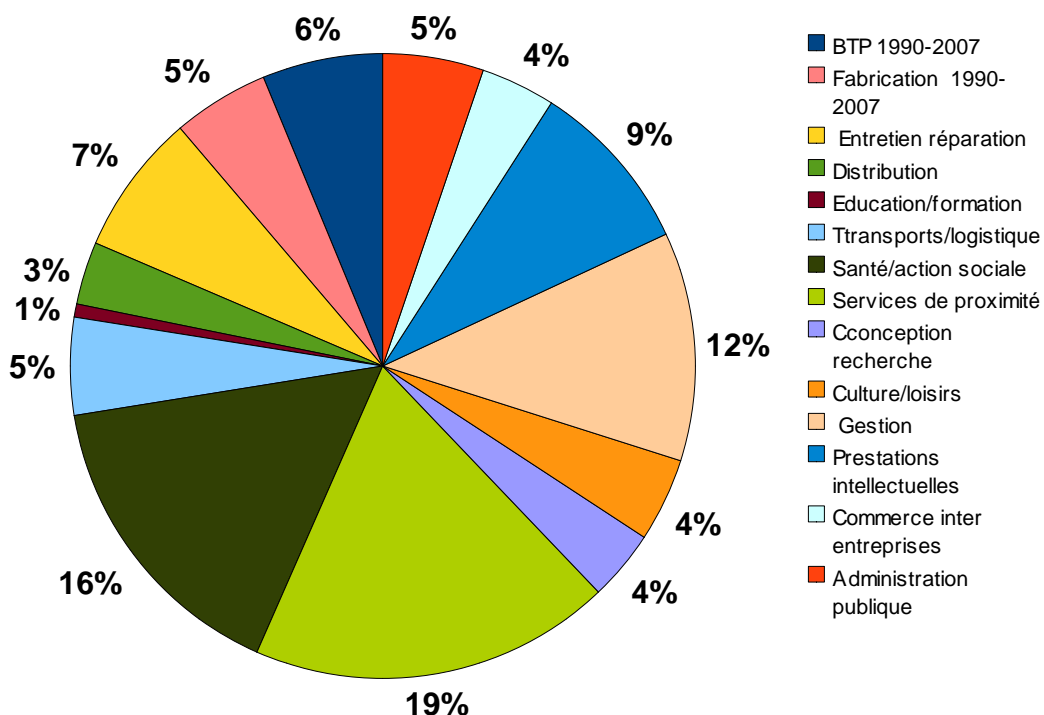
Cinq fonctions sont plus spécifiquement localisées dans les grandes aires urbaines. Ce sont les fonctions métropolitaines: conception-recherche, prestations, intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs. 7 fonctions relèvent de l'économie résidentielle: santé et action sociale, services de proximité, administration publique, distribution, éducation-formation, entretien-réparation et transports-logistique. Enfin trois fonctions sont considérées a part: la fabrication, l'agriculture et les bâtiment et travaux publics.

Annexe n°5: part des différentes fonctions sur le nombre total d'emplois créés entre 1990 et 2007

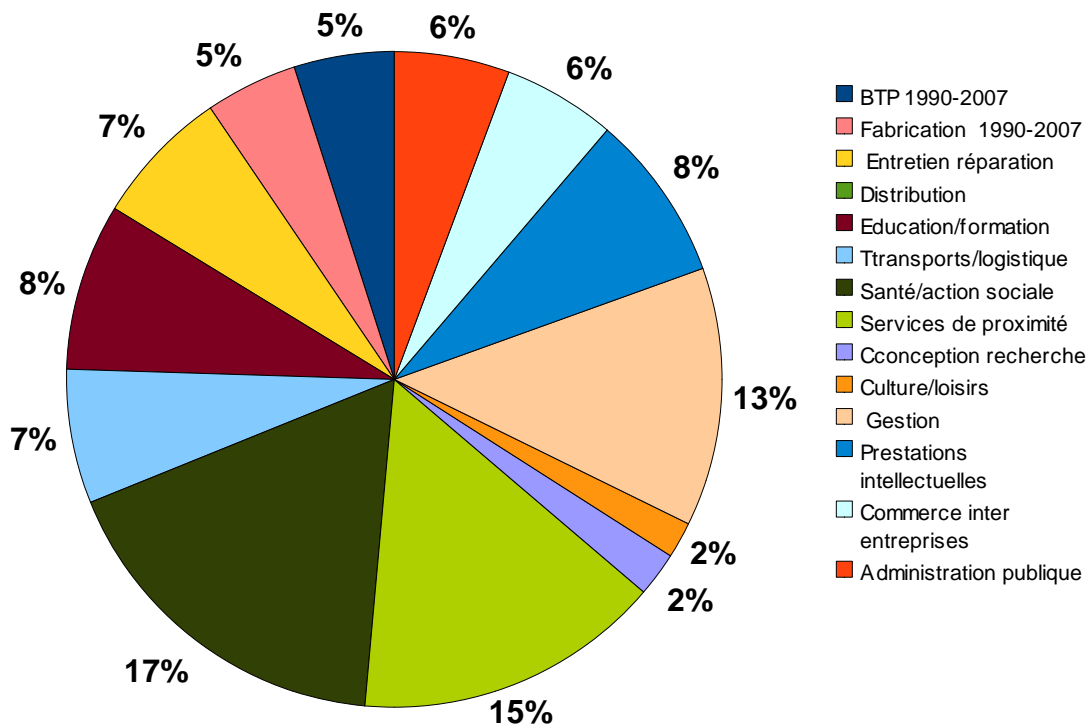
Part des différentes fonctions sur le nombre total d'emplois créés entre 1990 et 2007 sur la CCVG



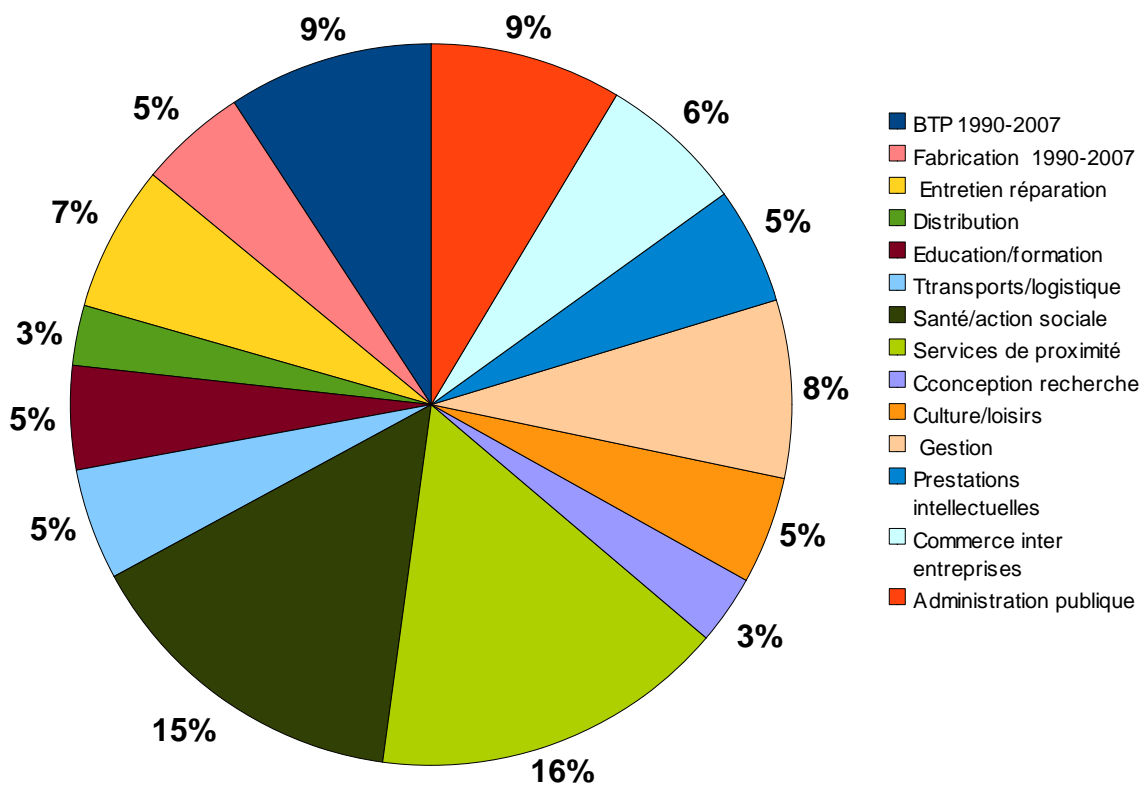
Part des différentes fonctions sur le nombre total d'emplois créés entre 1990 et 2007 sur la CCPA



**Part des différentes fonctions
sur le nombre total d'emplois créés entre 1990 et 2007 sur la CCVL**



**Part des différentes fonctions
sur le nombre total d'emplois créés entre 1990 et 2007 sur la COPAMO**



Annexe n°6 : production agricole et alimentaire du Rhône et pression foncière

I / Données agricoles et agroalimentaires du Rhône (2009)

- Chiffre d'affaire de la production agricole du Rhône (subventions comprises) : 500 000 000 €
- Chiffre d'affaire de l'agroalimentaire (entreprises de plus de 20 salariés) : 1 200 000 000 €
- Chiffre d'affaire de l'alimentaire (production et agroalimentaire) : 1 700 000 000 €
- Surface Agricole Utilisée du Rhône en 2009 : 140 852 Ha

soit une production moyenne en valeur de 3 550 €/hectare

soit une valorisation alimentaire moyenne en valeur de 12 070 €/hectare

II / Données de consommation des ménages et habitants en France

- consommation alimentaire (y compris l'alcool) des ménages en 2008 : 150 000 000 000 €
- nombre de ménages en 2007 : 26,35 millions,
soit consommation alimentaire moyenne 5 700 €/ménage
- nombre d'habitants en 2007 : 60,32 millions,
soit consommation alimentaire moyenne 2 500 €/habitant

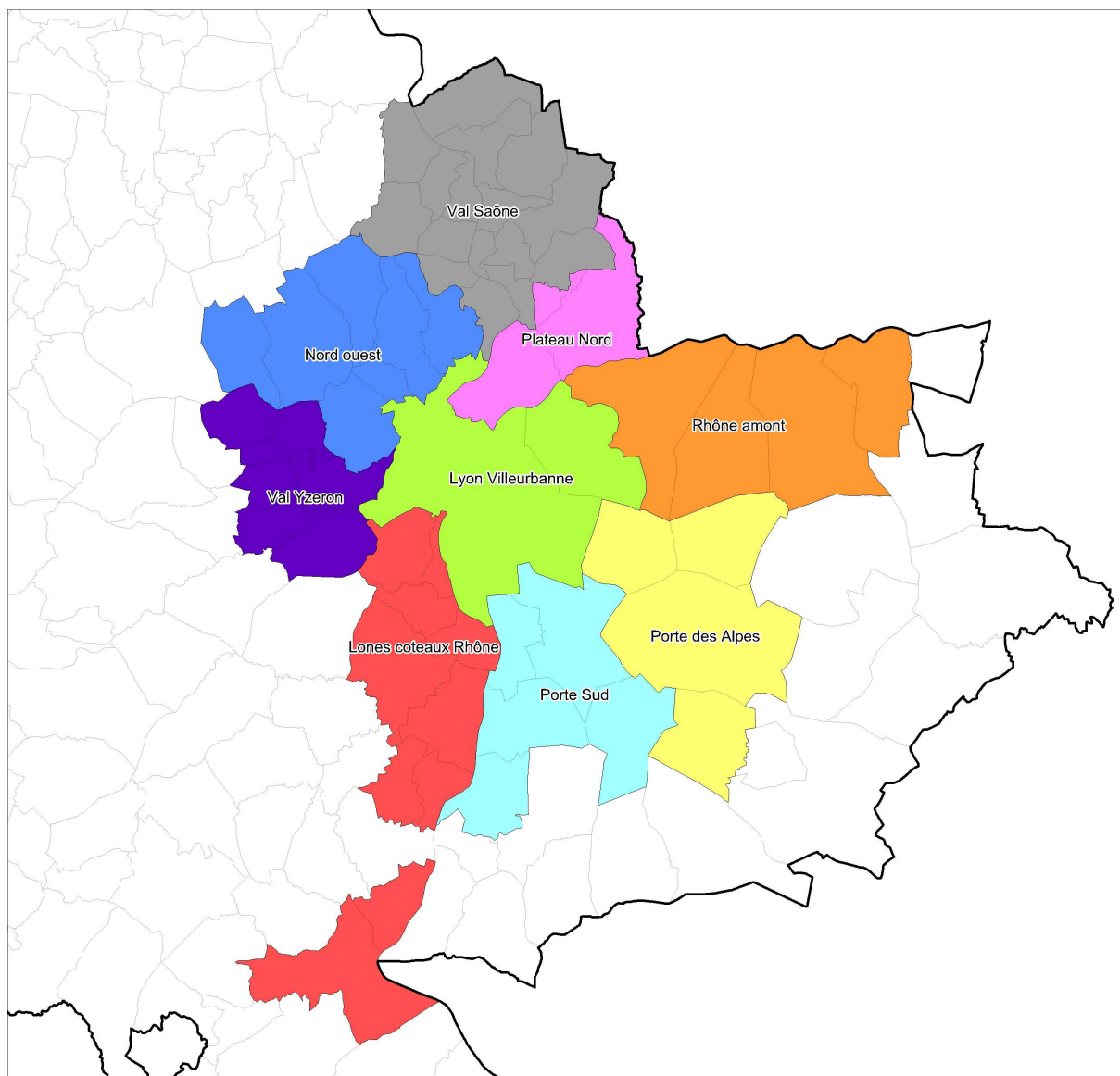
Soit 1 hectare de SAU ramené à la production agricole dans le Rhône génère :

l'équivalent en valeur de la consommation alimentaire de 0,6 ménages/an,
l'équivalent en valeur de la consommation alimentaire de 1,4 habitants/an.

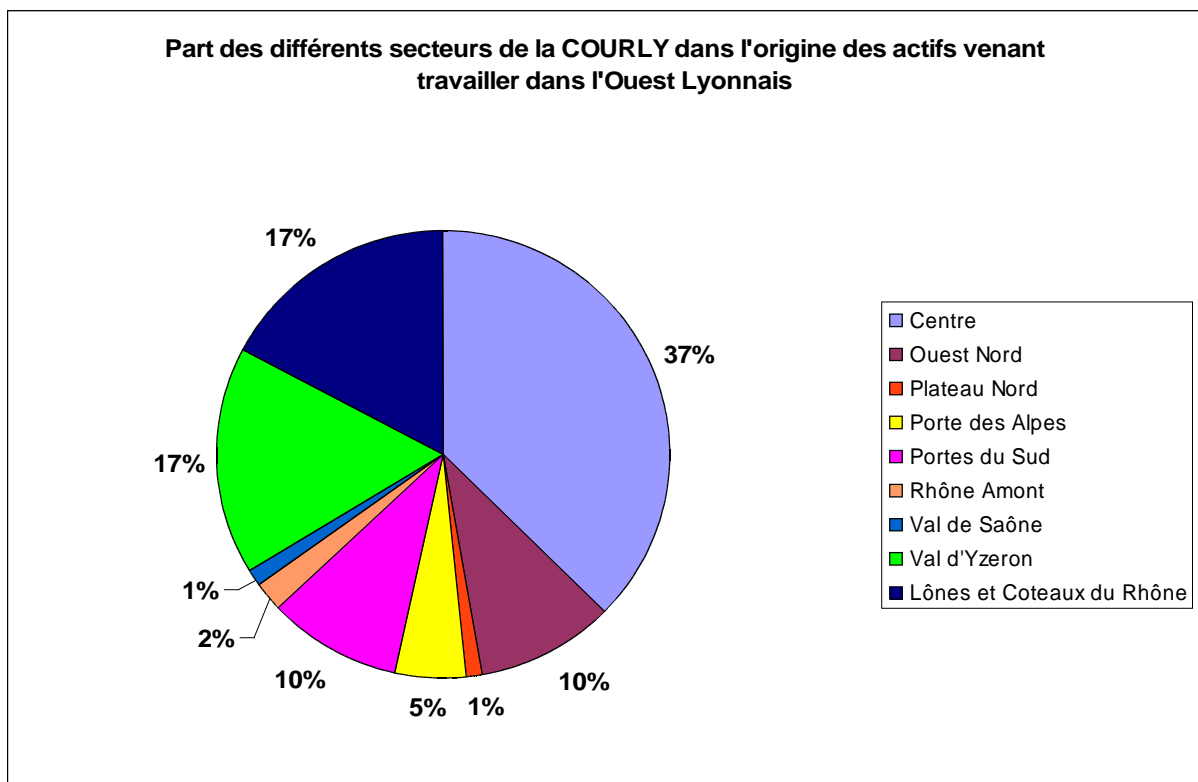
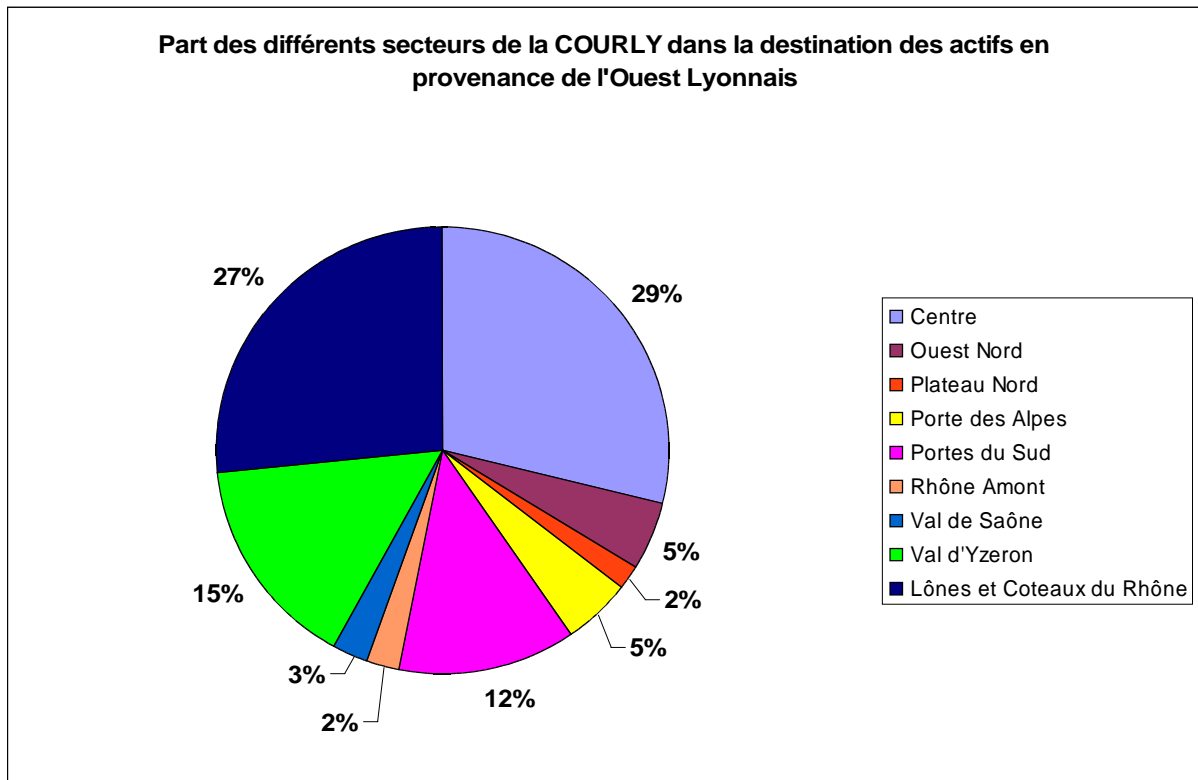
Soit 1 hectare de SAU ramené à la valorisation alimentaire dans le Rhône génère:

l'équivalent en valeur de la consommation alimentaire de 2,1 ménages/an,
l'équivalent en valeur de la consommation alimentaire de 4,8 habitants/an.

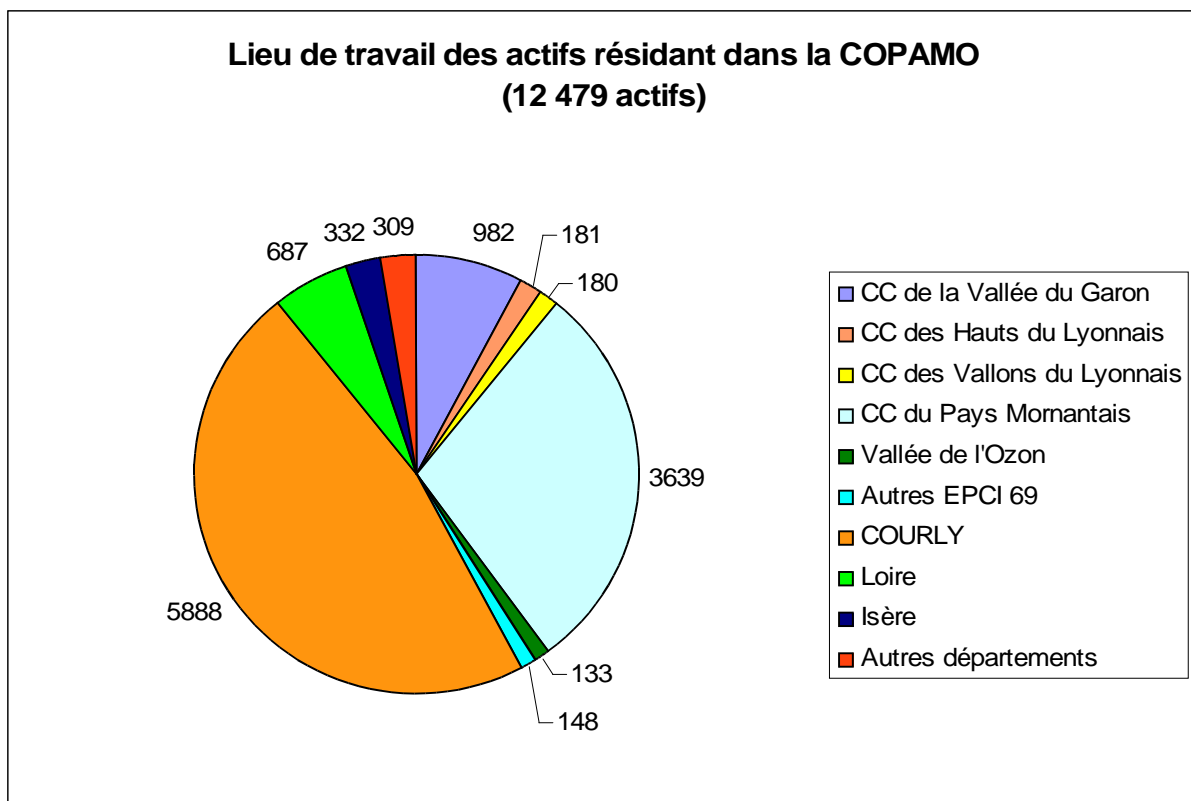
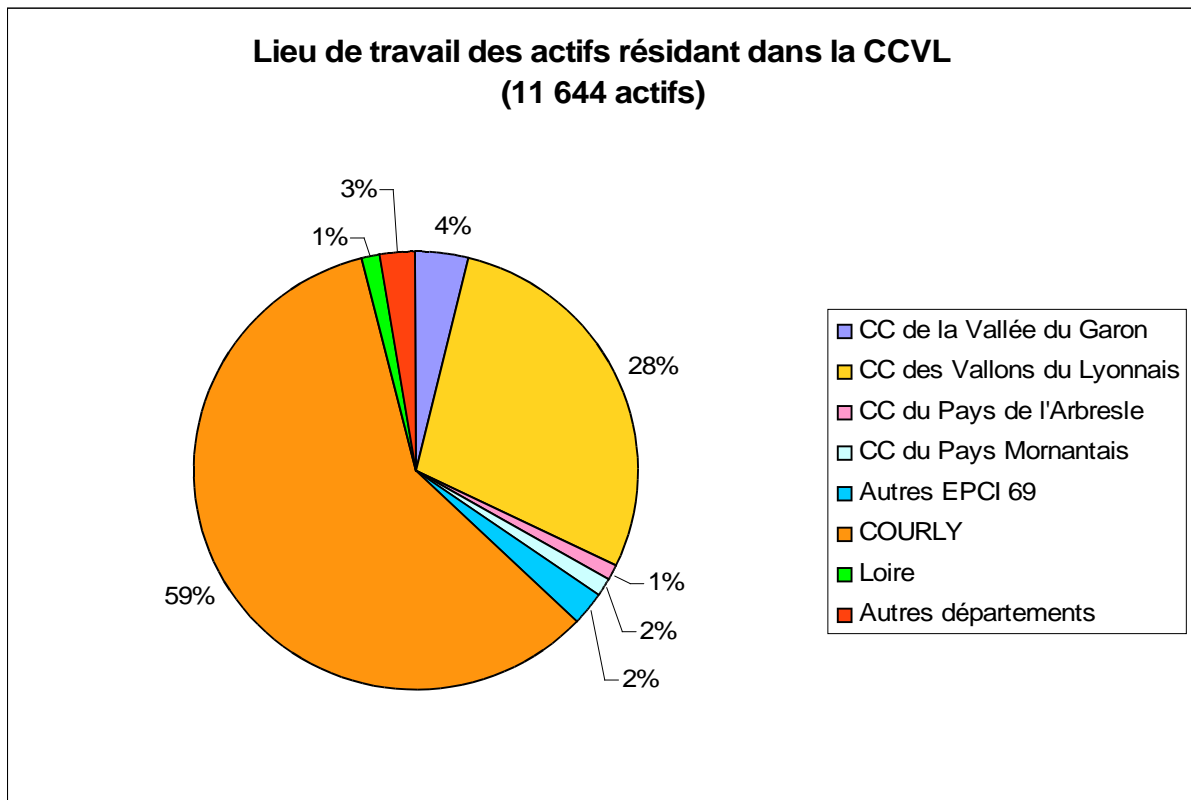
Annexe n° 7: les différents secteurs du Grand Lyon

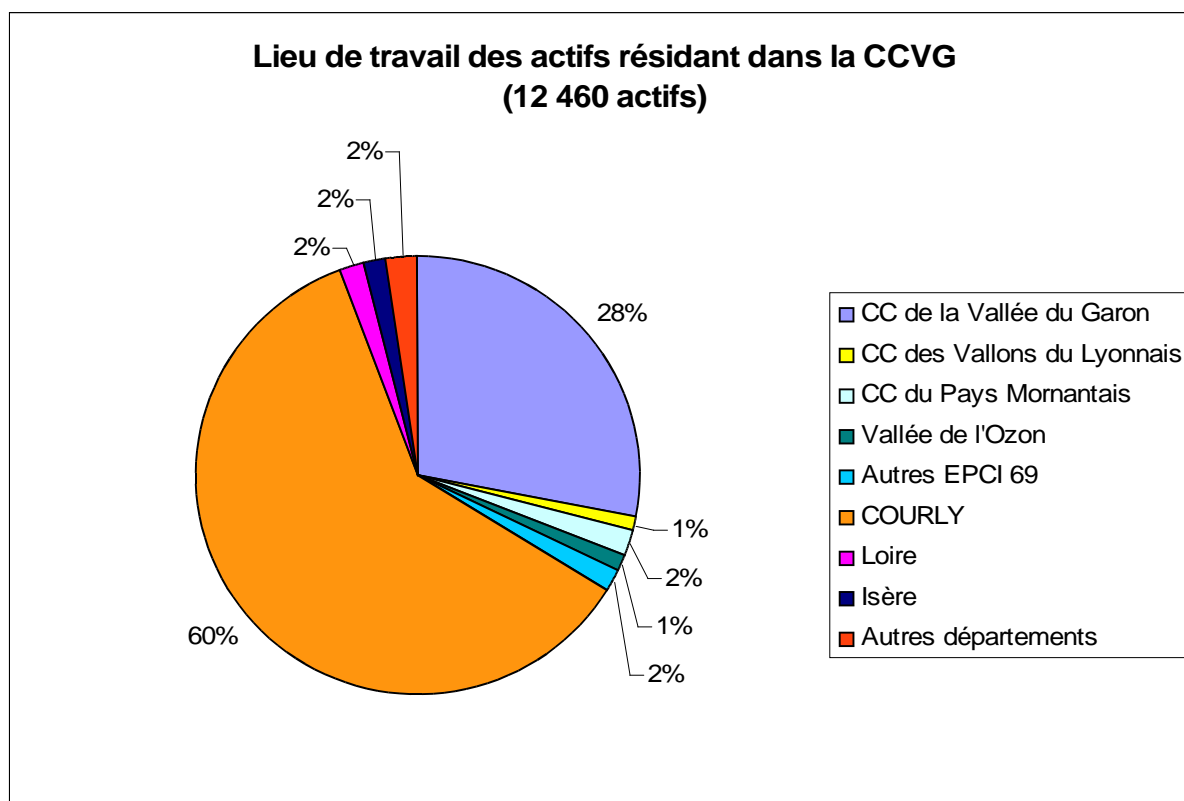
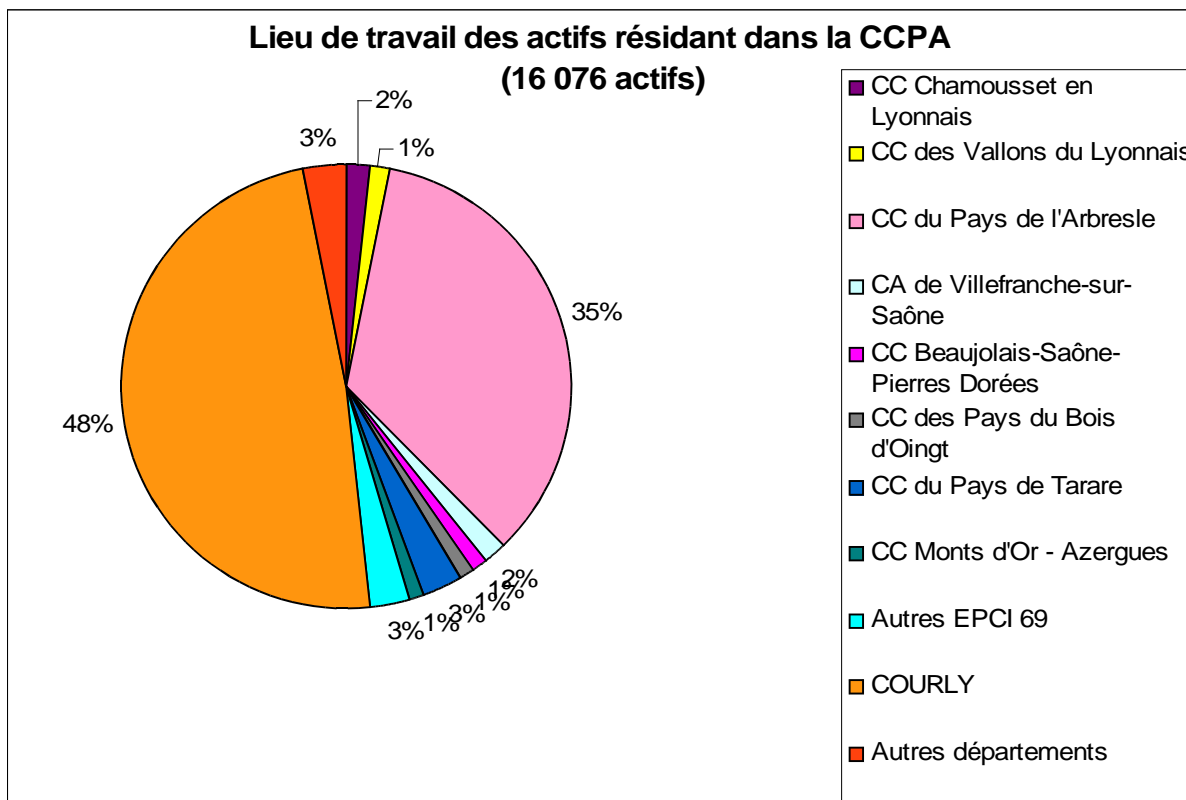


Annexe n°8 : origine et destination des flux domicile travail en provenance ou à destination du Grand Lyon

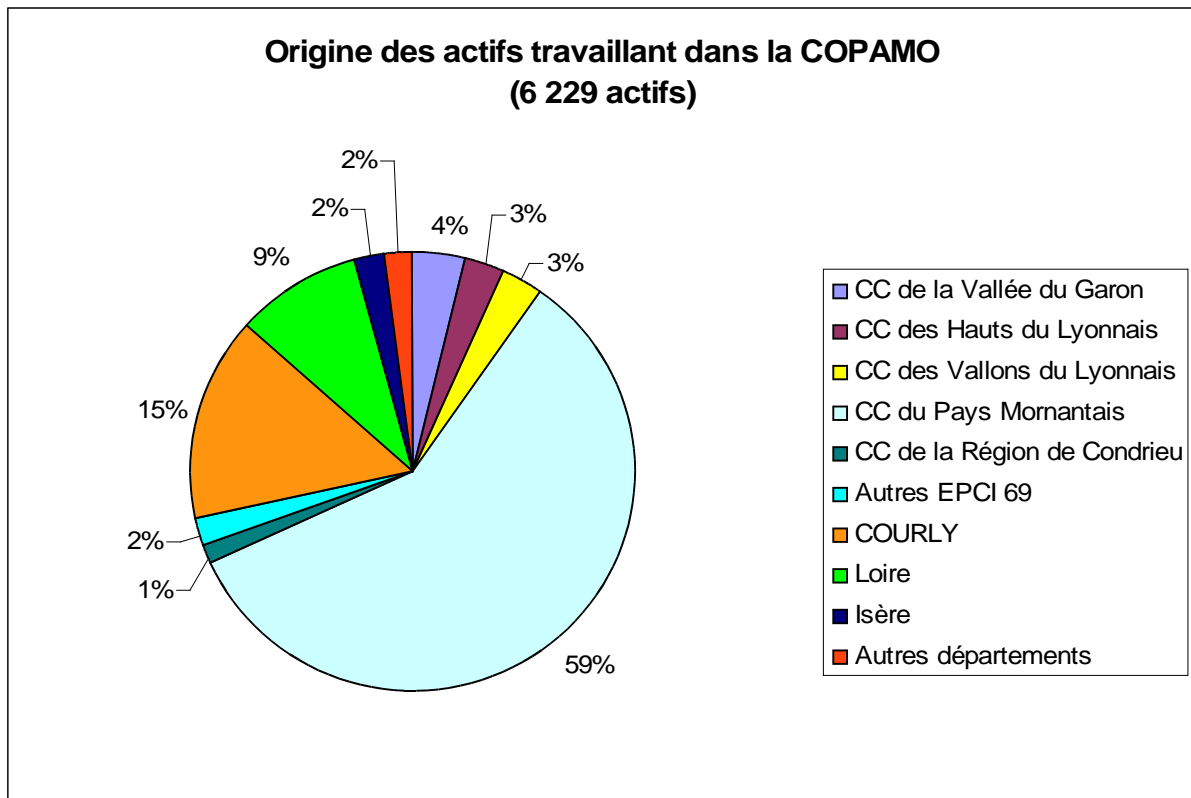
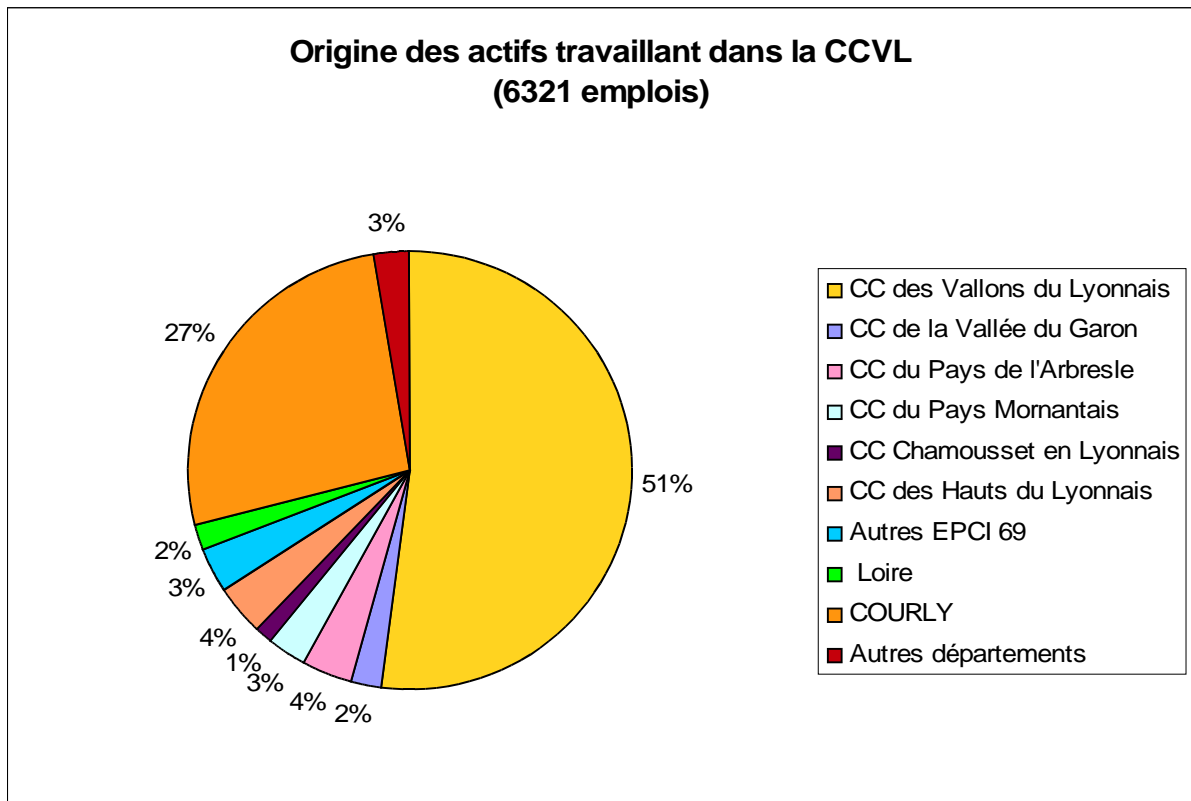


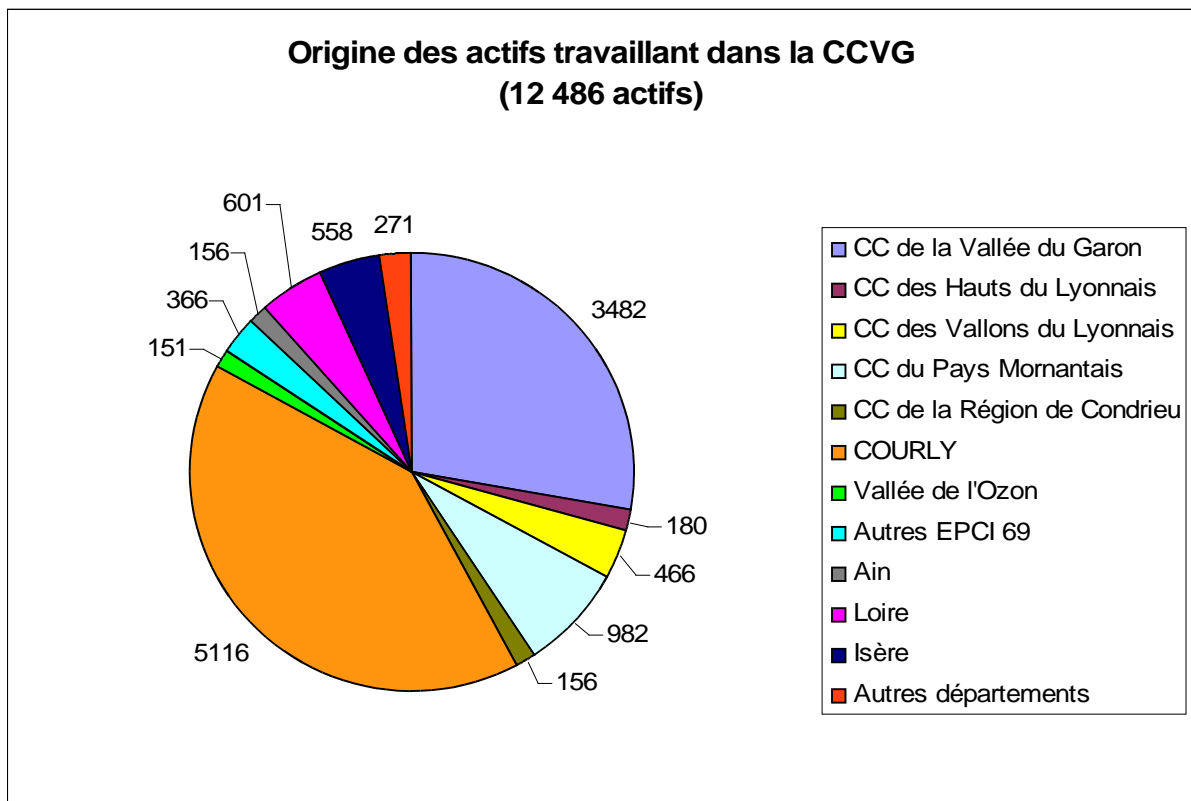
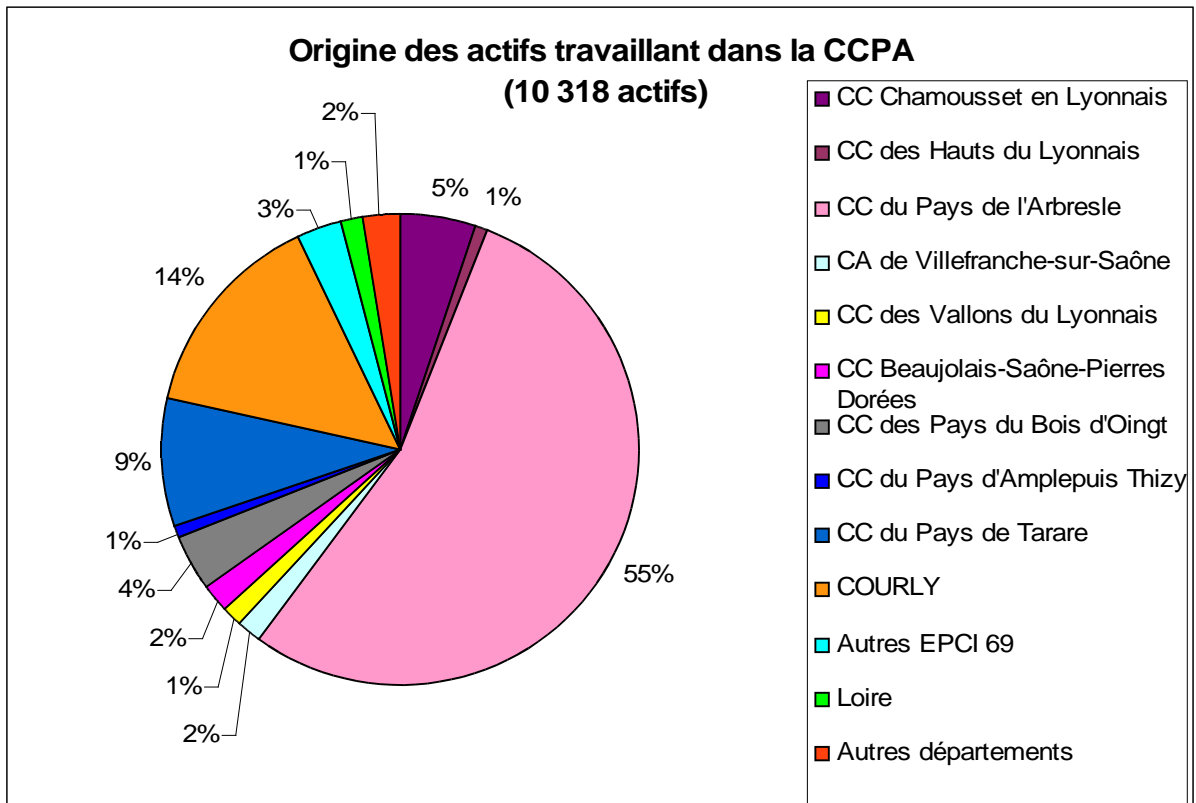
Annexe n°9 : lieu de travail des actifs résidant dans chaque communauté de communes de l'Ouest Lyonnais





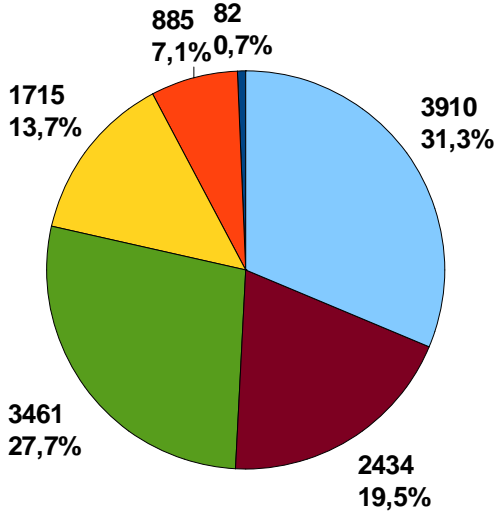
Annexe n°10 : origine des actifs travaillant dans chaque communauté de communes de l'Ouest Lyonnais



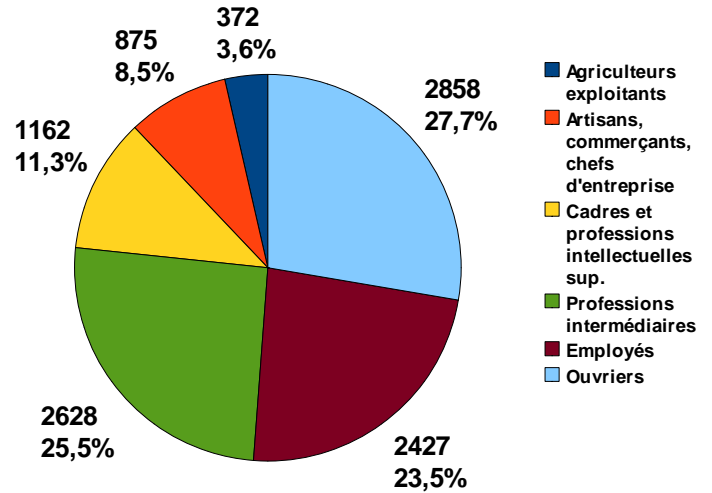


Annexe n°11 : répartition des emplois par catégorie socio-professionnelle

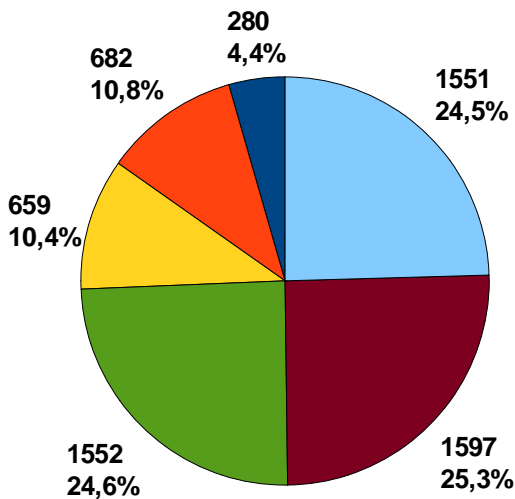
Répartition des emplois par CSP en 2007
CCVG (12486 emplois)



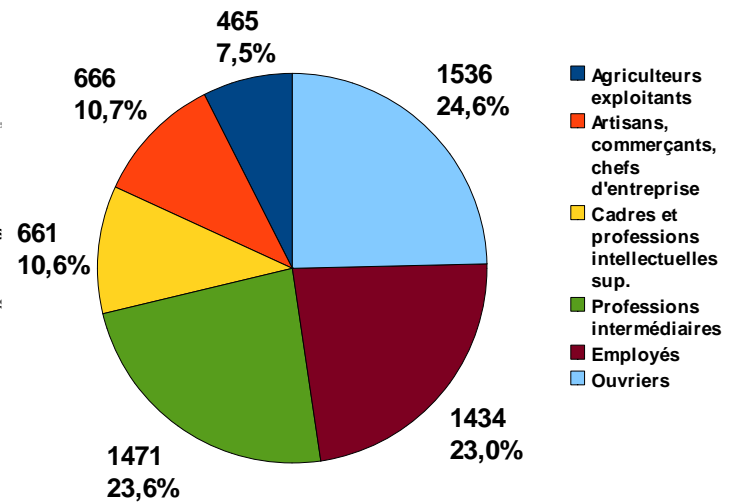
Répartition des emplois par CSP en 2007
CCPA (10321 emplois)



Emplois par CSP en 2007
CCVL (6321 emplois)

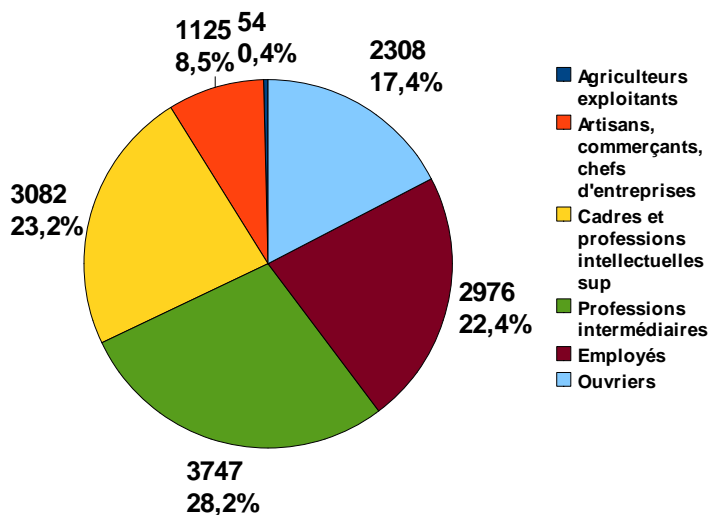


Emplois par CSP en 2007
COPAMO (6233 emplois)

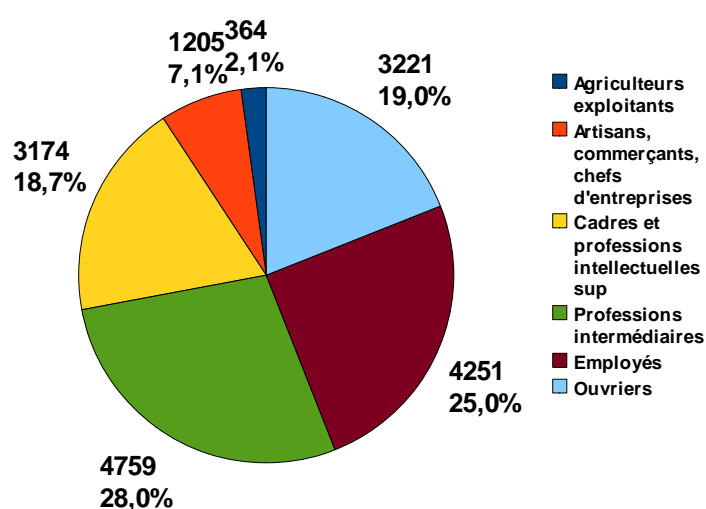


5.6 Annexe n°12: répartition de la population active par catégorie socio-professionnelle

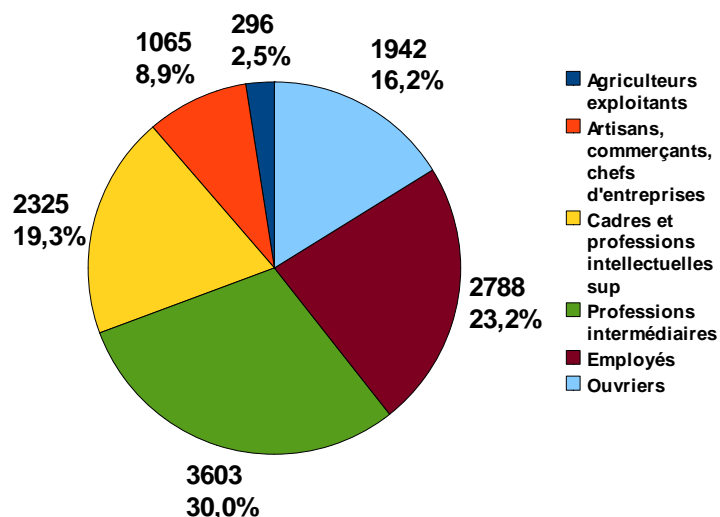
Répartition des actifs par CSP en 2007
CCVG (13292 actifs)



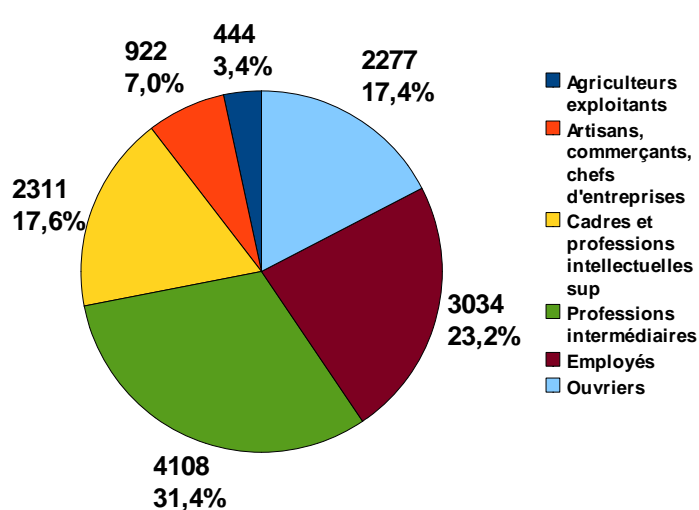
Répartition des actifs par CSP en 2007
CCPA (16974 actifs)



Population active par CSP en 2007
CCVL (12018 actifs)

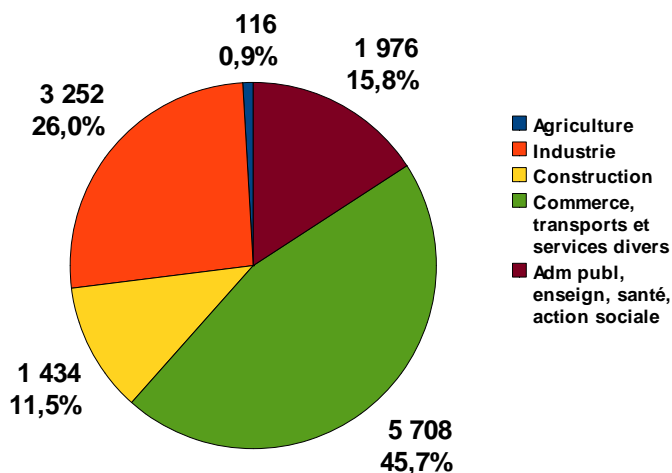


Répartition des actifs par CSP en 2007
COPAMO (13095 actifs)

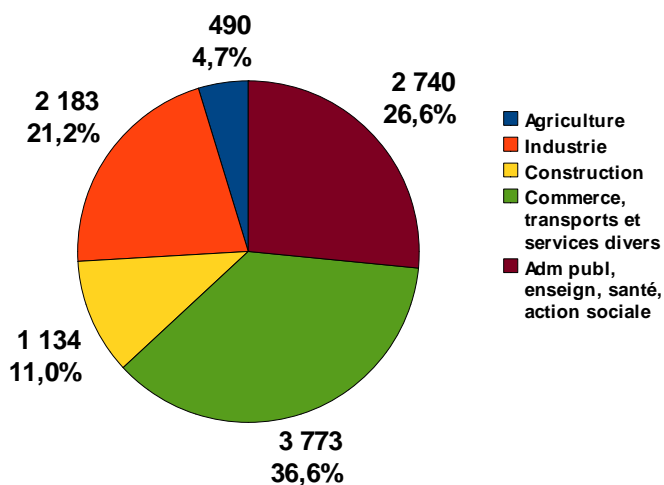


5.7 Annexe n°13: répartition des emplois par secteur d'activités

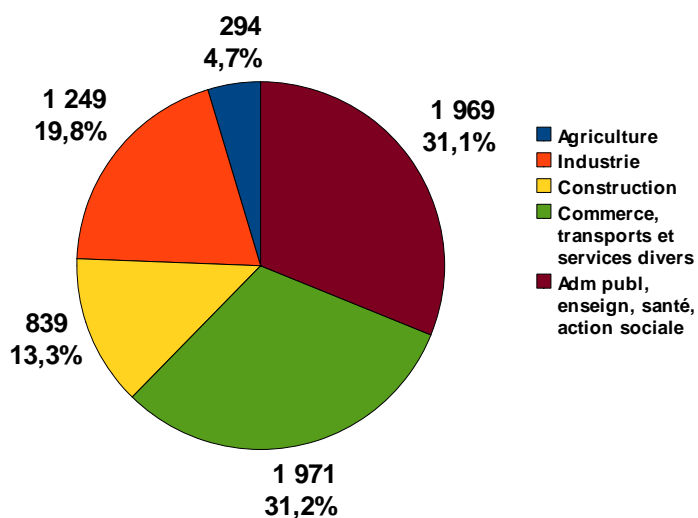
Répartition des emplois par secteur d'activités en 2007 - CCVG (12 486 emplois)



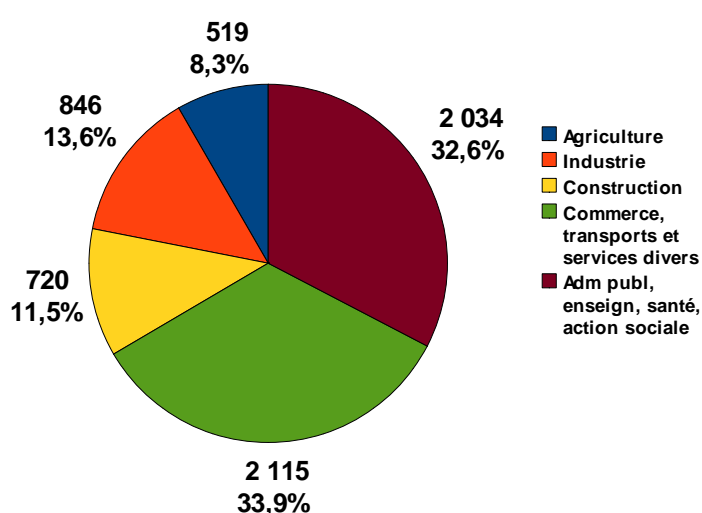
Répartition des emplois par secteur d'activités en 2007 - CCPA (10 321 emplois)



Répartition des emplois par secteur d'activités en 2007 - CCVL (6 321 emplois)

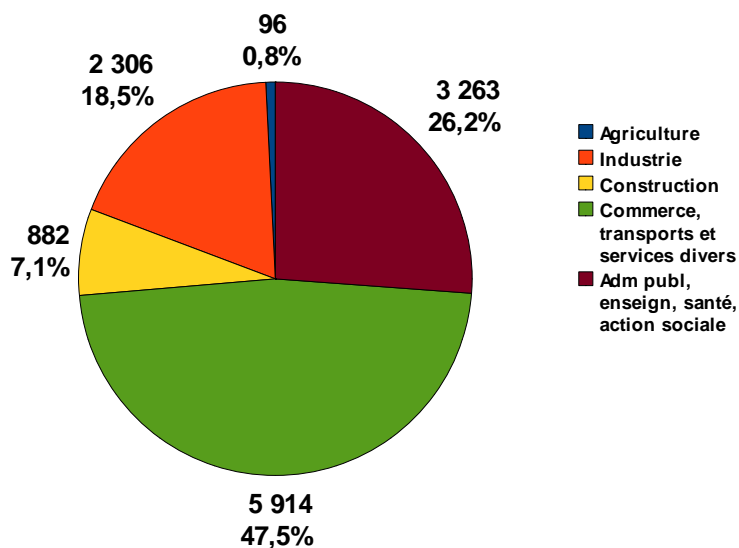


Répartition des emplois par secteur d'activités en 2007 - COPAMO (6 233 emplois)

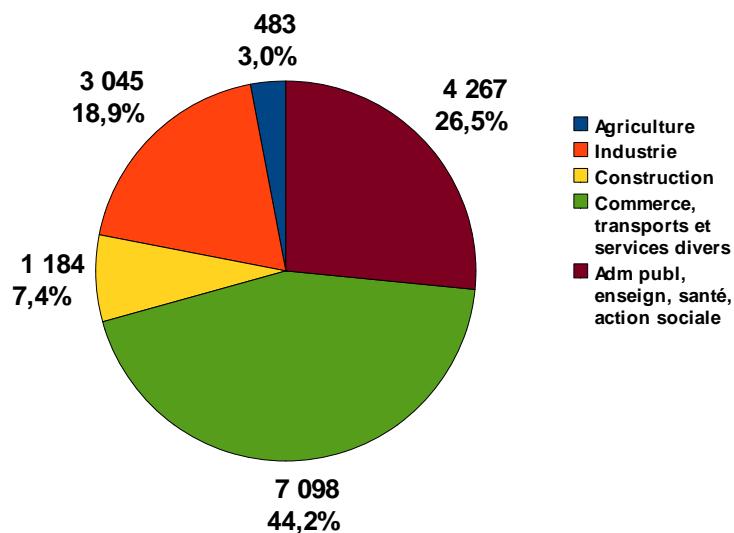


5.8 Annexe n° 14: répartition de la population active selon les secteurs d'activités

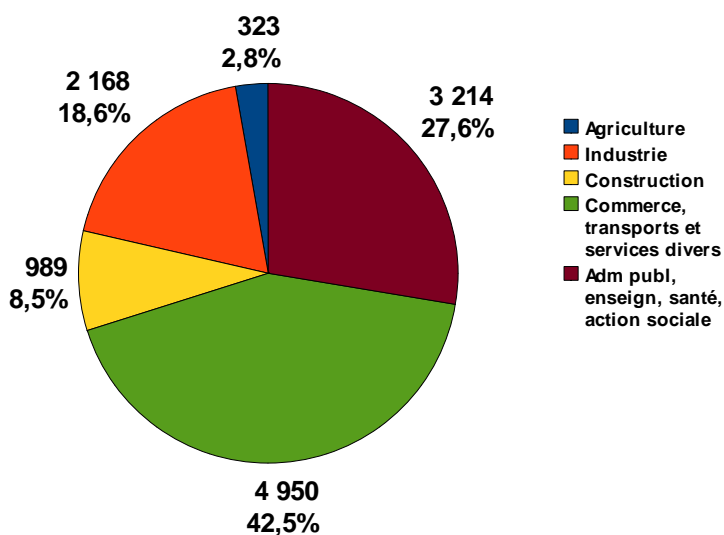
Répartition de la population active par secteur d'activités en 2007 - CCVG (12 460 actifs)



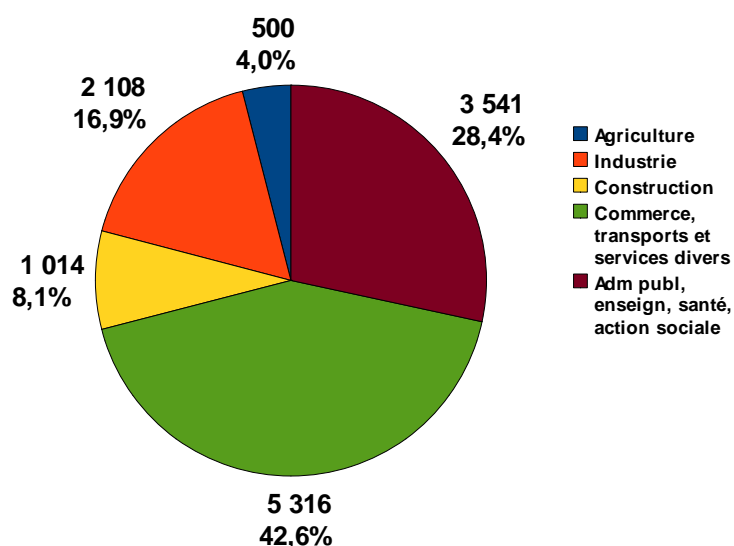
Répartition de la population active par secteur d'activités en 2007 - CCPA (16 076 emplois)



Répartition de la population active par secteur d'activités en 2007 - CCVL (11 644 actifs)

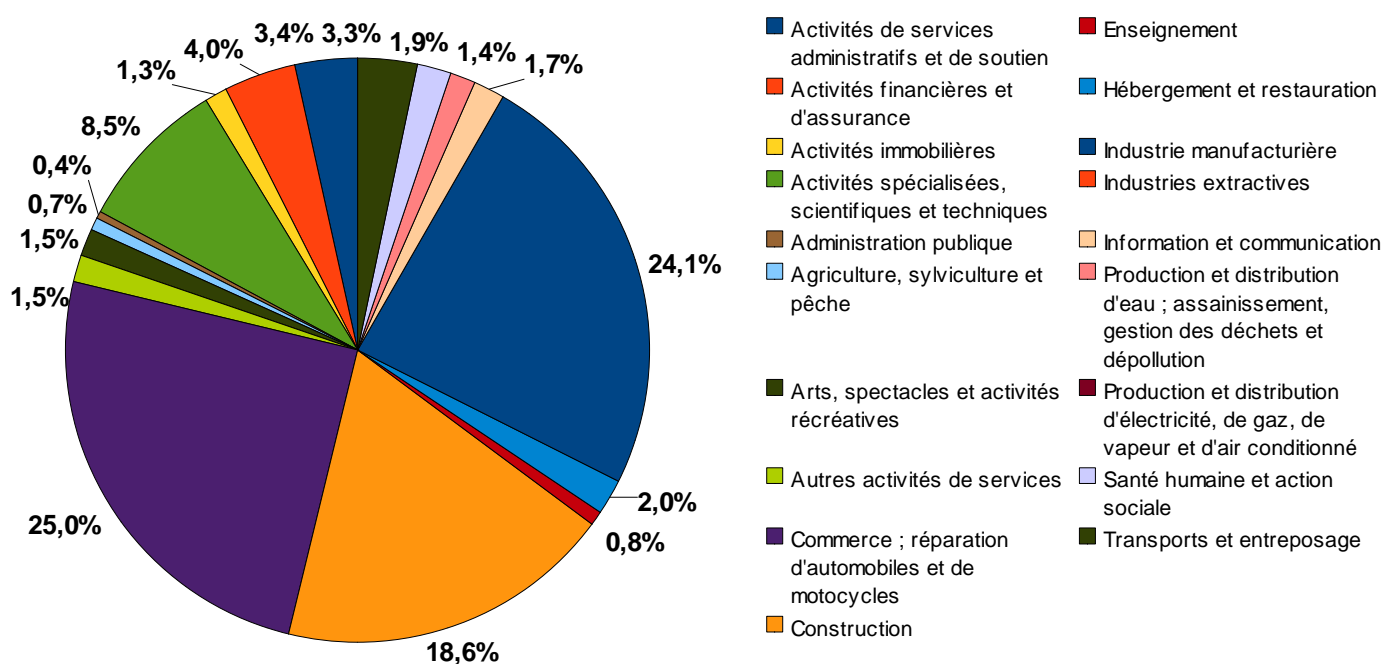


Répartition de la population active par secteur d'activités en 2007 - COPAMO (12 479 actifs)

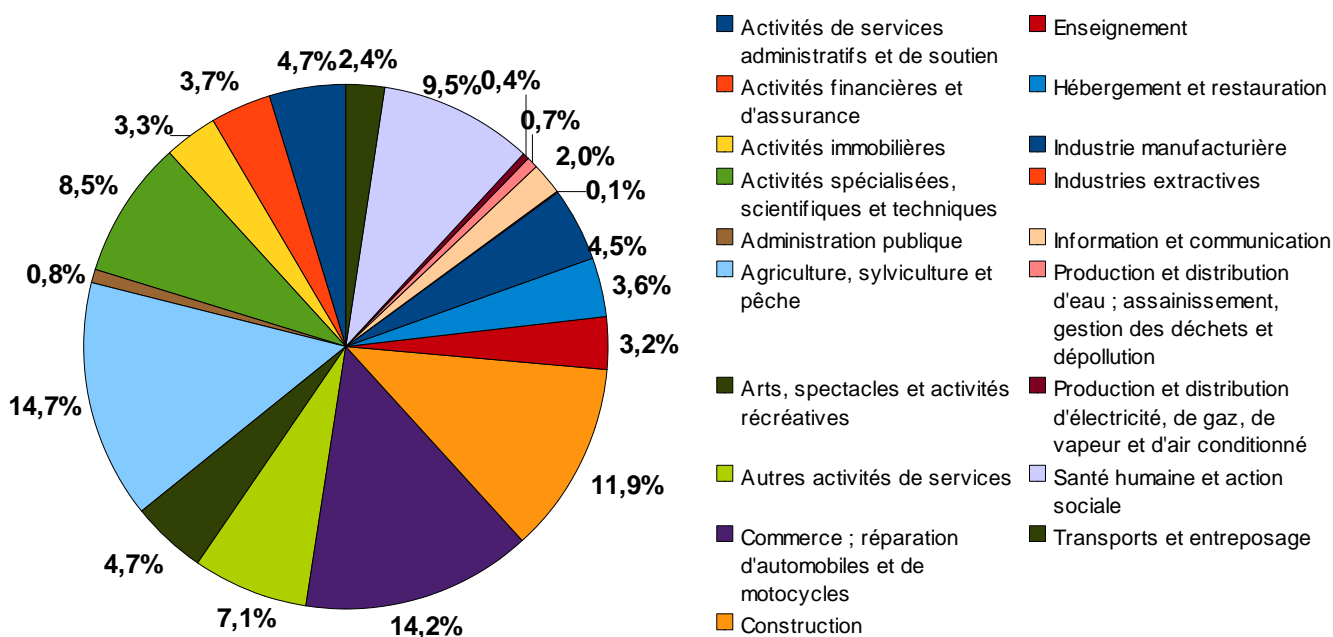


5.9 Annexe n°15: établissements par filière d'activités

Etablissements par filière d'activités dans les ZAE de l'Ouest Lyonnais



Etablissements par filière d'activités hors ZAE sur le territoire de l'Ouest Lyonnais



5.10 Annexe n°16: les clubs ou réseaux d'entreprises

5.10.1 Le CEOL

Le CEOL, Club des Entreprises de l'Ouest Lyonnais, fort de 35 entreprises, permet aux chefs d'entreprises de partager leurs interrogations, leurs besoins en terme d'activité, leurs réussites mais aussi leurs préoccupations.

Il met à disposition de ses adhérents un réseau de partenaires, des conseils, des ateliers thématiques et bien d'autres services autour de la vie de l'entreprise.

A l'origine, le club d'entreprises de la Pontchonnière naît d'une idée de la jeune chambre économique de l'Arbresle de voir les différents entrepreneurs et industriels regroupés au sein d'une même structure à la fois légère et dynamique. Début 1995 le premier bureau du club fédère une vingtaine d'entreprises dont les plus importantes. Pendant les deux premières années de son existence, le club s'est attaché à développer deux axes majeurs: un axe interne destiné à approfondir la connaissance mutuelle de chacun des membres et un axe externe visant à faire connaître et reconnaître cette structure vis à vis des instances économiques, administratives et politiques locales.

Depuis 1997, les bureaux successifs du club ont permis le maintien des bonnes relations internes et externes établies au cours des différents mandats. La volonté du club s'oriente désormais vers un élargissement sur l'ensemble du territoire du Canton de L'Arbresle en essayant de s'ouvrir auprès des autres entreprises locales afin de recueillir un potentiel d'action et de diversité plus large et plus prometteur pour l'avenir.

Durant cette période, la CCPA a eu avec le CEOL des relations informelles sur certaines questions. En 2010, une convention de partenariat a été signée entre le CEOL et la CCPA qui officialise et renforce fortement ces relations. Il s'agit avant tout de communiquer, d'échanger des informations, la CCPA étant en attente de données économiques et d'expertises, les entrepreneurs du CEOL étant intéressés par la vie locale. Il s'agit également de promouvoir ensemble le territoire. Par exemple la CCPA s'engage à associer le CEOL aux projets de développement économique, au suivi des projets d'installation d'entreprises, aux événements et manifestations économiques, à la promotion des zones d'activités. Le CEOL s'engage à faire remonter des informations (locaux vacants par exemple), à assurer la promotion du territoire dans les salons.

La convention pourrait également donner plus de légitimité au CEOL . La CCPA s'engage à verser une participation annuelle au CEOL pour l'animation et le développement du réseau. Le CEOL organise régulièrement des visites d'entreprises. Ce « réseau » pourra également s'étendre puisque le CEOL travaille un peu avec son homologue SOLEN et pourrait prendre contact avec les clubs « Azergues Entreprendre » et « Tarare Evolution ». L'objectif premier de toutes ces démarches n'est autre que la communication entre les acteurs.

Le Club des Entreprises de l'Ouest Lyonnais (CEOL) organise une fois par mois une visite en entreprise et un atelier thématique, suivi d'un temps de discussion et de débat entre les participants (dont des élus de la CCPA). Par contre, la CCI n'est pas invitée à ces rencontres. Un club des entreprises de la communauté de communes du Pays de Tarare a été créé en novembre 2010 en s'inspirant fortement du CEOL avec lequel des liens ont été créés pour travailler ensemble et proposer des ateliers communs, le but étant de créer une synergie entre les deux clubs car leurs problématiques sont les mêmes.

Le CEOL est associé aux démarches de développement durable de la CCPA comme

l'agenda 21.

5.10.2 Le CERCL

Le CERCL, ou Club de Entreprises de la Région des Coteaux du Lyonnais, est un réseau d'entreprises du Pays Mornantais qui favorise les relations entre l'activité économique et les habitants des villages du territoire. Des actions sont régulièrement menées pour instaurer un dialogue permanent, échanger des idées et concilier le développement des activités avec le respect du cadre de vie. Des journées portes-ouvertes sont organisées. Elles permettent ce contact avec les habitants et de mettre en relations entreprises et demandeurs d'emplois. Plusieurs contrats ont été ainsi signés grâce à cette démarche.

Le CERCL a également pour objectif d'échanger sur des sujets de préoccupation communs à ses adhérents. Collecte des déchets, marché de l'emploi, sécurité, aménagement des zones d'activités, infrastructures routières, sont quelques exemples de sujets de réflexion. Le CERCL se positionne comme un interlocuteur des pouvoirs publics et des collectivités locales dont la COPAMO.

Le CERCL ne dépend d'aucune autre structure. Il est totalement indépendant et ne reçoit aucune subvention.

Le CERCL propose à ses adhérents tout un panel de services dont des rencontres régulières avec des professionnels de tout domaine pour prendre conseil et échanger des idées. Il organise également des soirées contacts pour développer le tissu relationnel et propose des rubriques d'échanges de biens et de services via son site internet.

Ce réseau en progression avec une soixantaine d'adhérents principalement sur la zone des Platières à Mornant et sur la zone de Taluyers.

5.10.3 L'ABCIS

L'ABCIS regroupe les entreprises implantées sur les différentes zones d'activités et industrielles de Brignais, Vourles, Millery et Montagny afin de promouvoir la représentation de ses adhérents auprès des collectivités et des Pouvoirs Publics. Ses objectifs sont de créer une force collective afin de défendre les intérêts communs des adhérents (par exemple, pour tous problèmes liés aux zones d'activité, gardiennage, restauration collective, traitement des déchets, parking des gens du voyage...) et de créer une solidarité entre les adhérents. Ceux-ci se rencontrent une fois par mois afin d'échanger en présence de personnalités et donner l'occasion à une entreprise différente de se présenter.

L'ABCIS a connu une progression sensible du nombre de ses adhérents (environ 90), ces derniers étaient historiquement implantés à Brignais et un peu à Vourles. L'ABCIS se développe depuis sur la ZAC du Baconnet à Montagny.

5.10.4 L'ADER ouest

L'ADER Ouest est une association concernant historiquement les activités implantées le long du CD 42 (Saint-Genis Laval, Chaponost). Cette association a étendu son champ de compétence à la CCVL il y a quelques années. Mais hormis quelques adhérents de Messimy et de Brindas, ce réseau n'y est pas très représenté.

Les objectifs de l'ADER Ouest sont de:

- faciliter l'établissement de relations entre dirigeants d'entreprises de plusieurs communes, échanger leur connaissance réciproque dans chaque catégorie professionnelle,
- étudier en commun les problèmes locaux ou généraux,
- proposer et mettre en place des solutions pratiques: sécurité, voirie, urbanisme, signalétique, signalisation, infrastructure régionale, transport, qualité, emplois, enseignement, formation, management, stratégie d'entreprise, industrialisation,
- représenter ses membres auprès des collectivités locales, territoriales et des pouvoirs publics,
- organiser des échanges, visites, réunions, débats.

5.11 Annexe n°17: la fédération SOLEN

Le territoire du Sud-Ouest Lyonnais compte plus de 4000 entreprises dont 400 entrepreneurs se sont fédérés à SOLEN. Son périmètre d'actions se déploie sur 19 communes dont 2 communautés de communes (CCVL et CCVG) et quelques communes du Grand Lyon (Francheville, Oullins, Saint-Genis Laval, Pierre Bénite et Irigny). Ces entreprises appartiennent à différentes associations d'entreprises dont l'ABCIS qui regroupe les entreprises implantées sur les zones d'activités de Brignais, Vourles, Millery et Montagny et l'ADER Ouest, association d'entreprises intervenant sur la CCVL et Chaponost. Le CERCL et le CEOL n'adhèrent pas à SOLEN même si des actions sont parfois menées en commun.

SOLEN fédère ces associations d'entreprises dans le but :

- de représenter les intérêts des membres auprès des instances locales (collectivités, institutionnels) et des organismes paritaires partenaires,
- d'encourager les échanges économiques du territoire,
- de promouvoir les talents et savoir-faire locaux,
- d'informer ses membres et de favoriser l'entraide entre les adhérents.

SOLEN a créé des commissions de travail afin de répondre concrètement aux thématiques soulevées par ses membres dont des commissions consacrées à l'urbanisme, aux relations école/entreprise, à la mobilisation pour les jeunes et les personnes en recherche d'emploi, aux transports et à la mobilité et au développement durable.

Ses actions phares sont :

- le carrefour des entreprises organisé tous les deux ans, rassemblement où se rencontrent les entreprises locales,
- le dispositif MEJ (Mobilisation des Entreprises pour les Jeunes visant à satisfaire les besoins de main d'oeuvre des entreprises locales, à faciliter le placement des candidats vers les métiers en tension et à initier des nouvelles formations,
- la charte « gestion des déchets » permettant une collecte des déchets des adhérents à un prix préférentiel, une exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et sensibilisant à la valorisation des déchets industriels banals,
- le Pacte Ecoles-Jeunes-Entreprises initié par la commission Relations Ecole/Entreprise et destiné à favoriser l'intégration des stagiaires dans les entreprises locales en lien avec les lycées et la Maison Familiale du sud-ouest Lyonnais,
- des animations et des conférences-débats.

Annexe n°18: Rhône Développement Initiative (RDI)- La plateforme d'initiatives locales

RDI est une association loi 1901, qui a pour objectif principal la promotion des entreprises créant de l'emploi pour les personnes en situation d'exclusion.

A l'origine association RDI est née en 1993 à l'initiative d'acteurs économiques, entreprises, collectivités locales et personnes physiques, qui avaient la volonté de donner au plus grand nombre la possibilité de prendre des initiatives et d'accéder à l'acte d'entreprendre. L'antenne des Monts et Coteaux du Lyonnais a été créée en 2008.

RDI a pour vocation de trouver avec les créateurs d'entreprises les moyens de financer leur projet. L'appui de RDI se matérialise essentiellement par un soutien financier grâce à deux outils : une garantie sur emprunt bancaire et un prêt d'honneur permettant de conforter les apports personnels. RDI propose également un accompagnement et un suivi personnalisé, un réseau de partenaires spécialistes de la création et la mise en place d'un parrainage par un chef d'entreprise.

Pour les structures de l'économie sociale et solidaire (SIAE, associations employeuses, etc.), RDI peut mettre en place un accompagnement personnalisé au travers du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) et apporter un soutien financier sous la forme de garantie sur prêt bancaire et d'apports en quasi fonds propres afin de pérenniser leur développement ou assurer leur consolidation.

Annexe n°19 : la pépinière d'entreprises de Sacuny

La CCVG a créé une pépinière d'entreprises dans le Parc de Sacuny à Brignais qui a ouvert ses portes en mars 2009. Dans le cadre de sa politique de développement économique, la CCVG a souhaité inciter et accompagner la création d'entreprises par la construction d'une pépinière d'entreprises. Cet équipement permet de répondre aux divers stades de maturité des entreprises tout en proposant un accompagnement efficace et professionnel. La pépinière est également un lieu convivial permettant de créer un réseau professionnel entre créateurs, entreprises du territoire et institutionnels. Le financement a été en partie apporté par le Contrat de Développement Rhône-Alpes afin d'encourager la dynamique de création d'entreprises sur l'ensemble de l'Ouest Lyonnais.

La CCVG a investi des moyens conséquents (au regard des moyens consacrés au développement économique) puisqu'elle finance une animatrice à 50% d'équivalent temps plein et une assistante d'animation également à 50% ETP, toutes deux membres de la CCI. Depuis le mois de juillet, un régisseur de bâtiments a également été recruté. Ce dernier travaille en partie sur la pépinière (il ne fait que de la gestion de l'immobilier). Beaucoup d'actions de communication sont menées par la CCVG pour promouvoir cet outil de développement qui commence maintenant à être bien connu au niveau du territoire de l'Ouest Lyonnais.

La pépinière est un outil de développement économique qui bénéficie au territoire de l'Ouest Lyonnais et même au delà, puisque des porteurs de projets du Grand Lyon se renseignent sur les conditions d'accès. Les porteurs de projet sont souvent attirés par l'environnement propice au développement de leur future entreprise puisque le territoire de la CCVG est et reste, de par son histoire, très industriel. De ce fait, il y a beaucoup d'entreprises de services aux entreprises ou de sous-traitance qui viennent s'implanter sur le territoire.

La pépinière a généré une quarantaine d'emplois depuis son ouverture. En 2011 ont été enregistrées les premières sorties d'entreprises de la pépinière qui se sont installés sur le territoire de la CCVG, notamment à Vourles et à Chaponost, et bientôt à Brignais puisqu'une entreprise a trouvé des locaux sur la zone de Sacuny à proximité de la pépinière. Celle-ci propose une quinzaine de bureaux dont le taux d'occupation à la fin de l'année dernière était pratiquement de 100% et 5 ateliers dont le taux d'occupation est de 50%.

Annexe n°20 : le dispositif Créafil

La finalité de CREAFILE est de permettre à tout porteur de projet en Rhône-Alpes de disposer d'une offre de services de qualité à chaque phase de sa création, notamment pour améliorer la pérennité des entreprises nouvelles. CREAFILE est une structuration du réseau des acteurs de la création d'entreprises.

Ce réseau de réseaux doit permettre :

- de clarifier les priorités d'actions et permettre aux financeurs publics de mieux orienter leur politique de soutien aux opérateurs de l'accompagnement,
- d'améliorer le « taux d'emprise » des opérateurs et le nombre de créateurs accompagnés ainsi que la qualité de l'accompagnement, et de contribuer au final à un meilleur taux de survie des entreprises et des emplois créés.

La démarche se déploie en lien avec les CDDRA. La première étape consiste en la formalisation d'un diagnostic de structuration du réseau territorial qui doit se conclure par la formalisation d'un plan d'actions dont la mise en oeuvre constitue la deuxième phase.

Le diagnostic est en cours de finalisation (octobre 2012), avant d'élaborer un programme d'actions.

Il est à noter que ce travail s'est engagé entre le territoire ACCOLADE (CDDRA Ouest Lyonnais) et le SIMOLY (CDRA Monts du Lyonnais)

Annexe n° 21 : L'économie résidentielle, de quoi parle-t-on ?

L'économie résidentielle est liée à la présence, dans un territoire, de personnes porteuses de revenus qui proviennent d'activités menées ailleurs que dans ledit territoire: retraités, actifs sur d'autres territoires, touristes...

De manière générale, les diagnostics économiques locaux n'incitent guère les acteurs locaux à aller dans la voie d'exploration des potentiels que recèle l'économie résidentielle. En effet, ils privilégient fréquemment des approches plus sectorielles que transversales, fondées généralement sur la notion de création de valeur plutôt que sur la notion de revenus circulants, sur une approche pensée en termes de « stocks » visibles (création d'entreprises, nombre d'emplois créés, etc.) plutôt qu'en termes de « flux » (circulation des hommes et des revenus, etc.). Ils conduisent à focaliser l'attention des décideurs sur les activités dites « productives » à dimension exportatrice, plus visibles et correspondant à des objets plus aisément identifiables, car moins diffus dans le milieu urbain que les activités répondant aux besoins des résidents. Cette démarche est par ailleurs plus confortable à mener parce qu'elle débouche également sur des schémas d'intervention classiques et balisés (création de foncier et d'immobilier d'entreprises, etc...).

Le concept d'économie résidentielle

C'est en développant des recherches sur le poids des transferts publics à l'échelle des territoires que Laurent Davezies, professeur à l'Université Paris XII, a pris conscience de l'importance des mécanismes extra-productifs, et notamment publics, dans la construction de la richesse locale. Face à ce constat et devant l'incapacité des modèles d'analyse traditionnels à expliquer les trajectoires récentes de développement des territoires – redynamisation des territoires ruraux, réduction des inégalités territoriales, dissociation croissante de la géographie de la production de richesse et de la géographie du revenu –, il a «ressuscité» dans les années 90 une vieille théorie économique (la Théorie de la Base) pour pallier ces carences conceptuelles¹.

La Théorie de la Base

Développée au début du 20e siècle par le sociologue allemand Werner Sombart, cette théorie stipule en substance que le développement des territoires dépend de deux mécanismes : leur capacité à capter du revenu de l'extérieur de leurs « frontières » (c'est ce qu'on appelle la Base ou revenus basiques) et celle à redistribuer ces revenus basiques dans leur économie locale sous la forme de dépenses de consommation. S'appuyant sur ce cadre conceptuel, Laurent Davezies a développé ce qu'il qualifie d'approche par les « moteurs du développement » et a construit une nouvelle grille de lecture du développement territorial au sein de laquelle la notion d'économie résidentielle a une place centrale. Il s'est attaché à évaluer le poids des mécanismes productifs concurrentiels (Base productive) et «extra-productifs» (Bases publique, sociale et résidentielle) qui permettent aux territoires de capter du revenu.

Base productive : revenus liés à la présence d'actifs qui vivent sur le territoire et travaillent dans des secteurs d'activité concurrentiels, c'est-à-dire exportateurs.

Base publique : revenus liés à la présence de fonctionnaires.

Base sociale : ensemble des revenus sociaux de transfert (hors pensions de retraite) dont bénéficient les habitants (allocations chômage, aides sociales diverses...).

Base résidentielle : pensions de retraite, dépenses touristiques marchandes et non marchandes et revenus liés à la présence d'actifs qui vivent sur le territoire mais travaillent en dehors.

Chaque Base, ou « moteur de développement », dispose d'une fonction et de caractéristiques spécifiques.

La Base productive constitue la « composante mondialisée » des économies locales. Son niveau et sa dynamique sont particulièrement sensibles aux aléas économiques. Elle dispose d'une fonction macro-économique absolument essentielle car elle fixe le degré de compétitivité d'une nation ou d'un territoire et conditionne l'existence même des mécanismes de redistribution interterritoriaux de richesses (mécanismes extra-productifs).

La Base publique présente la double caractéristique d'être particulièrement peu étudiée au niveau territorial et de dépendre (plus ou moins bien) des dynamiques de localisation de la population. C'est en ce sens que son niveau et sa dynamique ne dépendent en rien de la capacité productive des territoires. Du fait de son insensibilité aux chocs économiques et de sa relative stabilité², elle peut jouer un rôle d'amortisseur primordial pour les territoires en temps de crise économique.

La Base sociale, tout aussi peu étudiée que la Base publique, présente comme caractéristique de se localiser elle aussi en fonction de la population, et plus spécifiquement sans que la corrélation soit absolue - des problèmes sociaux ; elle n'est également en rien liée à la capacité productive des territoires. Elle présente une double fonction explicite de réduction des disparités sociales (réduction des disparités entre populations) et implicite de réduction des disparités socio- territoriales (entre territoires).

La Base résidentielle se déploie en fonction du niveau d'aménités des territoires, c'est-à-dire de leurs qualités intrinsèques, mais aussi des politiques publiques mises en oeuvre à destination des ménages. Elle participe très largement de l'équilibre socio-économique des territoires et ne dépend pas, elle aussi, de leur capacité productive.

Dans une étude récente conduite pour l'AdCF, la Caisse des Dépôts et l'Institut CDC pour la Recherche, Laurent Davezies a une nouvelle fois démontré l'importance de ces mécanismes «extraproductifs », particulièrement celui de l'économie résidentielle. À elle seule, la Base résidentielle représente 52,8 % des revenus basiques captés par les territoires en 2006³ contre 16,9 % pour la Base productive, 8,2 % pour la Base publique et 22,1 % pour la Base sociale. L'économie résidentielle ne constitue donc pas un levier de développement marginal et, à cet égard, elle doit être prise en considération tout autant que l'économie productive concurrentielle, au même titre que les «moteurs» public et social.

Les revenus basiques constituent des leviers de développement à part entière puisqu'ils peuvent être réinjectés dans les économies locales sous la forme de dépenses de consommation courante. Ils constituent donc un puissant stimulant en matière de création d'emplois et d'activités domestiques (produisant des biens et des services ne s'adressant qu'à une demande purement locale). Or le secteur domestique présente une triple vertu : être fortement intégrateur des publics peu qualifiés sur le marché du travail; être peu sensible aux aléas économiques car ne dépendant que de la demande locale, moins élastique à la conjoncture internationale; se composer d'activités peu délocalisables.

Segment des économies locales qui n'est pas « mondialisé », l'économie domestique n'en est pas moins importante : elle concentre en moyenne 50 à 60 % des emplois des territoires. Les ressorts de son développement (la demande) expliquent que ses emplois se répartissent de manière beaucoup plus homogène sur les territoires que les secteurs d'activité composant la Base productive. Elle constitue à cet égard un excellent moyen de conserver de l'activité dans les territoires n'offrant pas les conditions nécessaires pour accueillir des facteurs de production concurrentielle.

Bien entendu, l'économie domestique ne présente pas que des vertus. Son développement, s'il s'accompagne en général d'une baisse du chômage, est souvent générateur de précarité. Les secteurs d'activités domestiques privilégient souvent des recrutements en contrat court (CDD ou intérim, emplois saisonniers) et/ou à temps partiel, particulièrement pour les femmes, et à faible niveau de rémunération.

Annexe n° 22 : la fédération des artisans et commerçants de l'Ouest Lyonnais « Cap à l'Ouest »

5.11.1 Les origines

La réflexion concertée entre les associations de commerçants et d'artisans du territoire a débuté à l'initiative du Conseil Local de Développement du 1er Contrat de Développement Rhône-Alpes, constitué de membres de la société civile. En 2005, une étude a été menée par ces derniers et a fait émerger l'intérêt pour les commerçants artisans mais également pour la population locale de voir les unions commerciales et artisanales de l'ouest lyonnais se fédérer.

Egalement partenaires du projet, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon ainsi que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône participent et soutiennent la réflexion menée par les présidents des unions commerciales et artisanales de l'ouest lyonnais pour développer les services et commerces de proximité.

Le constat de départ est qu'en s'unissant et mutualisant leurs moyens, les unions commerciales et artisanales bénéficieront de moyens d'action et de représentation plus importants et sur un territoire plus vaste : l'ouest lyonnais, six des douze unions commerciales du territoire de l'Ouest Lyonnais se regroupent en juin 2007 pour former Cap à l'Ouest. Ces unions sont les suivantes:

- Brignais commerces
- Commerces actifs de l'Arbresle
- L'union des commerçants et artisans de Mornant
- L'association artisanale et commerciale de Chaponost
- L'union des commerçants de Grézieu la Varenne
- L'association Millerote des commerçants et artisans
- L'association des commerçants , artisans et professions libérales de Vaugneray

Trois Unions ont ensuite adhéré au projet début 2008

- L'union des Commerçants et Artisans de Messimy
- L'union des Commerçants et Artisans d'Yzeron
- L'union des professions interdépendantes de Brindas

Ces unions commerciales regroupées en fédération ont pour objectif commun la valorisation de l'activité commerciale locale et les savoirs faire. En renouvelant les actions initiées avec pour objectif de lutter contre l'évasion commerciale et d'affirmer l'identité et les valeurs du territoire de l'ouest lyonnais, la fédération cherche à pérenniser son ancrage local.

Cap à l'Ouest regroupe de 330 à 350 adhérents.

5.11.2 Les missions

Cap à l'ouest a pour mission :

- faire la promotion des commerces de proximités et des savoirs faire locaux,
- conserver des centres bourgs attractifs regroupant une offre commerciale exhaustive qui limite les déplacements hors territoire pour les achats des ménages,
- apporter des outils promotionnels aux commerçants indépendants généralement réservés aux grandes enseignes,

- participer à la professionnalisation des Unions Commerciales en présence grâce à des projets communs d'envergures et cohérents sur l'ensemble du territoire d'accolade,
- soutenir le dialogue et les actions partenariales entre les commerçants des différentes communes et communautés de communes de l'Ouest Lyonnais, notamment dans le cadre de travaux concertés autour de thématiques liées à l'Urbanisme commercial.

5.11.3 Les actions

a) Les actions événementielles d'envergure

- en mai: lors de la semaine « adoptez la locale attitude » la fédération Cap à l'Ouest propose à ses adhérents des supports communs qui leur permettent de mettre en valeur et de faire découvrir par les habitants en valeur des produits coups de coeur. Pour cette manifestation, Cap à l'Ouest a remporté le premier prix des trophées du commerce en 2011, suite à l'appel à concours au niveau national. Cette semaine est destinée à inciter les habitants à se rapprocher de leurs commerces de proximité en les découvrant ou les redécouvrant,
- en octobre: Cap à l'Ouest et la marque collective Coteaux et Monts du Lyonnais ont organisé la semaine du goût avec proposition par les commerçants de dégustation gratuite des produits locaux et l'organisation de goûters géants, toujours avec des produits locaux, dans les écoles de l'Arbresle, Brignais, chaponost et Vaugneray.

b) Les actions de professionnalisation et d'amélioration des performances des adhérents

Depuis deux ans, dans le cadre de ses partenariats avec les Chambres Consulaires, la fédération Cap à l'Ouest a proposé plusieurs actions de formations dont au second trimestre 2011:

- accueil et relation client,
- communiquer pour développer et fidéliser sa clientèle,
- prévenir et gérer les conflits,
- création de site internet avec « wordpress ».

Ces formations, proposées localement et à des tarifs intéressants, ont remporté du succès puisqu'elles ont toutes été complètes.

c) La mise à disposition d'un site internet

Il s'agit d'une véritable plateforme interactive et d'un instrument de mise en réseau d'acteurs économiques locaux.

Le site permet notamment:

- d'être la vitrine de l'ensemble des commerçants de proximité adhérents à la fédération,
- d'offrir un espace propre à chaque commerce permet à l'adhérent de gérer sa vitrine en ligne: promotions, photos, messages destinés à la clientèle,
- d'être le trait d'union entre les différentes associations de commerçants et la fédération.

d) La proposition de chèques cadeaux aux entreprises

Dans un contexte économique difficile, les entreprises se mobilisent afin de trouver des

solutions peu coûteuses et adaptées pour motiver et faire plaisir à leurs salariés. Le dispositif chèques cadeaux leur propose une solution.

Parallèlement, une étude des comportements d'achats réalisée en 2008 a permis de constater qu'en moyenne 80% des revenus des ménages sont dépensés en dehors du secteur d'acolade. Le dispositif chèques cadeaux tend à participer à la modification de ces comportements en favorisant la consommation dans plus de 150 commerces.

En tout, 7 dates dans l'année permettent aux entreprises impliquées de bénéficier d'une exonération de charges sociales sur le montant des chèques cadeaux achetés. De plus le montant est déduit de son bénéfice imposable.

Grâce à ce système, la fédération souhaite augmenter l'attractivité et le chiffre d'affaires des commerces des centres villes et mobiliser les entreprises du territoire dans cette démarche partenariale pour favoriser leurs salariés.